

TOME 2

ÉDITION 2015

RAPPORT

2014

ÉTAT DE LA JEUNESSE

POUR LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA JEUNESSE



PRIORITÉ
JEUNESSE

ETAT DE LA JEUNESSE

Rapport 2014



SOMMAIRE

Avant propos

Composition du groupe de travail interministériel

Introduction

PREMIERE PARTIE : TABLEAU DE BORD DETAILLE

Introduction

1. Créer un service public de l'information, de l'accompagnement et de l'orientation qui réponde à la diversité des attentes des jeunes
2. Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage
3. Améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins
4. Faciliter l'accès au logement
5. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes
6. Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes
7. Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire
8. Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité
9. Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers d'Internet
10. Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes
11. Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes
12. Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public
13. Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations

Liste des indicateurs

DEUXIEME PARTIE : DIFFERENCES DE TERRITOIRES / DIFFERENCES DE GENRE

Introduction

1. Education
2. Décrochage : retard et difficultés scolaires
3. Emploi
4. Logement
5. Santé
6. Mobilité étudiante

Avant propos

À l'issue du comité interministériel du 21 février 2013, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) s'est vu confier le soin, dans son rôle d'Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse, de préparer un rapport annuel sur l'état de la jeunesse.

Ce choix relève d'une stratégie plus globale des politiques publiques de s'appuyer sur des données objectives (« *evidence-based policy* »). La production du rapport de l'INJEP/Observatoire de la jeunesse s'inscrit dans le cadre de la préparation du comité interministériel, désormais annuel, et contribue au rapport au Parlement présentant le bilan et les perspectives de la politique du Gouvernement en faveur des jeunes. Il doit servir aussi de base au dialogue avec les jeunes, les associations, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales.

Cette deuxième édition prend la forme d'un document de travail comprenant deux parties :

1. L'état de la jeunesse : tableau de bord

Cette partie est une production collective du groupe interministériel rassemblant les organismes producteurs de données de la statistique publique, dont l'INJEP a coordonné les travaux. Chaque service statistique concerné a pris la responsabilité de la collecte et de la rédaction des commentaires relatifs aux indicateurs retenus dans son champ.

2. L'état de la jeunesse : différences de territoires, différences de genre

Cette partie a été réalisée par l'INJEP sous sa seule responsabilité. Elle se justifie à la fois par le souhait d'offrir une vision territorialisée de la situation des jeunes et par le souci de mettre en exergue les inégalités femmes/hommes sur plusieurs domaines.

Elle offre une appréhension de la situation des jeunes Français sur ces deux dimensions, à travers cinq grandes thématiques – Éducation ; Décrochage scolaire, Emploi ; Logement, Santé, Mobilité étudiante.

Francine Labadie et Joaquin Timoteo

Coordinateurs pour l'Injep des travaux
sous la direction d'Olivier Toche, directeur de l'Injep en 2014

COMPOSITION DU GROUPE STATISTIQUE INTERMINISTERIEL

Ministère de l'éducation nationale - DEPP

Roselyne KERJOSSE, Béatrice LE RHUN

Ministère de la justice – SG/SDSE

Thierry MAINAUD, Odile MESNARD

Ministère des affaires sociales et de la santé - DREES

Mickaël PORTELA

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - DARES

Claude MINNI, Patrick POMMIER

Ministère de la défense – DSN/SDDC

Capitaine Jean-Claude BAJOL

Ministère de la culture et de la communication – DEDAC, DEPS

Nicolas MERLE, Xavier NIEL

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - DGESIP

Laurence DAUPHIN

Ministère de la décentralisation et de la fonction publique - DGAFP

Eva BARADJI

Ministère des Outre-mer - SEPDE

Lisa CHASTAGNOL

Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports - DJEPVA MEOS

Isabelle DEFRANCE, Brahim LAOUISSET, Catherine BUNEL

Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique - DGE

Raymond HEITZMANN

Caisse nationale des allocations familiales - CNAF

Christine CHAMBAZ

Centre d'études et de recherche sur les qualifications - CEREQ

Isabelle RECOTILLET, Christophe DZIKOWSKI

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire - INJEP

Olivier TOCHE, Francine LABADIE, Joaquim TIMOTEO, Célia YVON

Introduction

Le comité interministériel de la jeunesse (CIJ) du 21 février 2013 a assorti le plan Priorité Jeunesse et ses 47 mesures d'un **tableau de bord d'une quarantaine d'indicateurs statistiques** pour suivre l'évolution de la situation de la jeunesse en France.

Le Premier ministre a confié à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP-Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse) le soin de le préparer, en concertation avec les organisations de jeunes.

Pour finaliser, suivre et actualiser ce tableau de bord, **un groupe interministériel permanent**, présidé par le directeur de l'INJEP, Olivier Toche, a été mis en place le 14 mai 2013. Ce groupe de travail est composé des représentants des services statistiques ministériels (SSM) de tous les ministères concernés par les mesures du CIJ, ainsi que du CEREQ et de la CNAF.

De fait, l'INJEP avait déjà travaillé, sous l'impulsion de son conseil scientifique où l'INSEE est représenté, et avec le concours des SSM, à l'identification des sources statistiques concernant la jeunesse, à leur mobilisation et à leur valorisation, comme en témoignent à la fois l'édition de l'Atlas des jeunes en France - dans le cadre d'un partenariat éditorial avec les éditions Autrement - et la publication du rapport 2012 de l'Observatoire de la jeunesse, que porte l'INJEP, intitulé *Inégalités entre jeunes sur fond de crise* à La Documentation française.

Le groupe interministériel permanent s'est réuni quatre fois depuis le dernier Comité interministériel de la jeunesse (8 avril, 10 juillet, 22 septembre, 3 novembre 2014).

Le tableau de bord produit est **le résultat d'un travail collaboratif** mettant en acte la transversalité souhaitée par le Gouvernement pour les politiques de jeunesse.

La collecte des données correspondant aux indicateurs retenus par le CIJ et la rédaction des commentaires associés ont été en effet réalisées par les services statistiques. L'animation du groupe, la compilation des données statistiques, la coordination de la rédaction des textes les accompagnant et la présentation visuelle des indicateurs ont été assurées par l'INJEP.

Pour cette deuxième édition du tableau de bord, de nouveaux indicateurs sont venus compléter la liste des données et éclairer des dimensions telles que la sécurisation de parcours professionnels (qualité des emplois occupés, accès à la formation), les pratiques culturelles des jeunes.

La présentation des indicateurs s'articule autour des 13 chantiers du CIJ. Les sources mobilisées sont celles de la **statistique publique**. Il s'agit donc de sources fiables et robustes et de séries permettant des comparaisons dans le temps.

Les indicateurs retenus sont, dans leur très grande majorité, **des indicateurs d'impact donnant une photographie de l'état de la jeunesse à un temps T**, mais pas des indicateurs de suivi des mesures prises au CIJ. Le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, dans son travail de coordination du CIJ, a engagé en parallèle avec les référents ministériels CIJ une réflexion sur la définition et le recueil de données de suivi des mesures CIJ proprement dites pour alimenter la partie du rapport du Gouvernement au Parlement relative à l'état d'avancement des mesures CIJ.

Ont été utilisées, pour ce tableau de bord, **les sources publiées les plus récentes** mais, pour beaucoup d'enquêtes, l'actualisation disponible remonte souvent à 2012 ou 2013 voire parfois à une date plus ancienne s'agissant d'enquêtes lourdes dont la fréquence n'est pas toujours annuelle.

En tout état de cause, les données prises en compte dans le tableau de bord sont celles qui étaient disponibles au 1er novembre 2014

Pour mieux prendre en compte le phénomène d'allongement de la jeunesse, **la tranche d'âge retenue est celle des 15-30 ans**. Néanmoins, selon les sources mobilisées, celle-ci peut varier (15-24 ans, 12-24 ans, 18-29 ans).

Un effort a été entrepris pour cette deuxième édition afin de mieux éclairer les dimensions territoriales et les inégalités entre les femmes et les hommes. La disponibilité des données n'a toutefois pas permis de documenter l'ensemble des indicateurs de façon exhaustive.

1^{ère} partie

ETAT DE LA JEUNESSE Tableau de bord détaillé



1. Créer un service public de l'information, de l'accompagnement et de l'orientation qui réponde à la diversité des attentes des jeunes¹

1.1. Orientation en fin de troisième

La fin des classes de troisième et de seconde générale et technologique (GT) sont des moments importants de la scolarité dans le secondaire. Se déroule alors le processus d'orientation, qui débute avec l'expression des vœux des familles et se termine avec les décisions d'orientation des conseils de classe. À la rentrée suivante, les élèves s'engagent dans la préparation d'un diplôme ; toutefois des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus si nécessaire.

| | 2006 | | | | 2007 | | | | 2008 | | | | 2009 | | | | 2010 | | | | 2011 | | | | 2012* | | | |
|-------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------|-------|--|--|--|
| | Garçons | Filles | Garçons | Filles | | | | |
| Effectif en 3ème à la rentrée N-1 (en milliers) | 425,6 | 415,7 | 415,8 | 401,9 | 841,3 | 826,3 | 804,4 | 791,9 | 800,4 | 811,1 | 817,7 | 791,9 | 800,4 | 811,1 | 817,7 | 791,9 | 800,4 | 811,1 | 817,7 | 791,9 | 800,4 | 811,1 | 817,7 | | | | | |
| Seconde générale et technologique | 48,3 | 59,7 | 52,6 | 64,3 | 54,0 | 54,2 | 54,6 | 56,2 | 56,6 | 57,4 | 58,4 | | | | | |
| Second cycle professionnel | 43,5 | 31,9 | 41,6 | 29,9 | 37,8 | 38,1 | 37,7 | 36,8 | 36,8 | 36,6 | 35,9 | | | | | |
| <i>dont apprentissage</i> | 11,6 | 3,7 | 9,7 | 3,2 | 7,7 | 7,8 | 7,5 | 6,8 | 6,8 | 7,0 | 6,5 | 6,8 | 6,8 | 7,0 | 6,5 | 6,8 | 6,8 | 7,0 | 6,5 | 6,8 | 6,8 | 7,0 | 6,5 | | | | | |
| CAP et assimilés | 14,8 | 8,6 | 16,1 | 9,2 | 11,8 | 12,2 | 12,2 | 13,4 | 13,1 | 13,2 | 12,7 | 13,4 | 13,1 | 13,2 | 12,7 | 13,4 | 13,1 | 13,2 | 12,7 | 13,4 | 13,1 | 13,2 | 12,7 | | | | | |
| BEP (1) | 28,1 | 22,9 | - | - | 25,5 | 25,3 | 18,8 | 4,5 | 4,2 | - | - | 4,5 | 4,2 | - | - | 4,5 | 4,2 | - | - | 4,5 | 4,2 | - | - | | | | | |
| Bac professionnel (1) | 0,6 | 0,4 | 25,5 | 20,7 | 0,5 | 0,6 | 6,7 | 18,9 | 19,5 | 23,4 | 23,2 | 18,9 | 19,5 | 23,4 | 23,2 | 18,9 | 19,5 | 23,4 | 23,2 | 18,9 | 19,5 | 23,4 | 23,2 | | | | | |
| Redoublement | 6,4 | 6,5 | 4,5 | 4,1 | 6,4 | 6,0 | 5,6 | 5,3 | 5,0 | 4,6 | 4,3 | | | | | |
| Sorties (2) | 1,8 | 1,9 | 1,3 | 1,6 | 1,8 | 1,7 | 2,1 | 1,7 | 1,6 | 1,4 | 1,4 | | | | | |
| | 100,0 | | | | | |

CHAMP* : France métropolitaine + DOM (y/c Mayotte en 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis.

SOURCE : MENESR-DEPP, Systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture, SI des centres de formations d'apprentis

(1) La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

¹ Ont participé à la rédaction de cette section : ministère de l'éducation nationale-DEPP ; ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - DGESIP

(2) Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail, ou départs à l'étranger

Lecture - En 2011, on recensait 817 700 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2012, 35,9 % d'entre eux ont intégré le second cycle professionnel. Ils étaient 37,8 % dans ce cas en 2006, soit une baisse de 1,9 point sur la période

A la rentrée 2011, plus de 817 700 élèves étaient inscrits en troisième dans un établissement scolaire (y compris enseignement agricole et adapté). À la rentrée suivante, en 2012, 58,4 % d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique et 35,9 % se sont engagés dans un second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti. Ces proportions ont légèrement évolué au cours des six dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique (+ 4,4 points).

Les orientations constatées après la troisième des garçons et des filles diffèrent sensiblement. Les filles passent plus souvent en seconde générale et technologique que les garçons (64,3 % contre 52,6 % en 2012) et sont nettement moins présentes dans l'apprentissage (3,2 % contre 9,7 %).

Dans toutes les académies, excepté Mayotte, plus de neuf jeunes sur dix poursuivent leurs études en second cycle, soit vers un second cycle général et technologique, soit vers un second cycle professionnel. En revanche, l'importance de chaque voie est contrastée selon les académies. L'Ile-de-France se distingue nettement avec des poursuites d'études prédominantes dans la voie générale et technologique : les deux tiers des élèves en fin de troisième, contre moins de trois élèves sur dix vers un second cycle professionnel. Inversement, les académies de Caen, de la Réunion et de Guyane accueillent plus de quatre élèves sur dix en formation professionnelle.

**Orientations à la rentrée 2012 des élèves inscrits en 3ème à la rentrée 2011
MEN + Défense + Agriculture + Apprentissage**

| Académie de scolarisation | Eff 3ème à la rentrée 2011(*) | Orientations en 2012 (%) | | | | | | Sorties |
|---------------------------|-------------------------------|--------------------------|----------------|-------------------|----------------|---------------|-------------------|---------------|
| | | CAP | Bac Pro | S/T 2nd cycle pro | 2nd cycle GT | 1er cycle | Dont redoublement | |
| Aix-Marseille | 36 458 | 14,9 | 20,6 | 35,5 | 57,3 | 5,2 | 4,9 | 2,0 |
| Amiens | 24 475 | 13,4 | 25,0 | 38,5 | 54,9 | 4,1 | 3,4 | 2,5 |
| Besançon | 14 398 | 14,4 | 25,0 | 39,3 | 55,6 | 4,3 | 3,7 | 0,7 |
| Bordeaux | 38 128 | 12,9 | 23,3 | 36,2 | 58,1 | 4,0 | 3,7 | 1,6 |
| Caen | 18 659 | 15,6 | 25,5 | 41,1 | 52,8 | 4,2 | 4,1 | 1,9 |
| Clermont-Ferrand | 15 362 | 15,9 | 23,8 | 39,7 | 54,5 | 4,2 | 3,8 | 1,6 |
| Corse | 3 176 | 17,6 | 20,6 | 38,2 | 58,5 | 4,7 | 3,8 | -1,4 |
| Dijon | 19 322 | 14,6 | 24,4 | 39,0 | 54,9 | 4,1 | 3,8 | 2,0 |
| Grenoble | 41 552 | 13,4 | 22,4 | 35,8 | 57,8 | 4,6 | 4,5 | 1,8 |
| Lille | 53 472 | 13,3 | 26,7 | 40,0 | 54,4 | 3,3 | 3,3 | 2,2 |
| Limoges | 7 789 | 13,6 | 24,5 | 38,1 | 55,4 | 4,6 | 4,1 | 1,9 |
| Lyon | 39 582 | 12,8 | 21,1 | 33,9 | 59,0 | 5,6 | 5,4 | 1,5 |
| Montpellier | 32 950 | 12,6 | 23,6 | 36,2 | 57,7 | 4,3 | 4,3 | 1,8 |
| Nancy-Metz | 27 915 | 11,6 | 25,7 | 37,4 | 58,0 | 3,7 | 3,2 | 0,9 |
| Nantes | 46 294 | 15,3 | 24,8 | 40,1 | 55,0 | 3,8 | 3,6 | 1,1 |
| Nice | 25 617 | 12,9 | 20,8 | 33,7 | 59,1 | 5,5 | 5,0 | 1,7 |
| Orléans-Tours | 30 716 | 14,7 | 22,8 | 37,5 | 56,9 | 4,0 | 3,9 | 1,6 |
| Poitiers | 20 397 | 15,9 | 23,9 | 39,8 | 55,1 | 3,8 | 3,4 | 1,3 |
| Reims | 16 287 | 14,1 | 25,8 | 39,9 | 54,6 | 4,3 | 3,5 | 1,1 |
| Rennes | 39 839 | 11,5 | 24,0 | 35,5 | 60,2 | 3,2 | 3,0 | 1,1 |
| Rouen | 24 192 | 14,8 | 24,0 | 38,9 | 56,0 | 4,5 | 4,2 | 0,6 |
| Strasbourg | 22 269 | 14,4 | 21,7 | 36,1 | 58,8 | 3,9 | 3,7 | 1,3 |
| Toulouse | 34 153 | 10,8 | 23,6 | 34,4 | 60,4 | 4,4 | 4,0 | 0,8 |
| Créteil | 52 355 | 8,7 | 24,0 | 32,7 | 62,6 | 3,9 | 3,7 | 0,7 |
| Paris | 22 017 | 5,8 | 15,3 | 21,2 | 73,6 | 5,8 | 5,6 | -0,6 |
| Versailles | 72 064 | 7,7 | 19,7 | 27,4 | 66,3 | 5,3 | 5,0 | 1,0 |
| Ile-de-France | 146 436 | 7,8 | 20,6 | 28,4 | 66,1 | 4,9 | 4,6 | 0,7 |
| Métropole | 779 438 | 12,5 | 23,1 | 35,6 | 58,7 | 4,4 | 4,1 | 1,4 |
| Guadeloupe | 7 570 | 14,5 | 25,1 | 39,6 | 56,3 | 3,2 | 2,8 | 0,9 |
| Guyane | 4 541 | 23,3 | 26,2 | 49,5 | 40,6 | 3,3 | 3,3 | 6,6 |
| La Réunion | 15 393 | 16,1 | 25,7 | 41,8 | 52,4 | 3,4 | 2,7 | 2,4 |
| Martinique | 5 729 | 13,2 | 24,7 | 37,9 | 55,8 | 2,6 | 2,4 | 3,7 |
| Mayotte | 5 065 | 19,5 | 17,2 | 36,6 | 51,0 | 8,3 | 4,8 | 4,1 |
| DOM | 38 298 | 16,7 | 24,4 | 41,0 | 52,1 | 3,8 | 3,0 | 3,0 |
| Métropole + DOM | 817 736 | 12,7 | 23,2 | 35,9 | 58,4 | 4,3 | 4,0 | 1,4 |
| Effectif | | 103 989 | 189 317 | 293 306 | 477 324 | 35 410 | 32 822 | 11 696 |

* Dont Segpa (25 279) et Agricoles (17 776)

Lecture : Parmi les 36 458 élèves inscrits en 3ème, à la rentrée 2011, dans l'académie d'Aix-Marseille, 14,9 % ont poursuivi leurs études, à la rentrée 2012, en CAP, en France métropolitaine ou dans les DOM (y compris Mayotte).

Champ : France métropolitaine +DOM (y/c Mayotte depuis 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formations d'apprentis

Source : MENESR-DEPP

1.2. Orientation en fin de seconde générale et technologique

En 2011, 520 200 élèves étaient scolarisés en classe de seconde GT dans un établissement scolaire (y compris enseignement agricole). À la rentrée suivante, en 2012, 84,9 % ont intégré une première générale ou technologique (respectivement 61,9% et 23,0 %), 5,4 % se sont réorientés vers la voie professionnelle en tant que lycéens ou apprentis et 8,9 % ont redoublé. Entre 2006 et 2012, les scolarités à l'issue de la seconde se sont relativement modifiées : forte baisse des redoublements (- 5,4 points), forte hausse des scolarités vers la voie générale (+ 6,9 points).

Garçons et filles s'orientent différemment. En 2012, un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (38,4 % en S) ou technologique (12,1 % en STI2D, STL, STAV), quand c'est le cas d'une fille sur trois.

| | 2006 | | | | | | | 2012 | | 2012 | |
|---------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 y c. Mayotte | y c. Mayotte | | y c. Mayotte | |
| | | | | | | | | Garçons | Filles | Garçons | Filles |
| Effectif en 2nde GT à la rentrée N-1(en milliers) | 538,3 | 534,4 | 522,3 | 505,8 | 506,7 | 511,2 | 520,2 | 246,1 | 292,2 | 241,4 | 278,8 |
| 1ère générale | 54,9 | 56,2 | 57,5 | 58,4 | 59,8 | 61,5 | 61,9 | 51,5 | 57,9 | 58,6 | 64,6 |
| . 1ère S | 28,9 | 29,9 | 30,5 | 30,6 | 31,5 | 32,4 | 33,1 | 34,0 | 24,6 | 38,4 | 28,6 |
| . 1ère L | 9,4 | 9,3 | 9,3 | 9,3 | 9,3 | 10,0 | 9,5 | 4,2 | 13,8 | 4,2 | 14,0 |
| . 1ère ES | 16,7 | 17,1 | 17,8 | 18,5 | 18,9 | 19,1 | 19,3 | 13,4 | 19,5 | 16,0 | 22,1 |
| 1ère technologique | 23,6 | 23,6 | 23,8 | 23,6 | 23,2 | 23,1 | 23,0 | 25,9 | 21,7 | 24,8 | 21,5 |
| <i>dont 1ère STI (1) /STI2D, STL, STAV</i> | 7,4 | 7,3 | 7,4 | 7,1 | 6,8 | 7,0 | 7,2 | 13,2 | 2,5 | 12,1 | 2,9 |
| <i>dont 1ère STT/STG</i> | 12,2 | 12,1 | 12,1 | 12,1 | 12,1 | 11,8 | 11,3 | 11,1 | 13,1 | 11,1 | 11,5 |
| Réorientation vers la voie pro | 5,9 | 5,6 | 5,5 | 5,4 | 5,6 | 5,5 | 5,4 | 6,5 | 5,4 | 6,2 | 4,7 |
| 2nde GT (redoublement) | 14,4 | 13,3 | 12,2 | 11,5 | 10,8 | 9,4 | 8,9 | 15,1 | 13,8 | 9,9 | 8,1 |
| Sorties (2) | 1,1 | 1,3 | 1,0 | 1,1 | 0,7 | 0,5 | 0,8 | 1,0 | 1,2 | 0,5 | 1,1 |
| Total études + sorties | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Source : MENESR-DEPP / Systèmes d'information (SI) des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture, SI des centres de formations d'apprentis.

(1) La réforme du lycée de 2010 a éclaté la série STI en 2 séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). A des fins de comparaison, on a exclu, des données antérieures à la réforme, la spécialité STI-arts appliqués

(2) Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail, ou départs à l'étranger

Lecture : En 2011, on recensait 520 200 élèves en seconde générale et technologique (GT) dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. EN 2012, 61.9% d'entre eux ont poursuivi en première générale. Ils étaient 54.9% dans ce cas en 2006, soit une augmentation de 7 points sur la période.

Pour en savoir plus

Repère et références statistiques (RERS), édition 2014, fiche 4.27, MENESR-DEPP

1.3. Origine scolaire des étudiants inscrits en 1^{re} année dans l'enseignement supérieur

Environ sept étudiants sur dix entrant en première année de l'enseignement supérieur universitaire en 2013-2014 sont issus d'un baccalauréat général. Si la part des bacheliers technologiques est plus modérée (15,5 %), celle des lauréats d'une série professionnelle reste faible (6,1 %), malgré une augmentation de 1 point par rapport à la rentrée précédente et de 1,9 points par rapport à 2010. Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 5,6 % des entrants.

La proportion de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (92,6 %) et en filière ingénieur (91,5 %). Très nombreux également dans les disciplines scientifiques (77,7 %) et en droit-sciences politiques (78,2 %), les bacheliers généraux sont en revanche moins représentés en AES (43,6 %), filière dans laquelle un étudiant sur cinq est issu d'un bac professionnel.

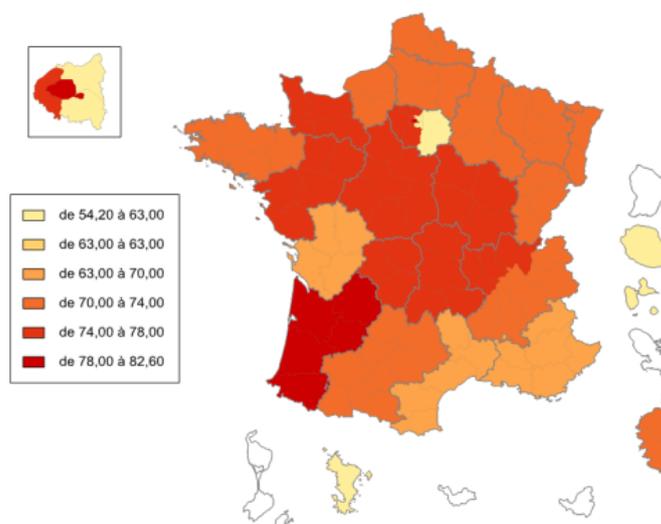
Étudiants entrant en 1^{re} année de l'enseignement supérieur à l'université

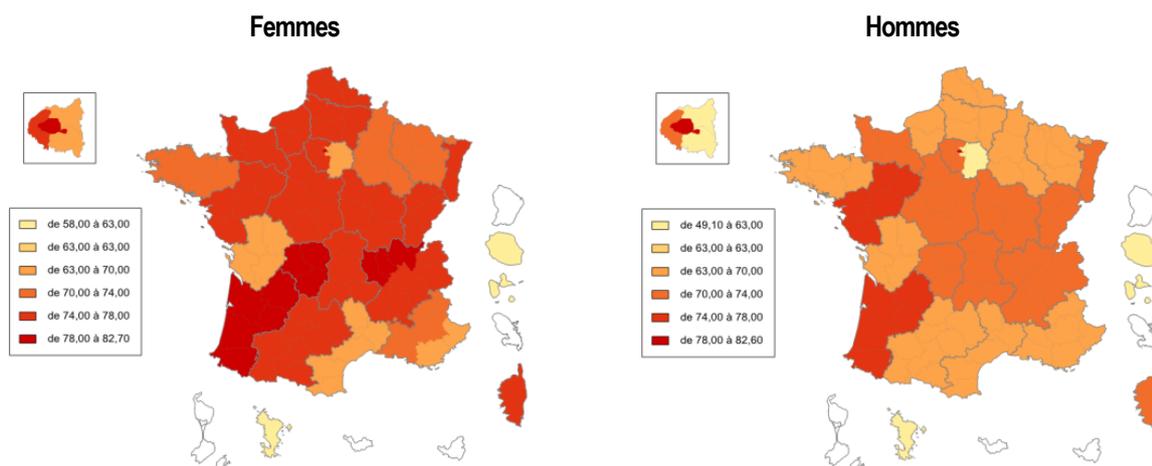
(y compris IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, ou en diplômes d'université)

| en % | | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 |
|----------------------------|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Baccalauréat général | L | 14,3 | 13,5 | 13,1 | 12,7 | 12,5 | 13,2 |
| | ES | 22,7 | 22,5 | 22,5 | 22,9 | 23,1 | 22,4 |
| | S | 38,2 | 37,5 | 37,5 | 36,3 | 36,5 | 37,1 |
| Baccalauréat technologique | STG | 9,4 | 9,7 | 9,8 | 9,2 | 8,6 | 8,3 |
| | Autres | 6,4 | 6,7 | 7,0 | 6,8 | 6,5 | 7,2 |
| Baccalauréat professionnel | | 2,8 | 4,3 | 4,2 | 6,0 | 7,1 | 6,1 |
| Autres | | 6,2 | 5,9 | 5,9 | 6,2 | 5,6 | 5,6 |
| Total général | | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Champ : France métropolitaine + DOM / Source : MENESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE

Part des étudiants diplômés d'un bac général parmi les entrants en 1^{re} année de l'enseignement supérieur à l'université selon le sexe et l'académie en 2013-2014



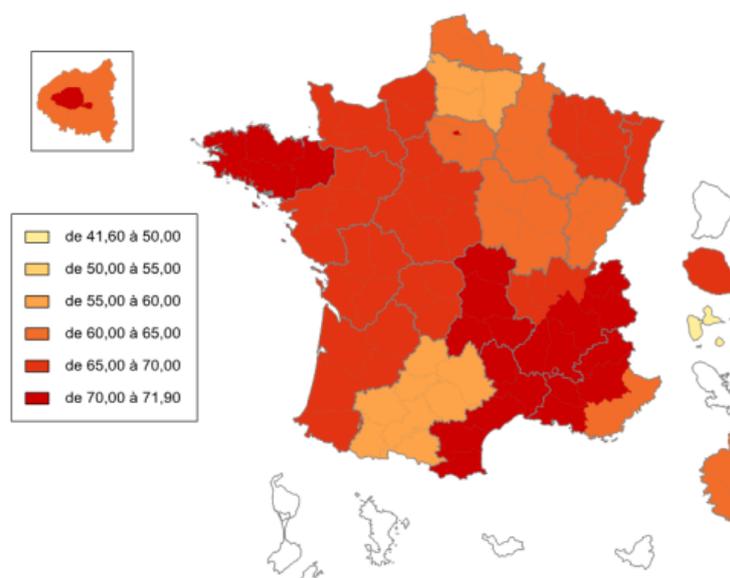


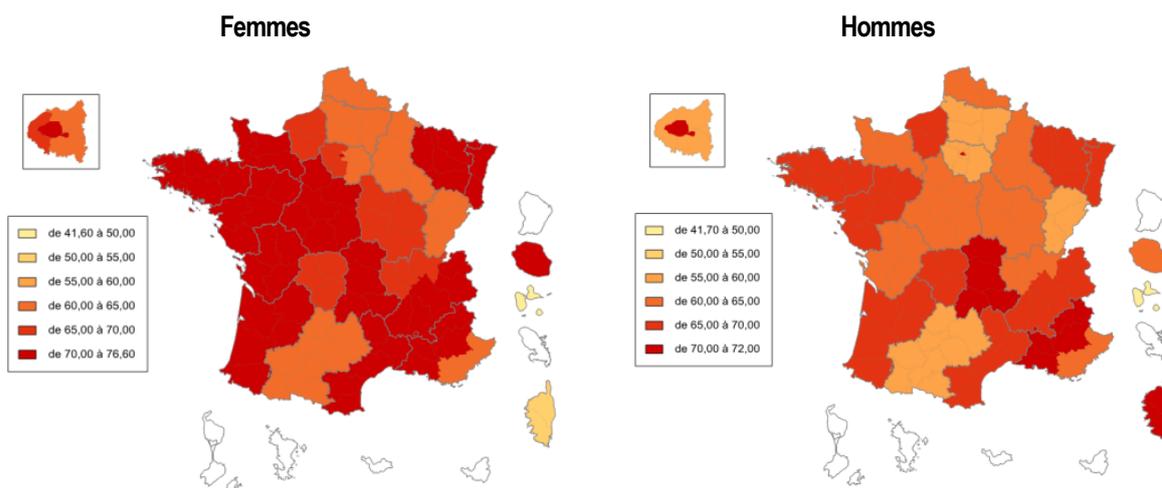
Étudiants entrant en 1^{re} année d'IUT

| en % | | 2008-2009 | | 2009-2010 | | 2010-2011 | | 2011-2012 | | 2012-2013 | | 2013-2014 | |
|----------------------------|---------------|-----------|------|-----------|------|-----------|------|-----------|------|-----------|------|-----------|------|
| Baccalauréat général | L | 2,6 | 66,5 | 2,5 | 66,1 | 2,3 | 65,9 | 2,3 | 66,4 | 2,3 | 67,7 | 2,4 | 65,7 |
| | ES | 22,8 | | 22,7 | | 22,8 | | 23,7 | | 24,1 | | 23,6 | |
| | S | 41,1 | | 40,9 | | 40,7 | | 40,4 | | 41,3 | | 39,7 | |
| Baccalauréat technologique | STG | 14,4 | 28,7 | 14,1 | 28,4 | 14,0 | 28,6 | 13,4 | 27,3 | 13,2 | 26,3 | 13,2 | 28,8 |
| | Autres | 14,3 | | 14,3 | | 14,6 | | 13,9 | | 13,1 | | 15,6 | |
| | s | | | | | | | | | | | | |
| Baccalauréat professionnel | | 1,8 | | 2,2 | | 2,2 | | 3,1 | | 3,4 | | 3,0 | |
| Autres | | 3,0 | | 3,3 | | 3,3 | | 3,1 | | 2,6 | | 2,6 | |
| Total général | | 100 | | 100 | | 100 | | 100 | | 100 | | 100 | |

Champ : France métropolitaine + DOM / Source : MENESR-DGESIP-DGRI SIES / Système d'information SISE

Part des étudiants diplômés d'un bac général parmi les entrants en 1^{re} année d'IUT selon le sexe et l'académie en 2013-2014





Étudiants entrant en 1^{re} année de STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA

| en % | | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 |
|----------------------------|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Baccalauréat général | S | 7,7 | 7,9 | 7,9 | 7,4 | 7,2 | 7,1 |
| | ES | 8,3 | 20,4 | 8,4 | 19,7 | 7,8 | 18,6 |
| | L | 4,4 | 3,9 | 3,8 | 3,7 | 3,6 | 3,7 |
| Baccalauréat techno. | STI | 14,6 | 14,1 | 13,2 | 11,7 | 10,1 | 8,8 |
| | STG | 25,0 | 47,1 | 24,2 | 44,7 | 20,4 | 37,3 |
| | Autres | 7,5 | 7,1 | 7,3 | 7,6 | 6,8 | 7,0 |
| Baccalauréat professionnel | | 12,9 | 18,1 | 16,6 | 21,7 | 26,1 | 27,4 |
| Autres | | 19,6 | 16,4 | 19,0 | 17,9 | 18,0 | 20,2 |
| Total général | | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Champ : France métropolitaine + DOM / **Sources :** MENESR-DGESIP-DGRI SIES / **Système d'information Scolarité / Système d'information Safran** du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire, et de la forêt (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé

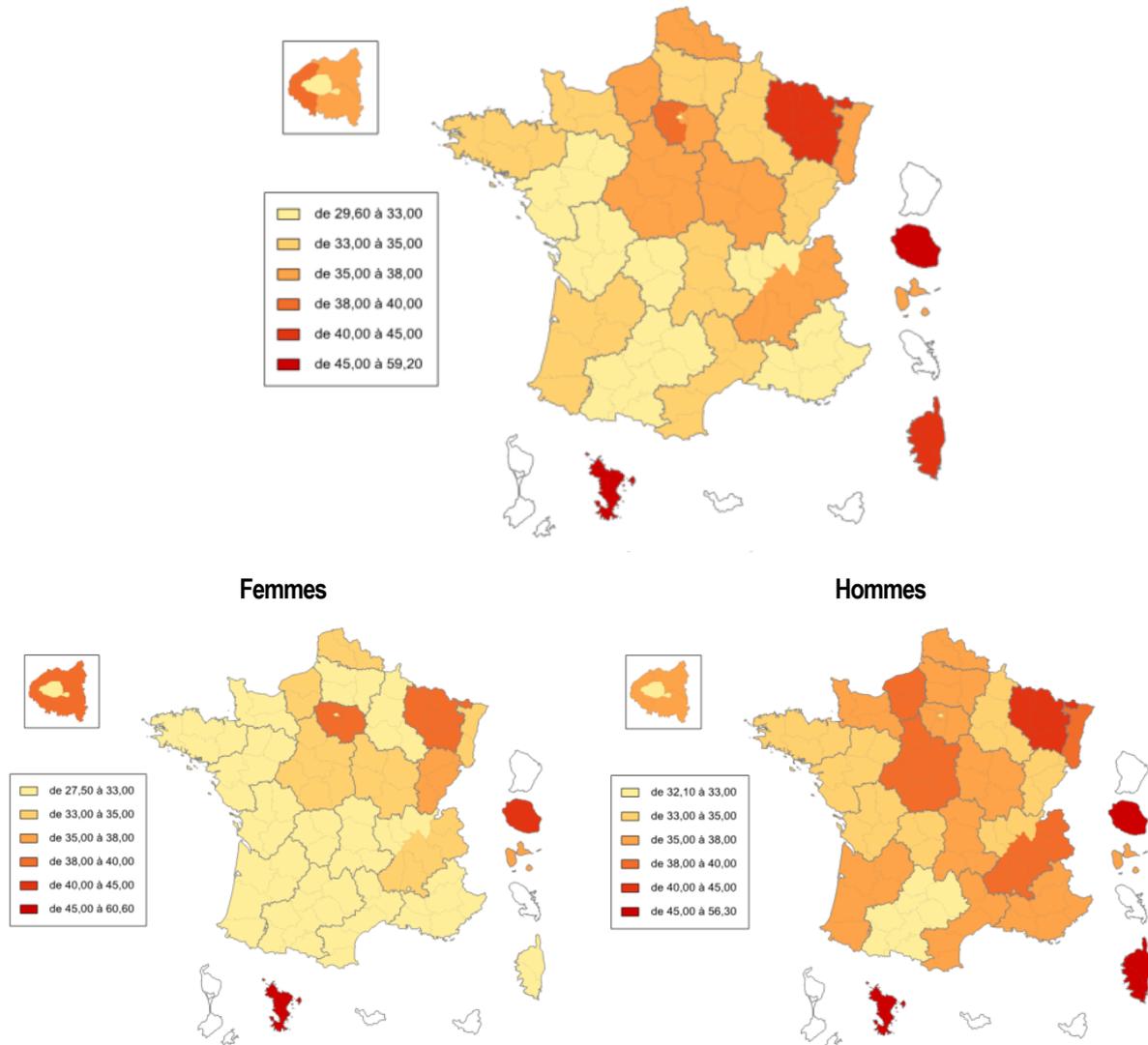
DMA : diplôme des métiers d'art / **Classes de mise à niveau :** classes pour étudiants des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration » qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats

Les sections de techniciens supérieurs et assimilés restent majoritairement fréquentées par les bacheliers technologiques, même si leur part continue de baisser (- 3,5 points). Ils représentent 33,8 % des effectifs totaux des entrants alors qu'ils constituent seulement un cinquième des admis au baccalauréat 2013. La part des bacheliers professionnels continue d'augmenter : elle est de 27,4 % en 2013 (26,1 % en 2012 et 21,7 % en 2011). La part des bacheliers généraux parmi les entrants en STS est stable et inférieure de 8,8 points à celle des bacheliers professionnels.

L'afflux de bacheliers professionnels, qui se fait au détriment des bacheliers technologiques, modifie le recrutement dans les STS de la production : pour la deuxième année consécutive, les bacheliers professionnels sont majoritaires (33,9 % des recrutements) et devancent de plus de 10 points le recrutement des bacheliers STI (22 %). Dans le secteur des services, les bacheliers STG sont toujours

prépondérants (26,9 %) même si leur part est en diminution (- 4 points au profit des bacheliers professionnels).

Part des étudiants diplômés d'un bac général parmi les entrants en 1^{re} année de STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA selon le sexe et l'académie en 2013-2014



(1) Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Source : MENESR - DGESIP - DGRI - SIES, Système d'information Scolarité, et Safran pour le ministère en charge de l'agriculture.

1.4. Proportion d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur

| Niveau d'études supérieur par sexe, pour la tranche d'âge 30-34 ans | | | |
|---------------------------------------------------------------------|-------|--------|--------|
| Année 2013 | | | |
| | Total | Hommes | Femmes |
| UE (28 pays) | 36,9 | 32,7 | 41,2 |
| UE (27 pays) | 37 | 32,8 | 41,3 |
| Zone euro (18 pays) | 35,9 | 31,9 | 39,9 |
| Zone euro (17 pays) | 35,9 | 31,9 | 39,8 |
| Belgique | 42,7 | 36,2 | 49,3 |
| Bulgarie | 29,4 | 21,8 | 37,6 |
| République tchèque | 26,7 | 24 | 29,6 |
| Danemark | 43,4 | 35,2 | 51,8 |
| Allemagne | 33,1 | 32,2 | 34 |
| Estonie | 43,7 | 33,1 | 54,9 |
| Irlande | 52,6 | 45,9 | 58,7 |
| Grèce | 34,9 | 30,8 | 39 |
| Espagne | 42,3 | 37,1 | 47,5 |
| France | 44,1 | 39,5 | 48,5 |
| Croatie | 25,6 | 21,7 | 29,7 |
| Italie | 22,4 | 17,7 | 27,2 |
| Chypre | 47,8 | 41,6 | 53,4 |
| Lettonie | 40,7 | 28,3 | 53,1 |
| Lituanie | 51,3 | 41,9 | 60,8 |
| Luxembourg | 52,5 | 49,2 | 55,6 |
| Hongrie | 31,9 | 26,5 | 37,4 |
| Malte | 26 | 22,6 | 29,5 |
| Pays-Bas | 43,1 | 39,8 | 46,3 |
| Autriche | 27,3 | 26,7 | 27,9 |
| Pologne | 40,5 | 32,9 | 48,4 |
| Portugal | 30 | 24 | 35,7 |
| Roumanie | 22,8 | 21,2 | 24,6 |
| Slovénie | 40,1 | 31,1 | 49,6 |
| Slovaquie | 26,9 | 22,3 | 31,8 |
| Finlande | 45,1 | 37,6 | 52,9 |
| Suède | 48,3 | 41,8 | 55,2 |
| Royaume-Uni | 47,6 | 44,6 | 50,5 |
| Islande | 43,9 | 36,1 | 52,2 |
| Norvège | 48,8 | 39,1 | 59,1 |
| Suisse | 46,1 | 49,2 | 43,1 |
| Ancienne République yougoslave de Macédoine | 23,1 | 20,7 | 25,6 |
| Turquie | 19,5 | 21,1 | 17,9 |

Source des données:

Eurostat

Date d'extraction:

10 oct. 2014

Premier grand objectif d'Europe 2020, le développement de l'enseignement supérieur devrait se concrétiser, en 2020, par 40% de diplômés de l'enseignement supérieur ou ayant un niveau d'études équivalent parmi les Européens de 30-34 ans (36.8% en 2013).

La France a un objectif de 50%. Il vaut 44,1% en 2013.

Les femmes sont plus diplômées que les hommes : 48,5% des françaises âgées de 30 à 34 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur, contre 39.5% des français du même âge.

2. Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage²

2.1. Proportion de jeunes en difficulté de lecture

En 2013, plus de 750 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC, ex-Journée d'appel de préparation à la défense [JAPD]) en France entière. Au cours de cette journée, ils ont pris part à une évaluation en lecture.

Le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture est très différent selon le sexe : en 2013, 11,1 % des garçons contre 8,1 % des filles. De fait, les garçons témoignent plus souvent d'un déficit des mécanismes de base de traitement du langage écrit. Concernant les connaissances lexicales, les performances des garçons sont comparables à celles des filles. Ces pourcentages sont en légère baisse depuis 2010..

Tableau : Proportion de jeunes détectés en difficulté de lecture (très faible capacité de lecture ou difficultés sévères) lors de la Journée Défense Citoyenneté (JDC).

| | JDC 2012 | | | JDC 2013 | | |
|-----------------------------------|----------|--------|----------|----------|--------|----------|
| | Garçons | Filles | Ensemble | Garçons | Filles | Ensemble |
| Difficultés sévères | 5,0 | 3,9 | 4,4 | 4,6 | 3,6 | 4,1 |
| Très faibles capacités de lecture | 6,5 | 4,4 | 5,5 | 6,5 | 4,5 | 5,5 |
| Total | 11,5 | 8,3 | 9,9 | 11,1 | 8,1 | 9,6 |

CHAMP : France métropolitaine et DOM - : ensemble des jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ayant participé au test de lecture lors de la JDC.

SOURCE : Enquête JDC, Ministère de la défense - DSN, MENESR-DEPP

LIMITES : Les évolutions doivent être interprétées avec précaution. En effet, les résultats ne portent pas sur des cohortes de jeunes mais sur des participants d'âges différents.

L'étude des différents profils constituant les 9,6 % de jeunes dont la compréhension en lecture est très faible, voire inexistante, permet de préciser la nature des difficultés qu'ils rencontrent.

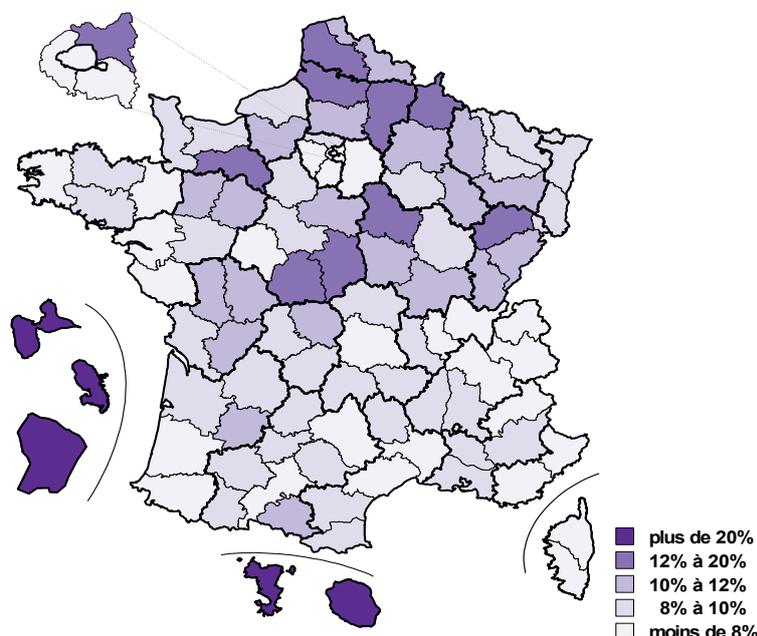
Ceux qui rencontrent les difficultés les plus sévères et qui représentent 4,1 % de l'ensemble, se caractérisent par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, 2,3 % de ces jeunes n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit.

Les autres jeunes détectés en difficulté de lecture (5,5 %) ont, quant à eux, un niveau lexical oral correct mais ne parviennent pas à comprendre les textes écrits. Pour 2,2 % d'entre eux, des mécanismes de lecture déficitaires peuvent être invoqués. Pour le reste, d'autres facteurs viennent

² Ont participé à la rédaction de cette section : ministère de l'éducation nationale-DEPP ; ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - DGESIP

empêcher une lecture efficace (manque d'attention, stratégie défaillante, inhibition, difficulté de mémorisation, etc.).

On constate une légère baisse du pourcentage de jeunes en difficulté de lecture en 2013 par rapport à 2012 : 9,6 % contre 9,9 %. Cette baisse est un peu plus marquée chez les garçons, même si la proportion de filles en difficulté de lecture reste significativement inférieure.



La fréquence des difficultés de lecture est, en France métropolitaine, plus prononcée dans des départements du Nord ou entourant l'Île-de-France. La part des jeunes en difficulté de lecture s'élève ainsi à 17,6 % dans l'Aisne, 14,9 % dans la Somme, 12,4 % dans l'Orne, 12,3 % dans l'Yonne, 12,2% dans le Pas-de-Calais et 12,1 % dans les Ardennes. Elle est aussi relativement élevée dans deux des départements de la région Centre : 12,3 % dans le Cher et 12 % dans l'Indre. La part des jeunes en difficulté est en revanche assez réduite dans les départements bretons et alpins, où elle est inférieure à 8 % en moyenne. En Île-de-France, la part des jeunes en difficulté varie de 4,8 % à Paris à 12,7 % en Seine-Saint-Denis. Concernant l'outre-mer, les pourcentages de jeunes en difficulté de lecture sont nettement plus élevés : autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, 45 % en Guyane et 75 % à Mayotte.

Depuis 2009, les épreuves de lecture de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC, ex-Journée d'appel de préparation à la défense [JAPD]) ont été adaptées à un nouveau mode de passation afin d'améliorer la standardisation des procédures et de réduire sensiblement les contraintes logistiques.

À la fin de la session d'évaluation, les profils de lecteurs sont déterminés à partir des différents scores calculés de manière automatique.

Ce mode de passation présente quatre innovations importantes :

- la standardisation des conditions de passation ;
- l'automatisation de la saisie, de la correction et du calcul des scores ;
- l'intégration du multimédia ;
- le recueil des temps de réponse à la milliseconde près.

Ce test vise à repérer chez les faibles lecteurs trois ensembles majeurs de difficultés :

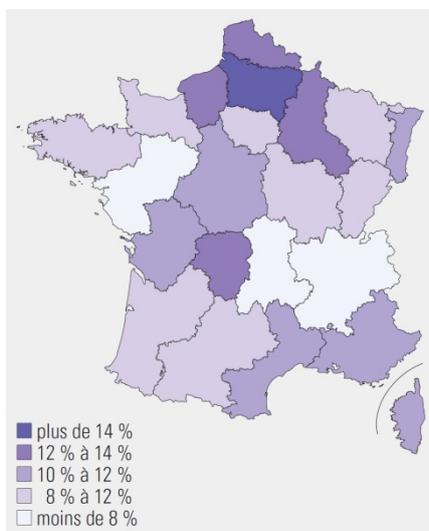
- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots ;
- une compétence langagière insuffisante, mise en évidence par la pauvreté des connaissances lexicales orales ;
- une pratique défailante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document.

Pour chacune de ces trois dimensions, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée. À partir de la combinaison des résultats, des profils de lecteurs sont déterminés.

2.2. Proportion de jeunes en difficulté de mathématiques

Du 23 septembre au 19 octobre 2013, en France métropolitaine, plus de 56 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont pris part à une évaluation de leurs compétences dans l'utilisation des mathématiques de la vie quotidienne (numératie) dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC, ex-Journée d'appel de préparation à la défense [JAPD]).

Parmi eux, 9,7 % rencontrent des difficultés en numératie. Pour la moitié d'entre eux, ces difficultés sont très importantes. 14,1 % des jeunes rencontrent des difficultés en lecture ou en numératie. Les difficultés en lecture ne déterminent pas nécessairement celles en numératie : 54 % des jeunes qui sont en difficulté dans le premier domaine ne le sont pas pour le second. Le pourcentage de jeunes aux



Sources : ministère de la défense - DSN, MENESR DEPP

faibles niveaux de compétences en numératie est différent selon le sexe : 10,7 % des filles contre 8,7 % des garçons. Par ailleurs, les performances en numératie progressent avec le niveau d'études : ils sont 26,7 % en difficulté parmi ceux qui relèvent du niveau CAP ou BEP contre 2,8 % parmi ceux qui relèvent au moins de l'enseignement secondaire général ou technologique. Enfin, comme pour la lecture, les régions du Nord de la France concentrent une partie significative des jeunes en difficulté.

Le profil de ces 56 000 jeunes selon le sexe, l'âge, le niveau scolaire et les performances en lecture est très proche de celui de l'ensemble des jeunes de France métropolitaine ayant participé à la JDC en 2013

2.3. Sorties de l'enseignement secondaire sans diplôme

Sortants de formation initiale peu ou pas diplômés

| Année de sortie de formation initiale | | | | | | | |
|---------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|-----------|-----------|
| En % | 2006-2007-2008 | 2007-2008-2009 | 2008- 2009-2010 | 2009 -2010-2011 | 2010-2011-2012 | | |
| En % | | | | | Ensemble | Filles | Garçons |
| Brevet seul | 8 | 8 | 8 | 7 | 7 | 8 | 6 |
| Aucun diplôme | 10 | 9 | 9 | 9 | 8 | 10 | 6 |
| Total Brevet et aucun diplôme | 18 | 17 | 17 | 16 | 15 | 18 | 12 |

SOURCE : Enquête Emploi – Insee , traitement MENESR – DEPP.

Note : les flux de sortants de formation initiale sont estimés à partir des enquêtes trimestrielles sur l'emploi l'année suivant leur sortie (moyenne des quatre trimestres).

Lecture - parmi l'ensemble des sortis du système éducatif en 2010, 2011 ou 2012, 15 % des jeunes n'avaient pas de diplôme de l'enseignement secondaire : 8 % n'avaient aucun diplôme et 7 % avaient seulement le diplôme national du brevet.

CHAMP : France métropolitaine données provisoires

Parmi les 677 000 jeunes sortis du système éducatif en France métropolitaine, en moyenne sur 2010-2011-2012, 15 % n'ont pas obtenu de diplôme de fin d'enseignement secondaire du second cycle : 7 % avaient au plus un brevet des collèges et 8 % n'avaient aucun diplôme. Les sorties sans diplôme sont plus fréquentes parmi les garçons que parmi les filles.

L'insertion professionnelle des jeunes sans diplôme est plus délicate que celle des sortants diplômés puisque le fait d'être diplômé et le niveau de diplôme obtenu influent considérablement sur la probabilité d'être au chômage.

Les données relatives au niveau de diplôme des sortants de formation initiale sont issues de l'enquête Emploi en continu de l'Insee, seule source d'informations permettant actuellement d'avoir des données annuelles et historiques sur le niveau de diplômes des sortants du système éducatif. L'indicateur comporte donc des limites liées à celles de l'enquête. Le nombre de répondants sortant chaque année de formation initiale est notamment trop faible. C'est pourquoi cet indicateur est estimé à partir d'une moyenne regroupant trois années d'enquête. Par ailleurs, l'enquête Emploi en continu porte, actuellement, sur la seule France métropolitaine.

La fin de la formation initiale correspond au moment où le jeune quitte l'école, au sens large du terme, pour la première fois et dans le but de rejoindre le marché du travail ou l'inactivité. S'ensuivront éventuellement une ou plusieurs périodes d'emploi, de chômage ou d'inactivité. Il peut exister des périodes d'emploi au cours de la formation initiale (apprentissage), petits boulots d'été, etc.) et des courtes interruptions d'études (stages, arrêt maladies, etc.) mais le critère retenu est que l'activité principale de l'individu reste les études. La définition théorique est plus précise : la fin de la formation initiale correspond à la première interruption des études pour une période de plus d'un an. La fin de la formation initiale est ainsi un moment clé pour l'individu car c'est le moment où il termine sa scolarité et présente aux employeurs, parmi l'ensemble de ses caractéristiques, un niveau de diplôme. Après avoir quitté la formation initiale, l'individu peut continuer de se former en reprenant des études mais aussi en bénéficiant de formation continue, sous forme de stages de formation chez son employeur s'il est en emploi ou proposés par Pôle Emploi s'il y est inscrit.

2.4. Réussite en Licence en trois ans

Cursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans (%)

| Cohorte | Réussite en 3 ans (%) | Réussite en 4 ans (%) | Réussite cumulée en 4 ans (%) |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Cohorte 2004 | 29,1 | 11,5 | 40,6 |
| Cohorte 2005 | 28,1 | 11,8 | 39,9 |
| Cohorte 2006 | 28,0 | 11,5 | 39,5 |
| Cohorte 2007 | 27,0 | 11,9 | 38,9 |
| <i>Homme</i> | 21,2 | 11,7 | 32,8 |
| <i>Femme</i> | 30,6 | 12,0 | 42,5 |
| Cohorte 2008 | 27,2 | 12,4 | 39,7 |
| <i>Homme</i> | 21,7 | 12,4 | 34,2 |
| <i>Femme</i> | 30,6 | 12,4 | 43,1 |
| Cohorte 2009 | 26,2 | 12,1 | 38,3 |
| <i>Homme</i> | 20,7 | 11,9 | 32,6 |
| <i>Femme</i> | 29,8 | 12,2 | 42,0 |
| Cohorte 2010 | 27,3 | (1) | (1) |

(1) Les résultats aux diplômes de la session 2014 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles
Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES / Système d'information SISE / (France métropolitaine + DOM)

27,3 % des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2008-2009 ont obtenu leur diplôme trois ans plus tard à la session 2011. Une année supplémentaire a été nécessaire pour 12,4 % des inscrits. Au total, 39,7 % des étudiants inscrits en 2008 ont obtenu leur licence en trois ou quatre ans. Les étudiants inscrits en 2009-2010 ont un taux de réussite en trois ans moins élevé que celui de la cohorte 2008 (26,3 %). Entre la cohorte 2004 et la cohorte 2009, le taux de réussite en trois ans a perdu 2,8 points, notamment sous l'effet de la moindre réussite des titulaires d'un bac général sur la période (-3,8 points pour les bacheliers littéraires, -4,2 pour la série ES et -1,4 points pour les scientifiques). Le taux de réussite en 4 ans augmente pour la deuxième année consécutive et dépasse de près d'un point celui de la cohorte 2004.

La réussite en licence varie fortement selon les caractéristiques de l'étudiant. L'écart entre le taux de réussite en trois ans des hommes et celui des femmes de la cohorte 2008 est de 8,9 points, en faveur de ces dernières (30,7 %).

La scolarité antérieure joue plus encore, puisque les titulaires d'un baccalauréat professionnel ont un taux de réussite à la licence en trois ans de 3,2 % (5,7 % en trois ou quatre ans), alors que le tiers des bacheliers généraux ont obtenu le diplôme trois ans après leur première inscription (près de la moitié l'ont obtenu en trois ou quatre ans). Moins de 10 % des bacheliers technologiques y parviennent en trois ans. Les étudiants non-bacheliers, qui sont pour la plupart titulaires d'un titre étranger admis en équivalence, ont un taux de réussite en trois ans de 20,6 %. Obtenir son baccalauréat en retard est également très discriminant puisque 35,9 % de ceux qui sont bacheliers à l'heure ou en avance sont diplômés en trois ans, contre 16,7 % en cas de retard d'un an, et 9,2 % en cas de retard supérieur à un an. On note enfin un écart de 11,1 points entre le taux de réussite en trois ans des étudiants issus de

familles socialement "très favorisées" (32,2 %) et celui des étudiants appartenant à des familles "défavorisées" (21,1 %).

Les écarts selon le domaine disciplinaire d'inscription sont bien moindres, puisque le taux de réussite en trois ans va de 28,3 % en lettres - langues - arts - sciences humaines à 26,6 % en droit - sciences économiques - AES et 26,3 % en sciences - staps.

Le fait de disposer d'une année supplémentaire ne modifie pas fondamentalement la hiérarchie des critères et ne permet pas de combler les différences issues du parcours dans l'enseignement scolaire.

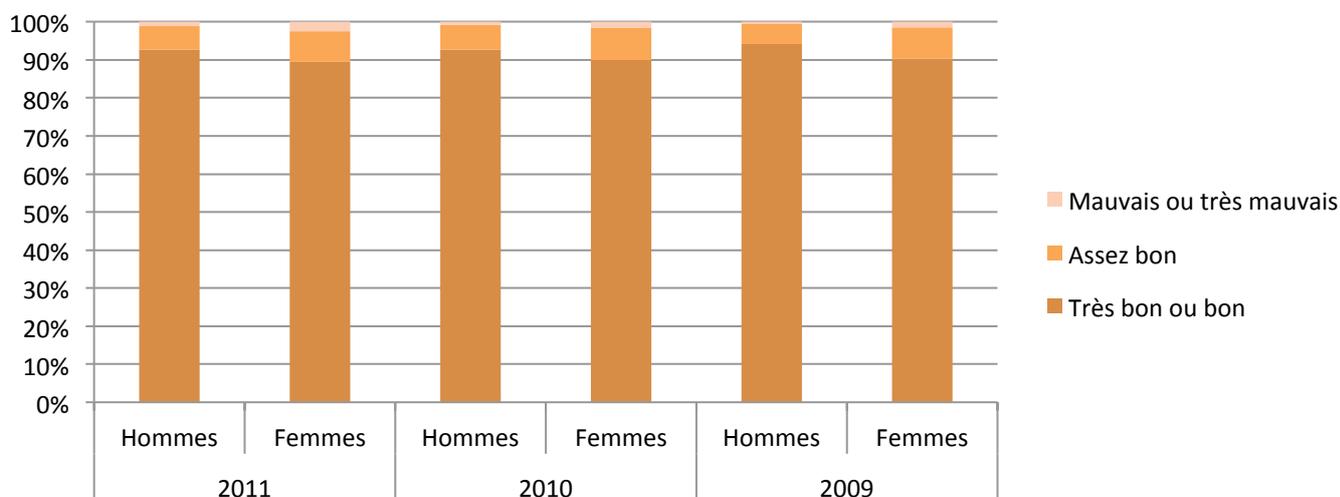
Méthodologie

Le taux de réussite en licence en trois et quatre ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire 2008-2009 (154 800 inscrits). Ces étudiants ont été suivis pendant quatre années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme des sessions 2011 (réussite en trois ans) et 2012 (réussite en quatre ans). Les inscrits aux classes préparatoires aux grandes écoles ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de discipline comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte. Les étudiants diplômés de la licence en trois ans et diplômés dans un autre diplôme de niveau licence en quatrième année ne sont pas comptabilisés dans la réussite en quatre ans.

3. Améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins³

3.1. État de santé de la jeunesse

État de santé déclaré des jeunes de 16 à 24 ans selon le sexe



Sources : Insee, enquêtes SRCV de 2009 à 2011.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 à 24 ans.

Lorsque l'on interroge les jeunes sur leur état de santé, plus de neuf enquêtés sur dix, âgés de 16 à 24 ans, se déclarent globalement en « bonne » ou « très bonne » santé en 2011⁴ et cela sans discontinuité depuis 2009.

Cette part de jeunes en « bonne » ou « très bonne » santé est plus élevée que celle observée pour l'ensemble de la population de 16 ans ou plus (68 %). Un point commun cependant chez les jeunes de moins de 25 ans et le reste de la population : les jeunes hommes se déclarent plus fréquemment en « bonne » ou « très bonne » santé que les jeunes femmes (93 % contre 90 %).

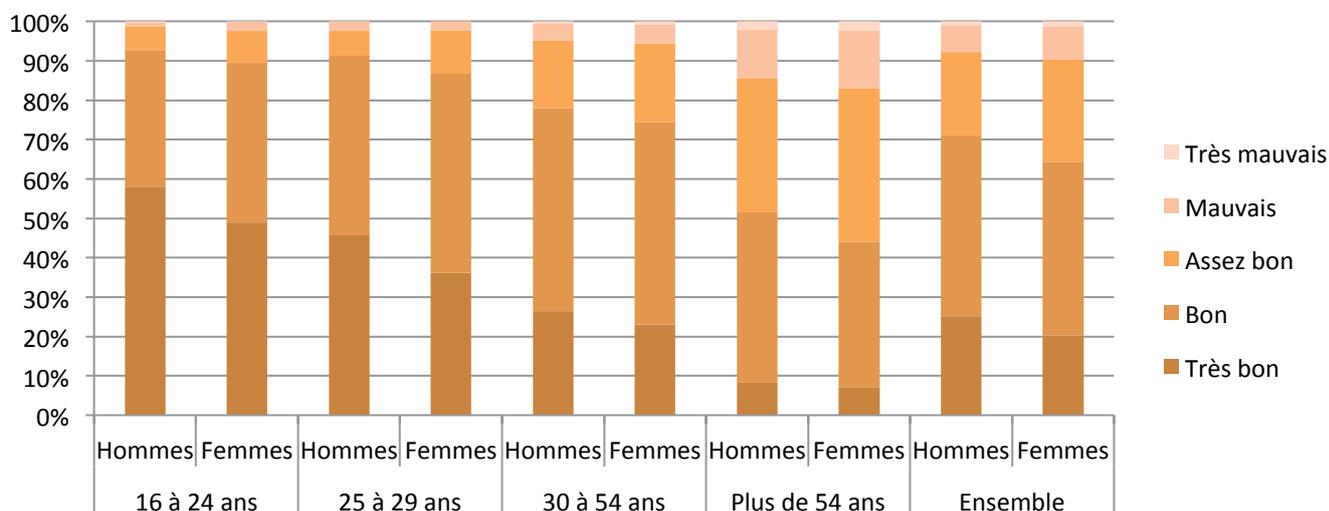
Enfin, si la part des 25 – 29 ans qui déclarent plus fréquemment un « bon » ou « très bon » état de santé est proche de celle des 16 à 24 ans, il n'en est pas de même pour ceux se déclarant en « très bonne » santé. La part des jeunes de 25 – 29 ans qui se déclarent en « très bonne » santé est

³ A participé à la rédaction de cette section : ministère des Affaires sociales et de la Santé, (DREES).

⁴ Ces résultats sont issus de l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de l'Insee. La question posée dans le volet santé est la suivante : « Comment est votre état de santé en général ? » avec 5 modalités de réponse proposées : « Très bon », « Bon », « Assez bon », « Mauvais » et « Très mauvais ».

inférieure de 13 points à celles des 16 – 24 ans (41 % contre 54 %). Les jeunes de 25 – 29 ans se déclarant davantage en « bonne » santé (48 % contre 38 %).

État de santé déclaré en 2011 selon l'âge et le sexe



Source : Insee, enquêtes SRCV 2011.

Champ : France métropolitaine, personnes de 16 ans et plus.

3.2. Accès à la couverture maladie complémentaire

Tous régimes confondus, le nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est estimé à plus de 4,9 millions fin 2013. La progression a été régulière entre 2010 et 2012 et s'est accélérée en 2013 avec une augmentation de 8 % entre 2012 et 2013.

La hausse du nombre de bénéficiaire de la CMU-C en 2013 est liée à l'augmentation exceptionnelle, à compter du 1^{er} juillet 2013, du plafond de ressources permettant de bénéficier de ce dispositif. Cette revalorisation de 8,3 %, dont 7 % sont liés à la revalorisation exceptionnelle prévue par le plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale, porte le plafond annuel du dispositif CMU-C à 8 593 euros pour une personne seule et 12 889 euros pour un foyer composé de deux personnes. Le plafond d'attribution de l'aide pour une complémentaire santé (ACS) a été augmenté dans les mêmes proportions.

Encadré 1 : La CMU-C et l'ACS

- La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière, de bénéficier gratuitement d'une protection complémentaire de santé. Elle couvre les dépenses restant à la charge de l'assuré après l'intervention du régime de base de la Sécurité sociale. Ce dispositif s'adresse aux personnes dont les ressources annuelles sont situées sous le plafond de la CMU-C fixé le 1^{er} juillet 2013.

- L'aide pour une complémentaire santé (ACS) est une aide à l'acquisition d'un contrat individuel d'assurance maladie complémentaire. Cette aide s'adresse aux personnes dont les revenus se situent entre le plafond CMU-C et ce même plafond majoré de 35 %, depuis le 1^{er} janvier 2012 (respectivement 26 % et 20 % en 2011 et 2010). Le montant de l'ACS varie de 100 à 500 euros selon l'âge du bénéficiaire et ne peut toutefois pas excéder le montant de la cotisation à l'assurance maladie complémentaire.

Nombre de bénéficiaires de la CMU-C :

| (au 31 décembre de l'année concernée) | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 |
|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Métropole | 4 302 762 | 3 968 420 | 3 854 958 | 3 764 681 |
| DOM | 586 732 | 570 569 | 566 047 | 561 800 |
| <i>Total</i> | 4 889 494 | 4 538 989 | 4 421 005 | 4 326 481 |
| <i>Variation par rapport à N - 1</i> | 8 % | 3 % | 2 % | 4 % |

Sources : CNAMTS, RSI, MSA, autres régimes et SLM.

Champ : France entière.

Part des bénéficiaires de la CMU-C par âge dans le régime général :

| % | Assurés | | | | Ayants-droit | | | | Total | | | |
|-----------------|---------|------|------|------|--------------|------|------|------|-------|------|------|------|
| | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 |
| Moins de 19 ans | 8 | 9 | 9 | 9 | 92 | 91 | 91 | 91 | 44 | 44 | 44 | 44 |
| 20 – 29 ans | 79 | 79 | 79 | 80 | 21 | 21 | 21 | 20 | 14 | 14 | 15 | 15 |
| 30 – 39 ans | 87 | 88 | 88 | 88 | 13 | 13 | 13 | 12 | 14 | 14 | 14 | 14 |
| 40 – 49 ans | 90 | 90 | 90 | 90 | 10 | 10 | 10 | 10 | 13 | 13 | 13 | 13 |
| 50 – 59 ans | 90 | 89 | 89 | 89 | 10 | 11 | 11 | 11 | 9 | 9 | 9 | 9 |
| Plus de 60 ans | 91 | 91 | 91 | 91 | 9 | 9 | 9 | 9 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| <i>Total</i> | 52 | 52 | 52 | 52 | 48 | 48 | 48 | 48 | | | | |

Source : CNAMTS.

Champ : France entière.

Entre 2010 et 2013, la pyramide des âges des bénéficiaires de la CMU-C est restée identique, les moins de 20 ans représentent environ 44 % des bénéficiaires, alors qu'ils ne sont qu'environ 25 % en France au 1^{er} janvier 2014. Les jeunes de 20 – 29 ans en représentent entre 14 % et 15 %.

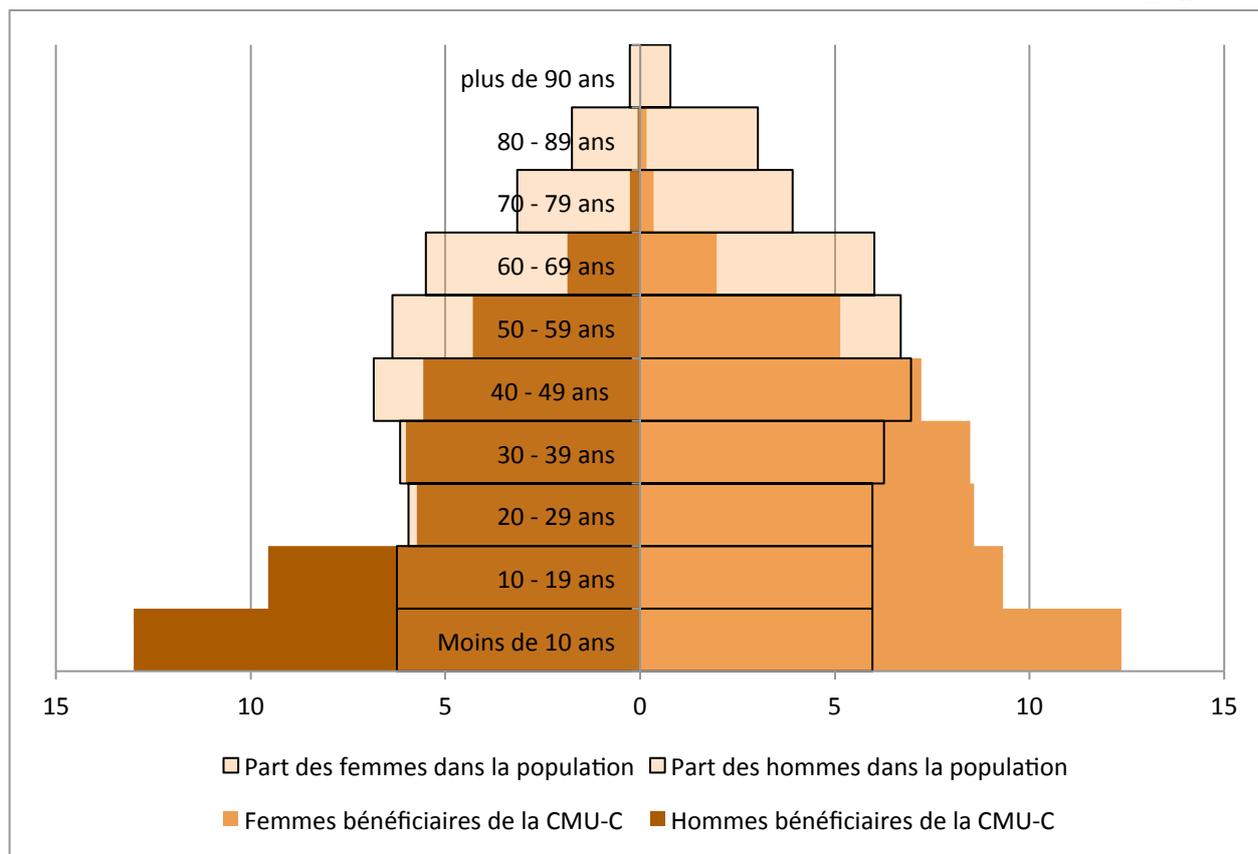
Les jeunes bénéficiaires de moins de 20 ans sont principalement des ayants-droit. En 2013, 91,9 % des jeunes de moins de 20 ans sont ayants-droit. Ils sont rattachés à des personnes des classes d'âges situées entre 20 et 59 ans, tranche d'âge où les femmes sont les plus nombreuses en tant que bénéficiaires assurées (cf. pyramide des âges). La CMU-C pour les moins de 20 ans est essentiellement une protection complémentaire maladie familiale, ces familles ayant plus souvent que d'autres la particularité d'être monoparentales, avec une femme comme chef de famille (cf. rapport d'évaluation de la CMU de novembre 2011).

Les jeunes bénéficiaires de 20 à 29 ans sont eux principalement des assurés. En 2013, 79 % sont assurés et seulement 21 % sont ayants-droit. A cet âge les jeunes adultes accèdent à l'indépendance et s'émancipent progressivement de l'autorité parentale y compris en ne dépendant plus de leur protection complémentaire santé.

La part des jeunes de 20 à 29 ans bénéficiaires de la CMU-C en 2013 est toujours du même ordre de grandeur que celle des 30 – 39 ans et celle des 40 – 49 ans.

Pyramide des âges selon le sexe des bénéficiaires de la CMU-C dans le régime général en 2013 :

En %



Sources : CNAMTS et Insee, estimations de population (résultats provisoires arrêtés à fin 2013).

Champs : France entière (CNAMTS) et France métropolitaine pour les données sur la population française.

En glissement annuel, 1 157 178 personnes se sont vues délivrer une attestation de droit à l'aide à complémentaire santé (ACS) sur l'année 2013, correspondant à une hausse de 15 % par rapport à 2012. En 2012, une augmentation de 32 % avait été observée. Ces hausses sont pour partie liées à l'augmentation du plafond d'attribution de l'ACS (cf. *supra*).

La part des jeunes parmi les bénéficiaires d'attestation ACS étant stable en moyenne entre 2010 et 2013 – environ un quart des bénéficiaires –, le nombre de bénéficiaires jeunes a augmenté de manière proportionnelle à l'augmentation observée pour l'ensemble de la population.

Nombre de bénéficiaires d'attestations ACS :

| | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 |
|-----------------------------------------------------------|-----------|-----------|---------|---------|
| Cumul bénéficiaires d'attestations, CNAMTS, MSA, RSI | 1 157 178 | 1 005 161 | 763 079 | 631 493 |
| Total bénéficiaires d'attestations CPAM | 1 083 528 | 935 067 | 708 074 | 582 886 |
| Évolutions bénéficiaires d'attestations, CNAMTS, MSA, RSI | 15 % | 32 % | 21 % | |

Sources : CNAMTS, CCMSA, RSI.

Champ : France entière.

Répartition des bénéficiaires d'attestations ACS selon les tranches d'âges prévues par le dispositif :

| | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 |
|-----------------------|-----------|---------|---------|---------|
| Moins de 16 ans | 272 425 | 248 791 | 186 093 | 155 346 |
| Entre 16 ans à 49 ans | 418 215 | 370 612 | 285 840 | 234 821 |
| Entre 50 et 59 ans | 138 285 | 115 367 | 90 586 | 78 034 |
| Plus de 60 ans | 254 603 | 200 297 | 145 555 | 114 685 |
| <i>Total</i> | 1 083 528 | 935 067 | 708 074 | 582 886 |

Source : CNAMTS.

Champ : France entière.

Note : S'agissant de la délivrance des attestations ACS par les caisses d'assurance maladie, nous ne connaissons que la répartition des bénéficiaires selon les tranches d'âges ACS (données fournies par les régimes).

Pour en savoir plus :

Fonds CMU, « Rapport d'activité 2013 », mai 2014.

Fonds CMU, « Rapport d'évaluation 2011 », mars 2012.

La santé des 15 – 30 ans, une lecture du Baromètre santé, Agora débats/jeunesses, n° 63, 2013/1.

Labarthe J. et Lelièvre M. (Dir.), 2013, « Minima sociaux et prestations sociales - édition 2013 », Coll. Études et statistiques, Drees, juillet.

Moisy M., « Les jeunes conjuguent bonne santé et comportements à risque », *France portrait social*, Insee Références, édition 2013.

3.3. Consommation de tabac, alcool, cannabis à 17 ans

Tableau 5. Proportion de jeunes déclarant avoir consommé du tabac, de l'alcool, du cannabis au cours du mois.

| % | 2000 | 2002 | 2003 | 2005 | 2008 | 2011 |
|--------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Usage quotidien de tabac | 41,1 | 39,5 | 37,6 | 33,0 | 28,9 | 31,5 |
| Garçons | 41,9 | 40,0 | 38,4 | 33,6 | 29,9 | 32,7 |
| Filles | 40,2 | 39,0 | 37,2 | 32,3 | 27,3 | 30,2 |
| Usage régulier d'alcool | 10,9 | 12,6 | 14,5 | 12,0 | 8,9 | 10,5 |
| Garçons | 16 | 18,8 | 21,2 | 17,7 | 13,6 | 15,2 |
| Filles | 5,5 | 6,1 | 7,5 | 6,1 | 4,0 | 5,6 |
| Usage au moins une fois dans le mois de cannabis | 28,5 | 32,3 | 30,7 | 27,9 | 24,7 | 22,4 |
| Garçons | 33,7 | 39,1 | 35,2 | 33,3 | 29,5 | 26,3 |
| Filles | 23,1 | 25,3 | 26,1 | 22,3 | 19,8 | 18,5 |

Sources : ESCAPAD 2000-2002-2003-2005-2008-2011, OFDT

Champ : France métropolitaine.

4. Faciliter l'accès au logement⁵

4.1. Forme de cohabitation et statut d'occupation

Une cohabitation majoritairement familiale avant 25 ans

En 2011, le modèle de cohabitation familiale n'a guère évolué par rapport à l'année 2010. Il reste majoritaire pour les jeunes adultes (18-24 ans), notamment pour ceux qui prolongent leurs études ou sont dans une situation précaire. Ainsi, un jeune sur deux (50,5 %) est enfant d'un couple (parents ou autre couple au sens du recensement) ou d'une famille monoparentale. Plus d'un jeune adulte sur six (17,3 %) vit en couple (avec ou sans enfants) et près d'un sur six (15,8 %) vit seul.

Le passage à la tranche d'âge supérieure modifie profondément le paysage. Plus de la moitié des jeunes adultes âgés de 25 à 29 ans sont majoritairement en couple (54,4 %), tandis que 17,6 % d'entre eux vivent seuls et seulement 15,6 % sont encore enfants d'un couple ou d'une famille monoparentale.

Une décohabitation familiale plus précoce chez les jeunes femmes

En 2011, près de 57 % des jeunes hommes de moins de 24 ans sont enfants d'un couple ou d'une famille monoparentale. Cette proportion est inférieure de 13 points pour les jeunes femmes (44,5 %). En effet, elles vivent beaucoup plus tôt en couple (22,7 % d'entre elles contre 12 % des jeunes hommes), et à peine plus souvent seules (16,7 % contre 14,9 %).

Les constats sont très proches pour les jeunes âgés de 25 à 29 ans. Le modèle de cohabitation familiale est deux fois plus fréquent chez les hommes (20,8 % contre 10,3 %). Inversement, le mode de vie en couple est beaucoup plus fréquent chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes (61 % contre 47,8 %).

Une relative stabilité des modes de cohabitation des jeunes entre 2008 et 2011

Le mode de cohabitation évolue très lentement et l'écart entre 2008 et 2011 est très faible. Ainsi la proportion de cohabitation familiale passe de 51,2 % à 50,5 % pour les 18-24 ans et se stabilise à 15,6% pour les 25-29 ans. Pour la première tranche d'âge, cette baisse de 0,7 point est compensée par une augmentation de la part des jeunes vivant seuls ou en ménage avec d'autres personnes.

Ce constat sur le mode de cohabitation doit, cependant, être relativisé. En effet, les résultats présentés dans ces tableaux, pour les années 2008, 2010 et 2011 sont, respectivement, les moyennes **des cinq enquêtes annuelles de recensement consécutives** : 2006 à 2010, 2008 à 2012, 2009 à 2013.

⁵ Ont participé à la rédaction de cette section : ministère de la Ville , de la Jeunesse et des Sports (MEOS) ; CNAF ; CERECQ.

Les résultats sont donc très « lissés ». Les prochaines publications de cet indicateur permettront de mieux mesurer l'ampleur de l'évolution du mode de cohabitation des jeunes.

Tableau 1. Forme de cohabitation des jeunes adultes

| En % | 2008 | | | 2010 | | | 2011 | | |
|--------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total |
| Enfants d'un couple | | | | | | | | | |
| Jeunes de 18-24 ans | 42,9 | 33,4 | 38,2 | 41,6 | 32,6 | 37,1 | 41,0 | 32,3 | 36,7 |
| Jeunes de 25-29 ans | 15,1 | 7,3 | 11,2 | 14,7 | 7,2 | 10,9 | 14,6 | 7,2 | 10,9 |
| Enfants d'une famille monoparentale | | | | | | | | | |
| Jeunes de 18-24 ans | 14,5 | 11,5 | 13,0 | 15,1 | 11,9 | 13,5 | 15,5 | 12,2 | 13,8 |
| Jeunes de 25-29 ans | 5,9 | 2,9 | 4,4 | 6,1 | 3,0 | 4,5 | 6,2 | 3,1 | 4,7 |
| En couple sans enfant | | | | | | | | | |
| Jeunes de 18-24 ans | 9,1 | 16,4 | 12,8 | 9,2 | 16,3 | 12,7 | 9,2 | 16,1 | 12,7 |
| Jeunes de 25-29 ans | 26,7 | 27,3 | 27,0 | 26,4 | 27,1 | 26,8 | 26,4 | 27,1 | 26,7 |
| En couple avec enfants | | | | | | | | | |
| Jeunes de 18-24 ans | 2,7 | 6,8 | 4,7 | 2,7 | 6,7 | 4,7 | 2,7 | 6,6 | 4,6 |
| Jeunes de 25-29 ans | 21,2 | 34,4 | 27,9 | 21,4 | 34,1 | 27,9 | 21,4 | 33,9 | 27,7 |
| Parents d'une famille monoparentale | | | | | | | | | |
| Jeunes de 18-24 ans | 0,1 | 2,5 | 1,3 | 0,1 | 2,6 | 1,3 | 0,1 | 2,6 | 1,4 |
| Jeunes de 25-29 ans | 0,4 | 6,4 | 3,5 | 0,5 | 6,7 | 3,6 | 0,5 | 6,8 | 3,7 |
| En ménage avec d'autres personnes | | | | | | | | | |
| Jeunes de 18-24 ans | 9,3 | 8,8 | 9,0 | 9,6 | 9,1 | 9,3 | 9,7 | 9,2 | 9,4 |
| Jeunes de 25-29 ans | 7,4 | 5,0 | 6,2 | 7,7 | 5,2 | 6,4 | 7,8 | 5,3 | 6,5 |
| Seul(e)s | | | | | | | | | |
| Jeunes de 18-24 ans | 14,1 | 16,0 | 15,1 | 14,6 | 16,4 | 15,5 | 14,9 | 16,7 | 15,8 |
| Jeunes de 25-29 ans | 20,0 | 15,5 | 17,7 | 19,9 | 15,3 | 17,6 | 19,9 | 15,3 | 17,6 |
| Hors ménage | | | | | | | | | |
| Jeunes de 18-24 ans | 7,2 | 4,5 | 5,9 | 7,0 | 4,4 | 5,7 | 6,8 | 4,3 | 5,6 |
| Jeunes de 25-29 ans | 3,3 | 1,2 | 2,2 | 3,2 | 1,2 | 2,2 | 3,2 | 1,2 | 2,2 |
| Total | 100,0 |

Champ : France métropolitaine + DOM, population âgée de 18 à 29 ans (âge révolu)

Source : INSEE, recensement de la population 2008, 2010 et 2011 – exploitation complémentaire

L'indicateur retenu est la répartition du mode de cohabitation des jeunes âgés de 18 à 24 ans et de 25 à 29 ans. Les différentes modalités de cette cohabitation se réfèrent aux définitions « au sens du recensement de la population ».

En particulier :

- « Un couple », au sens du recensement de la population, est composé de deux personnes de sexe différent qui cohabitent dans la même résidence principale. Les couples sont des couples de fait, les conjoints pouvant être mariés ou non »
- « Un enfant d'une famille » désigne toute personne légalement célibataire, sans enfant ni conjoint au domicile, vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s). Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant d'une famille».
- « Un parent d'une famille monoparentale » est un parent résidant sans conjoint avec son ou ses enfant(s).
- Un jeune « En ménage avec d'autres personnes » est une jeune personne qui réside avec une ou plusieurs personnes et qui n'est le conjoint, le parent ou l'enfant (au sens du recensement) d'aucune d'entre elles.
- Un jeune « Hors ménage » est une jeune personne vivant dans une habitation mobile, marinier, personne sans-abri, personne vivant en communauté (foyer de travailleurs, maison de retraite, résidence universitaire, etc.).

Tableau 2. Statut d'occupation de la résidence principale (en %)

| | 2009 | | | 2010 | | | 2011 | | |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 20-24 ans | 25-39 ans | Ens. Pop. | 20-24 ans | 25-39 ans | Ens. Pop. | 20-24 ans | 25-39 ans | Ens. Pop. |
| Propriétaire | 7,5 | 39,0 | 57,6 | 7,4 | 39,1 | 57,7 | 7,4 | 39,0 | 57,7 |
| (sous) locataire d'un logement loué vide non HLM | 61,0 | 37,0 | 22,8 | 60,9 | 37,1 | 22,8 | 60,8 | 37,4 | 22,9 |
| (sous) locataire d'un logement loué vide HLM | 12,4 | 17,5 | 14,6 | 12,1 | 17,3 | 14,5 | 12,1 | 17,2 | 14,6 |
| (sous) locataire d'un logement loué meublé* | 15,1 | 2,9 | 2,3 | 15,6 | 3,0 | 2,3 | 15,9 | 3,1 | 2,4 |
| Logé gratuitement | 4,1 | 3,6 | 2,7 | 3,9 | 3,5 | 2,6 | 3,8 | 3,4 | 2,5 |
| Ensemble | 100,0 |

*y compris les chambres d'hôtel

Champ : France métropolitaine + DOM

Source : INSEE, recensements de la population 2009, 2010 et 2011, exploitation complémentaire

Note de lecture : parmi la population des jeunes âgés de 20 à 24 ans qui sont les personnes de référence du ménage, 7,4 % sont propriétaires, en 2011, de la résidence principale du ménage.

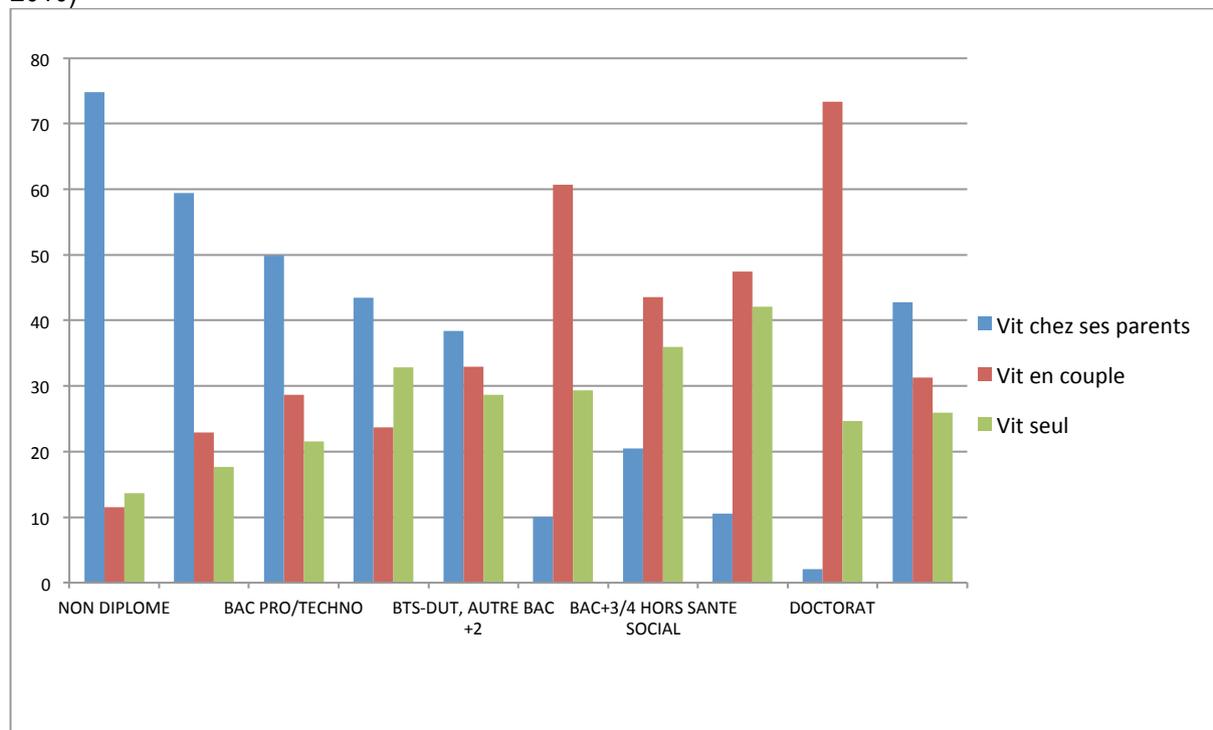
L'indicateur rend compte, pour chaque ménage, du statut d'occupation de la résidence principale de la personne de référence du ménage. L'exploitation complémentaire du recensement permet d'identifier plus précisément cette personne. Les critères de désignation sont, d'une part, la présence d'un couple ou non dans le ménage, et, d'autre part, l'activité, le sexe et l'âge des personnes composant le ménage.

En 2011 comme en 2010, seulement 7,4 % des jeunes de 20 à 24 ans étaient propriétaires de la résidence principale du ménage dont ils étaient la personne de référence tandis que près de 90 % d'entre eux étaient locataires. En comparaison, la part de propriétaires, parmi les jeunes de 25 à 39 ans est proche de 40 % et s'élève à 58% pour l'ensemble de la population. Cette faible proportion de propriétaires parmi les plus jeunes (20 à 24 ans) peut s'expliquer par plusieurs facteurs : l'allongement des études et une cohabitation prolongée avec les parents, une capacité financière moindre et le souci de préserver une grande mobilité.

La structure du statut d'occupation de la résidence principale est très stable entre 2009 et 2011. Les prochaines exploitations complémentaires du recensement annuel de la population permettront d'observer l'évolution de cet indicateur au cours des cinq prochaines années.

Décohabitation selon le diplôme

Graphique. cohabitation/décohabitation trois ans après la fin des études selon le diplôme (Génération 2010)



Champ : France et DOM

Méthodologie échantillon représentatif national, 33547 jeunes sorties de formation initiale en 2009-2010 (Génération 2010).

Note de lecture : Plus de 75% des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme en 2010 résident chez leur parents trois ans après (soit en 2013).

4.2 Part des jeunes bénéficiant des aides au logement (- 30 ans, étudiants/ non étudiants, dans le parc social/privé)

Tableau 3. Jeunes de moins de 30 ans (allocataires ou conjoints) bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2006

| | parc public | | parc privé | | parc inconnu | TOTAL | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------|------------|-------|--------------|-----------|-------|
| | nombre | % | nombre | % | nombre | nombre | % |
| étudiants boursiers ou non boursiers | 33 048 | 8,4 | 698 370 | 41,6 | 230 | 731 648 | 35,3 |
| non étudiants | 358 700 | 91,6 | 982 406 | 58,4 | 1 689 | 1 342 795 | 64,7 |
| Total | 391 748 | 100,0 | 1 680 776 | 100,0 | 1 919 | 2 074 443 | 100,0 |
| Nombre de personnes ayant entre 18 et 29 ans au 1 ^{er} janvier 2007 (source INSEE, estimations de population) : | | | | | | 9 670 773 | |
| Part des bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une aide au logement parmi les personnes ayant entre 18 et 29 ans | | | | | | 21 % | |

Source : CNAF, fichier FILEAS.

Champ : France entière

Note : en 2006 pas de la ventilation « étudiants salariés ». Après vérification ces derniers pouvaient être comptabilisés soit en salariés soit en étudiants.

Tableau 4. Jeunes de moins de 30 ans (allocataires ou conjoints) bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2012

| | parc public | | parc privé | | parc inconnu | TOTAL | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------|------------|-------|--------------|-----------|-------|
| | nombre | % | nombre | % | nombre | nombre | % |
| étudiants salariés | 1 327 | 0,3 | 24 768 | 1,3 | 9 | 26 104 | 1,2 |
| étudiants boursiers ou non boursiers | 26 385 | 6,3 | 713 410 | 38,8 | 283 | 740 078 | 32,7 |
| non étudiants | 393 358 | 93,4 | 1 098 876 | 59,8 | 1 386 | 1 493 620 | 66,1 |
| Total | 421 070 | 100,0 | 1 837 054 | 100,0 | 1 678 | 2 259 802 | 100,0 |
| Nombre de personnes ayant entre 18 et 29 ans au 1 ^{er} janvier 2013 (source INSEE, estimations de population, résultats provisoires arrêtés à fin 2012) | | | | | | 9 475 286 | |
| Part des bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une aide au logement parmi les personnes ayant entre 18 et 29 ans | | | | | | 24 % | |

Source : CNAF, fichier FILEAS.

Champ : France entière

Fin 2012, les jeunes de moins de 30 ans allocataires ou conjoints d'allocataires d'une caisse d'allocation familiale et qui sont bénéficiaires d'une aide au logement représentent 24 % des 18-29 ans. Cette proportion était de 21 % en 2006.

En 2012 comme en 2006, 81 % de ces jeunes occupent un logement du parc privé.

Environ un tiers des moins de 30 ans bénéficiaires d'une aide au logement sont des étudiants ; 96 % d'entre eux se trouvent dans le parc privé, contre 74 % des autres jeunes bénéficiaires d'une aide au logement.

Jeunes de moins de 30 ans bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2013

| | parc public | | parc privé | | parc inconnu | TOTAL | |
|--------------------------------------|-------------|-------|------------|-------|--------------|-----------|-------|
| | nombre | % | nombre | % | nombre | nombre | % |
| étudiants salariés | 1 454 | 0,3 | 29 579 | 1,6 | 10 | 31 043 | 1,3 |
| étudiants boursiers ou non boursiers | 26 133 | 6,1 | 739 213 | 39,4 | 271 | 765 617 | 33,2 |
| non étudiants | 402 405 | 93,6 | 1 109 023 | 59,1 | 1 234 | 1 512 662 | 65,5 |
| Total | 429 992 | 100,0 | 1 877 815 | 100,0 | 1 515 | 2 309 322 | 100,0 |

| jeunes cohabitants | | |
|--------------------------------------|---------|-------|
| | nombre | % |
| étudiants salariés | 5 025 | 2,6 |
| étudiants boursiers ou non boursiers | 122 631 | 62,6 |
| non étudiants | 68 209 | 34,8 |
| Total | 195 865 | 100,0 |

4.3. Taux d'effort pour le logement

Tableau 5. Rapport entre la dépense en logement et le revenu

| | Ménages jeunes * | Ensemble des ménages |
|-------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | Taux d'effort médian (%) | Taux d'effort médian (%) |
| Ensemble | 28 | 19 |
| Locataires | 27 | 24 |
| <i>dont Locataires privé</i> | 28 | 27 |
| <i>dont Locataires social</i> | NS | 20 |
| Propriétaires accédants | NS | 27 |
| Propriétaires non accédant | NS | 10 |

Source : INSEE, enquêtes SRCV 2010, calculs INSEE et SOeS.

Champ : résidences principales de France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante, logée gratuitement, usufruitière.

NS : non significatif au vu des effectifs.

Un ménage jeune est un ménage dont la personne de référence est âgée de 16 à 29 ans.

5. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes⁶

5.1. Part et taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans

En 2013, en moyenne sur l'année, 9,9 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans sont au chômage selon les critères internationaux (part de chômage), soit 2,9 points de plus que pour les 15-64 ans (7,0 %). Comme les jeunes sont nombreux à poursuivre leurs études sans travailler ou rechercher un emploi, le taux de chômage des jeunes, qui rapporte le nombre de chômeurs aux seuls actifs (personnes en emploi ou au chômage), est nettement plus élevé que la proportion de jeunes au chômage. L'écart avec l'ensemble de la population est aussi beaucoup plus important pour le taux de chômage que pour la part de chômage. En 2013, le taux de chômage des jeunes atteint ainsi 18,4 %, soit 8,6 points de plus que pour l'ensemble des actifs. Au sein de la classe d'âge des 15-29 ans, le taux de chômage décroît avec l'âge (32 % pour les 15-19 ans en 2013, contre 14 % pour les 25-29 ans) : lorsqu'ils sont présents sur le marché du travail, les plus jeunes sont peu diplômés et ont une faible ancienneté. À l'inverse, la part de chômeurs est la plus faible pour les 15-19 ans (5 % contre 12 % des 25-29 ans) : les plus jeunes sont en effet très nombreux à être en cours d'études initiales.

Part et taux de chômage de 2003 à 2013

Moyennes annuelles en %

| | Part de chômage | | Taux de chômage | |
|------|-----------------|-----------|-----------------|----------|
| | 15-29 ans | 15-64 ans | 15-29 ans | ensemble |
| 2003 | 7,5 | 5,7 | 13,9 | 8,1 |
| 2004 | 8,1 | 5,9 | 15,0 | 8,5 |
| 2005 | 8,2 | 5,9 | 15,2 | 8,5 |
| 2006 | 8,3 | 5,9 | 15,3 | 8,4 |
| 2007 | 7,8 | 5,4 | 14,2 | 7,7 |
| 2008 | 7,3 | 5,0 | 13,3 | 7,1 |
| 2009 | 9,4 | 6,2 | 16,8 | 8,7 |
| 2010 | 9,3 | 6,3 | 16,8 | 8,9 |
| 2011 | 9,1 | 6,2 | 16,6 | 8,8 |
| 2012 | 9,5 | 6,7 | 17,6 | 9,4 |
| 2013 | 9,9 | 7,0 | 18,4 | 9,8 |

Champ : ménages de France métropolitaine.

Concepts : chômage au sens du BIT ; âge atteint à la date de l'enquête ; diplômés du secondaire = bacheliers, cap, bep ou diplôme de niveau équivalent, non diplômés = brevet des collèges ou aucun diplôme ; fin des études initiales = première interruption d'au moins 1 an des études scolaires ou universitaires (apprentissage inclus).

⁶ Ont participé à la rédaction de cette section : ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (DARES) ; Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique /DGE; CEREQ ; ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP).

Source : enquêtes Emploi 2003-2013.

Part et taux de chômage des jeunes connaissent des évolutions comparables. Entre 2008 et 2013, la part et le taux de chômage des 15-29 ont augmenté de respectivement 2,6 et 5,1 points. Le chômage des jeunes, comme celui des plus âgés, a fortement augmenté de début 2008 à fin 2009 sous l'effet de la dégradation importante de la situation économique (+4,2 points pour le taux de chômage des 15-29 ans), puis a légèrement baissé en 2010 et au 1^{er} semestre 2011 (-1,0 point). Le taux de chômage des 15-29 ans a ensuite augmenté de nouveau jusqu'au 2^{ème} trimestre 2013 (+2,5 points), puis s'est sensiblement replié au cours du 2nd semestre 2013 (-0,8 point).

Taux de chômage selon le niveau de diplôme de 2003 à 2013

Moyennes annuelles en %

| En % | Taux de chômage de 1 à 4 ans après la fin des études initiales par sexe et niveau de diplôme | | | | | |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|-----------|------------|--------------|
| | ensemble | hommes | femmes | supérieur | secondaire | non diplômés |
| 2003 | 15,2 | 15,5 | 14,8 | 10,0 | 14,7 | 33,4 |
| 2004 | 16,5 | 17,1 | 15,9 | 10,2 | 17,2 | 36,8 |
| 2005 | 16,6 | 16,8 | 16,4 | 9,5 | 17,8 | 38,2 |
| 2006 | 17,3 | 17,7 | 16,9 | 9,9 | 17,8 | 40,6 |
| 2007 | 15,9 | 17,3 | 14,6 | 8,8 | 17,3 | 36,6 |
| 2008 | 14,2 | 15,9 | 12,5 | 6,1 | 16,4 | 37,2 |
| 2009 | 20,0 | 22,4 | 17,5 | 9,4 | 22,7 | 48,7 |
| 2010 | 19,6 | 21,0 | 18,2 | 10,3 | 22,0 | 43,8 |
| 2011 | 18,7 | 19,2 | 18,4 | 9,1 | 21,6 | 45,2 |
| 2012 | 20,0 | 21,3 | 18,6 | 10,0 | 23,7 | 46,1 |
| 2013 | 20,3 | 21,7 | 18,9 | 10,5 | 24,7 | 48,9 |

Champ : ménages de France métropolitaine.

Concepts : chômage au sens du BIT ; âge atteint à la date de l'enquête ; diplômés du secondaire = bacheliers, cap, bep ou diplôme de niveau équivalent, non diplômés = brevet des collèges ou aucun diplôme ; fin des études initiales = première interruption d'au moins 1 an des études scolaires ou universitaires (apprentissage inclus).

Source : enquêtes Emploi 2003-2013.

Au cours des premières années suivant la fin des études, les écarts de taux de chômage selon le niveau de diplôme sont considérables. De 1 à 4 ans après la fin des études initiales, le taux de chômage atteint en moyenne 20,3 % en 2013, mais, alors qu'à peine plus d'un jeune actif diplômé du supérieur sur dix est au chômage, c'est le cas de près d'un sur quatre pour les diplômés du second cycle du secondaire (bacheliers, titulaires d'un CAP ou d'un BEP) et d'un sur deux pour les non-diplômés. Pour les personnes qui sont depuis plus longtemps sur le marché du travail, les écarts selon le niveau de diplôme sont moindres : au-delà de 10 ans après la fin des études, le taux de chômage des diplômés du supérieur est de 4,3 % en 2013, contre 13,0 % pour les non-diplômés. Entre 2003 et 2013, la hausse du taux de chômage de 1 à 4 ans après la fin des études n'a été que de 0,6 point pour les diplômés du supérieur, alors qu'elle a atteint 15,4 points pour les non-diplômés. Le taux de chômage des jeunes femmes en début de vie active est inférieur à celui des jeunes hommes chaque année depuis 2003, avec un écart de 2,8 points en 2013.

Pour en savoir plus :

Minni Claude, Pommier Patrick (2013) : « Emploi et chômage des jeunes de 15-29 ans en 2012 », Dares analyses, n°073, novembre.

Taux de chômage des moins de 25 ans dans les DOM en 2013

| En % | France métropolitaine | Guadeloupe | Martinique | Guyane | La Réunion |
|-----------------|--------------------------|------------|------------|--------|------------|
| Femme | | | | | |
| 15-24 ans | 23,3 | 66,9 | 67,2 | 48,8 | 60,6 |
| 15 ans et plus | 9,7 | 28,3 | 22,8 | 26,3 | 29,7 |
| Hommes | | | | | |
| 15-24 ans | 22,4 | 54,6 | 69,0 | 41,8 | 57,2 |
| 15 ans et plus | 9,8 | 24,1 | 22,8 | 16,7 | 28,3 |
| Ensemble | | | | | |
| 15-24 ans | 22,8 | 59,7 | 68,2 | 44,8 | 58,6 |
| 15 ans et plus | 9,8 | 26,2 | 22,8 | 21,3 | 29,0 |

Source : Enquêtes Emploi DOM 2013, enquête Emploi 2013 (France Métropolitaine, 4^{ème} trim)

5.2. Taux d'emploi et de sous-emploi des jeunes de 15 à 29 ans

Sous l'effet de la crise économique, puis de l'allongement des études à partir de la rentrée scolaire 2009, le taux d'emploi des jeunes s'est replié chaque année depuis 2008. De 2008 à 2013, la proportion de jeunes qui occupent un emploi entre 15 et 29 ans a reculé de 3,5 points pour s'établir à 44,0 % en 2013, alors qu'elle avait progressé de 0,8 point entre 2003 et 2008. Au cours du 2nd semestre 2013, le taux d'emploi des 15-29 ans s'est cependant retourné à la hausse (+0,4 point). Entre 15 et 29 ans, les hommes sont plus souvent en emploi que les femmes (46,9 % contre 41,1 % en 2013) car ils sont plus souvent en apprentissage, poursuivent moins longtemps leurs études et se retirent moins souvent du marché du travail pour élever de jeunes enfants. De 2008 à 2013, le taux d'emploi des 15-29 ans a baissé de 4,4 points pour les hommes, contre seulement 2,6 points pour les femmes.

Taux d'emploi de 2003 à 2013

| En % | Taux d'emploi | | | | | |
|-------------|---------------|--------|--------|-----------|--------|--------|
| | 15-29 ans | | | 15-64 ans | | |
| | ensemble | hommes | femmes | ensemble | hommes | femmes |
| 2003 | 46,6 | 50,6 | 42,7 | 64,0 | 70,0 | 58,3 |
| 2004 | 45,9 | 50,0 | 41,9 | 63,8 | 69,6 | 58,3 |
| 2005 | 45,7 | 49,7 | 41,8 | 63,8 | 69,3 | 58,4 |
| 2006 | 45,9 | 49,9 | 41,9 | 63,7 | 69,0 | 58,6 |
| 2007 | 46,9 | 50,7 | 43,2 | 64,3 | 69,2 | 59,6 |
| 2008 | 47,5 | 51,3 | 43,7 | 64,9 | 69,7 | 60,3 |
| 2009 | 46,4 | 49,3 | 43,5 | 64,1 | 68,4 | 59,9 |
| 2010 | 46,1 | 49,4 | 42,7 | 64,0 | 68,3 | 59,8 |
| 2011 | 45,4 | 48,8 | 42,1 | 64,0 | 68,3 | 59,8 |
| 2012 | 44,2 | 47,2 | 41,2 | 64,0 | 68,1 | 60,1 |
| 2013 | 44,0 | 46,9 | 41,1 | 64,1 | 67,8 | 60,4 |

Champ : ménages de France métropolitaine. , Source : enquêtes Emploi 2003-2013.

Concepts : emploi et sous-emploi au sens du BIT ; âge atteint à la date de l'enquête.

Au sens du BIT, le sous-emploi comprend, d'une part, les personnes à temps partiel souhaitant travailler plus et disponibles pour cela, qu'elles recherchent un nouvel emploi ou non (temps partiel subi) et, d'autre part, les personnes en situation de chômage technique ou partiel, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel. La proportion d'individus en situation de sous-emploi parmi ceux qui occupent un emploi (taux de sous-emploi) est plus élevée pour les jeunes que pour l'ensemble des personnes en emploi. En 2013 le taux de sous-emploi des 15-29 ans est de 5,9 % pour les hommes et de 13,2 % pour les femmes, contre respectivement 3,5 % et 9,7 % pour l'ensemble des actifs occupés. Entre 2008 et 2013, le taux de sous-emploi des jeunes, comme celui de l'ensemble des actifs occupés, a augmenté plus rapidement pour les hommes que pour les femmes : respectivement +1,8 et +0,8 point pour les 15-29 ans, contre +1,0 et +0,6 point pour l'ensemble des personnes en emploi.

Taux de sous-emploi de 2003 à 2013

| En % | 15-29 ans en emploi | | | ensemble des actifs occupés | | |
|-------------|---------------------|--------|--------|-----------------------------|--------|--------|
| | Ensemble | Hommes | Femmes | Ensemble | Hommes | Femmes |
| 2003 | 6,6 | 3,4 | 10,4 | 4,8 | 2,1 | 8,0 |
| 2004 | 7,2 | 4,0 | 11,1 | 5,1 | 2,3 | 8,5 |
| 2005 | 7,0 | 4,0 | 10,6 | 5,1 | 2,3 | 8,3 |
| 2006 | 7,8 | 4,1 | 12,2 | 5,3 | 2,4 | 8,5 |
| 2007 | 8,1 | 4,4 | 12,4 | 5,5 | 2,4 | 9,0 |
| 2008 | 7,9 | 4,1 | 12,3 | 5,7 | 2,5 | 9,2 |
| 2009 | 8,7 | 4,9 | 13,0 | 6,4 | 3,4 | 9,8 |
| 2010 | 9,2 | 5,7 | 13,2 | 6,8 | 3,7 | 10,2 |
| 2011 | 8,8 | 5,1 | 13,1 | 6,0 | 2,9 | 9,3 |
| 2012 | 8,9 | 5,1 | 13,1 | 6,1 | 3,2 | 9,3 |
| 2013 | 9,3 | 5,9 | 13,2 | 6,5 | 3,5 | 9,7 |

Champ : ménages de France métropolitaine., Source : enquêtes Emploi 2003-2013.

Pour en savoir plus :

Minni Claude, Pommier Patrick (2013) : « Emploi et chômage des jeunes de 15-29 ans en 2012 », Dares analyses, n°073, novembre.

5.3. Taux de jeunes créateurs d'entreprise

Depuis le début des années 2000, l'activité entrepreneuriale en France s'est renforcée au travers des politiques publiques qui ont simplifié les procédures relatives à la création d'entreprise. Les bénéfices attendus du dynamisme entrepreneurial sont de deux ordres : d'une part, l'entrepreneuriat individuel apparaît comme un moyen pour les chômeurs de créer leur propre emploi. D'autre part, la création d'entreprises est un vecteur de renouvellement du tissu productif et constitue, de ce fait, une clé de la croissance économique future.

Début 2013, l'organisation des Assises de l'entrepreneuriat a permis au Gouvernement de recueillir un ensemble de propositions pour redynamiser l'esprit d'entreprendre en France et pouvoir mobiliser tous les talents pour la création l'entreprise, notamment des plus jeunes.

A - Les créateurs d'entreprises individuelles

Tout d'abord, il convient de rappeler que la création d'entreprises n'est pas le seul apanage des jeunes. Ils ont en moyenne 38 ans. Le créateur d'entreprise type est un homme, plutôt jeune, dont l'objectif majoritaire est d'assurer son propre. Le désir d'indépendance et le goût d'entreprendre sont ses principales motivations.

Une étude de l'Insee, sur les créateurs d'entreprises en 2006, a permis de distinguer :

- les créateurs par « nécessité, qui sont principalement d'anciens chômeurs cherchant à créer leur propre emploi ;
- les créateurs par « adaptation », qui, en raison de leur très faible niveau de diplôme, sont à la recherche d'opportunités d'emploi ou de revenu ;
- les créateurs par « opportunité », souvent salariés auparavant et qui choisissent de créer leur entreprise afin d'améliorer leur situation ;
- les créateurs par « vocation », qui ont un très haut niveau d'éducation et dont l'exercice de la profession passe souvent par le statut d'indépendant.

| | 2009 | | 2010 | | 2011 | | 2012 | | 2013 | |
|-----------------------------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|----------------|------------|
| Ensemble des créateurs (tout âge) | 427 890 | | 458 380 | | 383 131 | | 390 446 | | 379 310 | |
| <i>Dont</i> | | | | | | | | | | |
| Créateurs âgés de moins de 20 ans | 3 969 | 1% | 4 501 | 1% | 4 146 | 1% | 4 463 | 1% | 4 472 | 1% |
| Homme | 2 863 | 1% | 3 176 | 1% | 2 945 | 1% | 3 086 | 1% | 3 077 | 1% |
| Femme | 1 094 | <1% | 1 320 | <1% | 1 196 | <1% | 1 369 | <1% | 1 391 | <1% |
| <i>Dont</i> | | | | | | | | | | |
| Créateurs âgés de 20 à 29 ans | 111 000 | 26% | 126 734 | 28% | 109 215 | 29% | 114 997 | 29% | 114 219 | 30% |
| Homme | 71 140 | 17% | 79 983 | 17% | 66 535 | 17% | 70 109 | 18% | 68 472 | 18% |
| Femme | 39 175 | 9% | 46 236 | 10% | 42 361 | 11% | 44 309 | 11% | 45 146 | 12% |

En dehors du pic de l'année 2010, l'évolution du nombre de créations d'entreprises est plutôt orientée à la baisse pour la majorité des classes d'âges (-2,9% en 2013). Pour les jeunes créateurs d'entreprises, leur nombre marque le pas en 2013.

En 2013, le nombre de créateurs d'entreprises individuelles âgés de 20 à 29 ans stagne à 114 220 (-0,7%), ce qui représente un peu plus de 30 % de l'effectif total des créateurs d'entreprises individuelles. Cette classe d'âge se situe derrière la classe d'âge de 30 à 39 ans. Le nombre de jeunes de moins de 20 ans créateurs d'entreprises augmentent très légèrement (+0,2%). Ils restent très minoritaires (1,2 %).

Parmi les jeunes, les hommes demeurent nettement majoritaires (autour de 60 %) mais des jeunes femmes sont de plus en plus nombreuses à créer une entreprise individuelle. En 2013, les femmes âgées de 20 à 29 ans sont à l'origine de près de 40 % des entreprises individuelles créées, alors qu'en 2009, cette part était d'un peu plus de 35 %. Elles sont désormais plus de 45 000 à avoir créé une entreprise. Les femmes âgées de moins de 20 ans, quant à elles, constituent 31% des créateurs d'entreprises individuelles en 2013, contre un peu plus de 27 % en 2009.

Selon une étude de l'Insee, les femmes sont en particulier plus représentées que les hommes dans l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (61 % de l'ensemble des créateurs) et dans les autres services aux ménages (57 %).

Dans le contexte économique actuel, on peut estimer que pour les jeunes, créer son entreprise peut constituer un remède à la crise. Quand un jeune sur quatre est au chômage, quand s'enchaînent intérim, stages et CDD, le risque de la création semble moins grand, facilitant le passage à l'acte. Par ailleurs, les jeunes partagent un goût de l'autonomie.

B - Les auto-entrepreneurs

Depuis 2009, la création d'entreprise est dopée par le régime de l'auto-entrepreneur institué par la loi de modernisation de l'économie. Ce régime offre des formalités de création d'entreprise allégées, ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques.

Les nouveaux auto-entrepreneurs ont 39 ans en moyenne. Il en existe de tous les âges, mais ils sont plutôt plus jeunes que la population active, notamment dans le secteur de l'information et de la communication (TIC).

| | 2009 | | 2010 | | 2011 | | 2012 | | 2013 | |
|--------------------------------------------------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|
| <u>Ensemble des auto-entrepreneurs (tout âge)</u> | 320 019 | | 358 588 | | 291 721 | | 307 478 | | 274 942 | |
| Dont auto-entrepreneurs âgés de moins de 20 ans | 3 081 | 1% | 3 726 | 1% | 3 474 | 1% | 3 889 | 1% | 3 578 | 1% |
| Homme | 2 251 | 1% | 2 671 | 1% | 2 486 | 1% | 2 693 | 1% | 2 472 | 1% |
| Femme | 826 | <1% | 1 052 | <1% | 986 | <1% | 1 193 | <1% | 1 103 | <1% |
| Dont auto-entrepreneurs âgés de 20 à 29 ans | 81 805 | 26% | 99 763 | 28% | 84 310 | 29% | 92 138 | 30% | 84 502 | 31% |
| Homme | 54 575 | 17% | 65 134 | 18% | 53 156 | 18% | 58 264 | 19% | 52 755 | 19% |
| Femme | 26 995 | 8% | 34 433 | 10% | 31 043 | 11% | 33 727 | 11% | 31 607 | 11% |

Source : Insee, démographie d'entreprises.

En 2013, les jeunes autoentrepreneurs âgés de 20 à 29 ans représentent 84 500 individus, soit 30,7 % de l'effectif total des autoentrepreneurs, soit une proportion légèrement plus grande que pour les jeunes créateurs d'entreprises individuelles. Par ailleurs, les autoentrepreneurs de moins de 20 ans représentent une proportion de 1,3 %.

Les jeunes hommes âgés de 20 à 29 ans représentent 62,5 % des effectifs en 2013, soit une proportion plus importante que pour les créations d'entreprises individuelles. Néanmoins, la part des jeunes femmes âgées de 20 à 29 ans est passée de 33 % à 37,4 % entre 2009 et 2013. La part jeunes hommes prédomine nettement dans les secteurs de la construction, du commerce et de l'information et de la communication ; à l'inverse les jeunes femmes sont plus présentes dans les services aux ménages et dans l'enseignement, la santé et l'action sociale, voire même l'industrie.

La progression de la proportion de jeunes créateurs est légèrement plus accentuée que pour les jeunes créateurs d'entreprises.

Quatre secteurs sont principalement choisis par les autoentrepreneurs : les activités de soutien et de conseil aux entreprises, le commerce, les services aux ménages et la construction.

Pour en savoir plus

Centre d'analyse stratégique – note d'analyse n°297 (octobre 2012) – l'entrepreneuriat en France (volet 2)

Insee – Insee premières n°1388 (février 2012) – 3 auto entrepreneurs sur 4 n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime.

Insee – Insee premières n°1414 (septembre 2012) – Autoentrepreneurs : au bout de trois ans, 90% dégagent un revenu inférieur au Smic au titre de leur activité non salariée.

Insee – Insee Première n°1487 (février 2014) – créateurs d'entreprises : avec l'auto-entrepreneuriat, de nouveaux profils.

5.4. Stages effectués durant le cursus universitaire

En 2012-2013, 33 % des étudiants inscrits en formation initiale dans une université française en licences professionnelles, en licences générales, en masters, en formations d'ingénieurs et en instituts universitaires de technologie ont suivi un stage. Cette proportion se maintient par rapport à l'année précédente (32 %).

La proportion de stagiaires croît à mesure que l'on avance dans les cursus. Les stages sont fréquents dans les formations professionnelles et en développement dans les formations générales.

57 % durent deux mois ou plus. Près d'un stage sur deux est gratifié (48 %) ; dans 66 % des cas, la gratification mensuelle se situe entre 436 € et 600 €. Les stages effectués à l'étranger demeurent rares (9 %), sauf en cursus ingénieur. Un stage sur quatre se déroule en dehors de la région administrative de l'université.

Tableau 4. Proportion d'étudiants effectuant un stage pendant leur cursus de formation (en %)

| | Stagiaires (%) | | Stages ≥ 2 mois (%) | |
|------------------------------|----------------|-----------|---------------------|-----------|
| | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 |
| LICENCE PROF. | 84 | 82 | 93 | 90 |
| LICENCE GENERALE | 13 | 14 | 34 | 31 |
| <i>L1</i> | 3 | 3 | 18 | 17 |
| <i>L2</i> | 12 | 13 | 25 | 22 |
| <i>L3</i> | 32 | 35 | 41 | 36 |
| MASTER | 52 | 53 | 79 | 70 |
| <i>M1</i> | 43 | 46 | 66 | 57 |
| <i>M2</i> | 63 | 62 | 90 | 81 |
| INGENIEUR | 83 | 77 | 71 | 71 |
| <i>1^{ère} année</i> | 69 | 66 | 28 | 21 |
| <i>2^{ème} année</i> | 90 | 81 | 83 | 84 |
| <i>3^{ème} année</i> | 93 | 87 | 98 | 98 |
| DUT | 65 | 62 | 53 | 51 |
| <i>1^{ère} année</i> | 44 | 42 | 12 | 4 |
| <i>2^{ème} année</i> | 91 | 89 | 78 | 79 |
| TOUS CURSUS | 32 | 33 | 63 | 57 |

(1) Pourcentage calculé sur l'ensemble des inscrits

Source : MENESR-DGESIP-DGRI SIES/ Enquête sur les stages

Champ : France métropolitaine + DOM

Lecture - 82 % des inscrits en 3^{ème} année de licence professionnelle ont effectué un stage. Pour 90 % des stagiaires, le stage a duré deux mois ou plus.

En licence professionnelle, neuf stages sur dix durent au moins deux mois. 79 % des stages sont gratifiés et parmi eux 82 % le sont entre 436 et 600 €. 8 % des stages ont lieu à l'étranger.

En licence générale, 14 % des étudiants font un stage : 3 % en L1, 13 % en L2 et 35 % en L3. Les stages de deux mois ou plus sont minoritaires. 22 % des stages sont gratifiés. Parmi eux, 63 % le sont entre 436 et 600 €.

En master, 46 % des étudiants font un stage en première année et 62 % en seconde année.

Sept stages sur dix durent deux mois ou plus. 41 % des stages sont gratifiés en M1 et 73 % en M2. 20 % des stages gratifiés dépassent 600 € en M1 et 33 % en M2. Un stage sur quatre se déroule hors région.

Tableau 5. Stages et gratifications financières

| En % | Stages gratifiés (%) | | Montant de la gratification | | | |
|-------------------------|----------------------|-------------|-----------------------------|----------------------|----------------|-------------|
| | | | [417 – 600 €] (%) | [436 - 600 €] (%) | > 600 € (%) | |
| | (2) | | (2) | (2) | (2) | (2) |
| | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 |
| LICENCE PRO | 81 | 79 | 70 | 82 | 7 | 5 |
| LICENCE GENERALE | 22 | 22 | 61 | 63 | 10 | 11 |
| L1 | 9 | 15 | 46 | 47 | 8 | 13 |
| L2 | 12 | 14 | 52 | 55 | 9 | 11 |
| L3 | 28 | 26 | 63 | 67 | 10 | 11 |
| MASTER | 64 | 58 | 55 | 61 | 26 | 28 |
| M1 | 48 | 41 | 60 | 66 | 20 | 20 |
| M2 | 76 | 73 | 53 | 58 | 30 | 33 |
| INGENIEUR | 71 | 67 | 45 | 43 | 47 | 52 |
| 1 ^{ère} année | 38 | 36 | 55 | 45 | 26 | 38 |
| 2 ^{ème} année | 69 | 62 | 56 | 60 | 34 | 35 |
| 3 ^{ème} année | 97 | 95 | 36 | 33 | 60 | 65 |
| DUT | 49 | 45 | 74 | 82 | 4 | 7 |
| 1 ^{ère} année | 16 | 9 | 49 | 50 | 7 | 10 |
| 2 ^{ème} année | 67 | 64 | 78 | 85 | 4 | 7 |
| TOUS CURSUS | 52 | 48 | 60 | 66 | 20 | 22 |

(2) Pourcentage calculé sur les données renseignées, dans l'hypothèse où les non-répondants se comportent comme les répondants. Il doit s'interpréter comme une estimation.

Source : MENESR-DGESIP-DGRI SIES/ Enquête sur les stages

Champ : France métropolitaine + DOM

Lecture : En 2012-2013 79 % des stagiaires inscrits en 3^{ème} année de licence professionnelle ont perçu une gratification. 82 % des stagiaires gratifiés ont reçu entre 436 et 600 € et 5 % ont touché plus de 600 €.

En formations d'ingénieurs, la proportion de stagiaires est de 66 % en première année, de 81 % en deuxième année et de 87 % en dernière année. 21 % des stages durent deux mois ou plus en première année, 84 % en deuxième année et 98 % en troisième année. La part des stages gratifiés au-delà de 600 € atteint 65 % en dernière année de cursus. S'agissant des stages à l'étranger, ils représentent 1 stage sur 5 sur l'ensemble du cursus, 36 % en deuxième année. Concernant les stages hors région, c'est une particularité de cette filière, ils atteignent 43 %.

En institut universitaire de technologie, 62 % des étudiants font un stage. Le stage de deux mois ou plus est rare en première année (4 %) et quasiment la règle en seconde année (79 %). 9 % des stages sont gratifiés en première année et 64 % en seconde année. 82 % des gratifications se trouvent entre 436 et 600 €.

Tableau 6: Stages et mobilité

| | Stages effectués à l'étranger (%) | | Stages effectués hors région (%) | |
|-------------------------|-----------------------------------|-----------|----------------------------------|-----------|
| | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 |
| LICENCE PRO | 10 | 8 | 27 | 31 |
| LICENCE GENERALE | 7 | 7 | 21 | 22 |
| L1 | 2 | 3 | 20 | 30 |
| L2 | 5 | 5 | 24 | 23 |
| L3 | 8 | 8 | 20 | 21 |
| MASTER | 11 | 9 | 27 | 25 |
| M1 | 10 | 9 | 25 | 22 |
| M2 | 11 | 10 | 28 | 27 |
| INGENIEUR | 20 | 23 | 37 | 43 |
| 1 ^{ère} année | 18 | 17 | 36 | 47 |
| 2 ^{ème} année | 29 | 36 | 31 | 29 |
| 3 ^{ème} année | 15 | 14 | 43 | 53 |
| DUT | 6 | 6 | 23 | 27 |
| 1 ^{ère} année | 4 | 3 | 22 | 28 |
| 2 ^{ème} année | 7 | 7 | 24 | 27 |
| | | | | |
| TOUS CURSUS | 9 | 9 | 25 | 26 |

Source : MENESR-DGESIP-DGRI SIES/ Enquête sur les stages

Champ : France métropolitaine + DOM

Lecture : En 2012-2013, 7 % des stages suivis par des étudiants inscrits en licence générale se sont déroulés à l'étranger et 22 % en dehors de la région administrative de l'université.

5.5. Stages effectués durant le cursus universitaire/scolaire

Près des deux tiers des jeunes de la génération 2010 ont effectué au moins un stage d'une durée d'un mois ou plus durant leur formation initiale. Selon le niveau d'études et le type de formation, la part de stagiaires connaît des écarts très importants. Seuls 36 % des non-diplômés et 45 % des bacheliers ont eu ce type d'expériences contre 87 % des diplômés de bac+5. Par ailleurs, les jeunes issus des formations professionnelles ont presque deux fois plus souvent accédé à un stage que ceux sortis des formations générales.

Ces expériences pré-professionnelles sont très fréquentes dans les parcours scolaires. En effet, dans le but de compléter des connaissances théoriques, nombre de formations s'accompagnent d'un volume important de semaines à réaliser en situation de travail. La plupart des jeunes effectuent même plusieurs stages. Parmi les stagiaires, la moitié ont entrepris au moins trois stages avant de quitter le système éducatif. Seuls 23 % n'ont réalisé qu'un seul stage d'une durée minimale d'un mois dans une entreprise, une administration ou une association.

Tableau . Caractéristiques des stagiaires selon la classe de sortie

| | Part des jeunes ayant réalisé un stage d'au moins un mois | Part des jeunes ayant réalisé un stage d'au moins un mois en 2010 | Répartition du nombre de stages réalisés | | | |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-------------|----------------------|------------|
| | | | Un stage | Deux stages | Trois stages ou plus | Ensemble |
| (en %) | | | | | | |
| Ausun diplôme | 36 | 21 | 42 | 29 | 29 | 100 |
| CAP-BEP | 67 | 44 | 23 | 26 | 51 | 100 |
| Baccalauréat | 45 | 28 | 21 | 27 | 52 | 100 |
| Bac professionnel | 80 | 56 | 12 | 26 | 62 | 100 |
| Bac technologique | 34 | 15 | 40 | 30 | 30 | 100 |
| Bac général | 16 | 7 | 44 | 28 | 28 | 100 |
| Bac+2 hors santé social | 79 | 43 | 35 | 40 | 25 | 100 |
| Bac+2 ou 3 santé social | 85 | 76 | 5 | 4 | 91 | 100 |
| Bac+3/4 hors santé social (L, M1) | 64 | 40 | 29 | 33 | 38 | 100 |
| Licence professionnelle | 86 | 70 | 21 | 38 | 41 | 100 |
| Autre bac+3/4 hors santé social | 55 | 27 | 34 | 29 | 37 | 100 |
| Bac+5 (M2) | 87 | 63 | 15 | 27 | 58 | 100 |
| Bac+5 hors écoles de commerce et ingénieurs | 84 | 60 | 19 | 29 | 52 | 100 |
| École de commerce | 95 | 57 | 6 | 23 | 71 | 100 |
| École d'ingénieurs | 96 | 79 | 6 | 22 | 72 | 100 |
| Doctorat (D) | 79 | 20 | 13 | 15 | 72 | 100 |
| Doctorat santé | 86 | 37 | 14 | 24 | 62 | 100 |
| Doctorat hors santé | 74 | 6 | 30 | 27 | 43 | 100 |
| Ensemble | 61 | 39 | 23 | 28 | 49 | 100 |

Champs : colonnes 1 et 2 ensemble des jeunes de la génération hors sortants de l'apprentissage (563 000 individus), colonnes 3 à 5 ensemble des jeunes ayant réalisé au moins un stage d'une durée minimale d'un mois (342 000 individus).

Source : CEREQ, Enquête Génération 2010

87 % des stages décrits se déroulent au cours des deux années précédant la sortie de formation, 64 % la dernière année. Ils sont en grande majorité obligatoires et encadrés par une convention. Les jeunes de l'enseignement secondaire les obtiennent plutôt suite à une candidature spontanée quand leurs homologues plus diplômés bénéficient plus souvent de l'aide de leur établissement de formation.

La durée moyenne du dernier stage est de trois mois et augmente avec le niveau de diplôme : 75 % des stages suivis par les jeunes du secondaire durent un mois quand 79 % de ceux suivis par les sortants au niveau master et au-delà excèdent 4 mois. L'indemnisation dépendant de la durée du stage, ce sont les sortants de master ou au-delà qui en bénéficient largement (80 %) alors qu'elle demeure marginale pour ceux de l'enseignement secondaire (11 %).

Indépendamment du niveau de sortie, deux tiers des jeunes affirment que le stage leur a donné la possibilité d'appliquer totalement leurs connaissances. Véritable vecteur d'acquisition d'expérience, il est perçu comme un travail à part entière par 62 % d'entre eux. Enfin, dans huit cas sur dix, le stage est mentionné dans le CV et 30 % des jeunes considèrent qu'il leur a été utile pour obtenir leur premier emploi.

6. Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes⁷

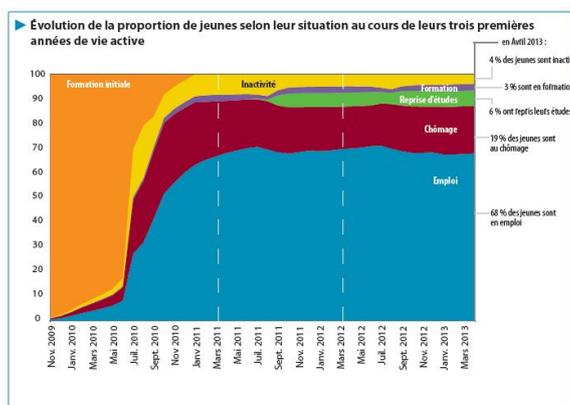
6.1 Trajectoires d'entrée dans la vie active

L'enquête 2013 auprès de la Génération 2010 permet d'étudier les parcours d'insertion professionnelle des débutants durant les trois premières années qui suivent leur formation initiale. Elle recense mois par mois la situation de chaque jeune, entre emploi, recherche d'emploi, reprise d'études, formation et inactivité.

Le cheminement de la Génération dans son ensemble peut être décrit à l'aide d'un chronogramme global, qui retrace pas à pas les situations de ces jeunes. Cette représentation permet de lire l'évolution, au fil des mois, de la part de jeunes en emploi, au chômage, en formation, etc....

Afin de se faire une idée de la diversité des parcours individuels, une série de techniques statistiques permettent d'esquisser un certain nombre de trajectoires types. Celles-ci visent à la fois à décrire et à quantifier les principaux parcours d'insertion de ces nouveaux entrants. Sont ainsi regroupés les jeunes qui ont connu des parcours proches et deux jeunes ont des trajectoires d'autant plus proches qu'ils ont traversé au même moment les mêmes situations. A contrario, leurs parcours sont considérés d'autant plus différents que le nombre de mois au cours desquels leurs situations diffèrent est élevé. Cette démarche permet de faire émerger neuf trajectoires types d'entrée dans la vie active.

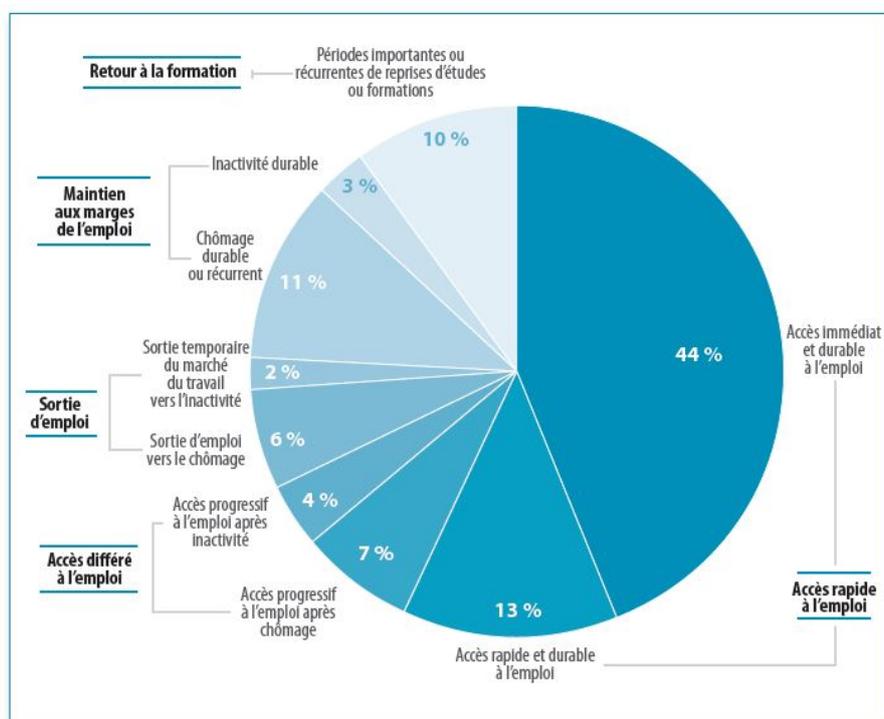
Dès l'été 2011, près de 70 % des jeunes occupent un emploi, proportion qui reste relativement stable par la suite. Elle s'élève à 68 % en avril 2013. Sur la même période, la part de jeunes en recherche d'emploi reste stable elle aussi, un peu en dessous de 20 % (19 % en avril 2013). Le processus d'insertion de ces nouveaux entrants ne s'achève pas pour autant à l'été 2011 : la qualité des emplois occupés évolue, elle, bien au-delà de la première année de vie active. Il atteint néanmoins un premier palier dès cette date, visible sur le graphique ci-dessous.



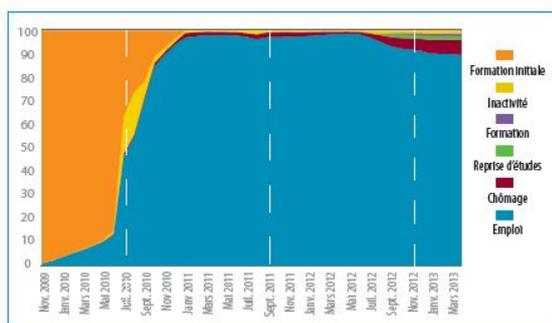
⁷ Ont participé à la rédaction de cette section : CEREQ ; DARES ; ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MEOS).

Neuf trajectoires types ont été identifiées, regroupées en cinq catégories :

- **Accès rapide à l'emploi.** Les deux premières, qui rassemblent à elles seules près de 6 jeunes sur 10, rendent compte des parcours d'insertion les plus simples : l'accès à l'emploi est rapide et même le plus souvent immédiat, et les périodes de chômage sont rares. Toutefois, à partir de la mi-2012, ces parcours connaissent eux-mêmes quelques heurts.
- **Accès différé à l'emploi.** Deux autres parcours types rendent compte de cheminements plus lents et progressifs vers l'emploi, celui-ci étant précédé pour les uns par une période de chômage, pour les autres par une étape d'inactivité.
- **Sortie d'emploi.** 8 % des jeunes suivent des trajectoires de sortie de l'emploi, vers le chômage dans la majorité des cas, plus rarement vers l'inactivité.
- **Maintien aux marges de l'emploi.** Plus de 10 % de la génération est concernée par des parcours où le chômage domine, que ce soit par une récurrence d'entrées-sorties de l'emploi ou par des épisodes durables de recherche d'emploi. Les parcours marqués par l'inactivité restent rares mais ils constituent eux aussi l'un des parcours types de cette génération.
- **Retours à la formation.** Un dixième des jeunes, qui avaient mis fin à leurs études en 2010, connaissent ensuite des épisodes de reprise d'études ou de formation durables, plus ou moins précoces.



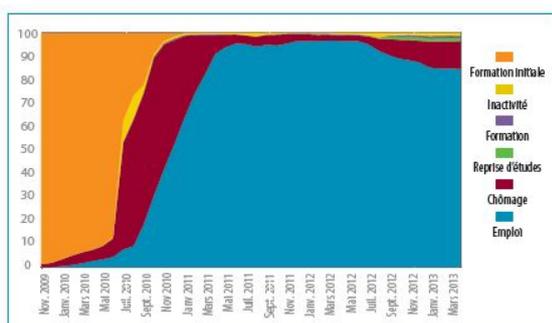
Accès immédiat à l'emploi



44 % des jeunes de la Génération 2010 ont accédé immédiatement et durablement à l'emploi. Dès janvier 2011, 97 % des jeunes concernés par cette trajectoire étaient en emploi. Le temps d'accès au premier emploi est en moyenne inférieur à un mois, et plus des trois quarts des jeunes n'ont jamais connu le chômage. Cependant, une petite partie de ces parcours connaît des heurts en cours de troisième année de vie active, à partir de mi-2012. Malgré tout,

au printemps 2013, 89 % des jeunes occupent un emploi, à durée indéterminée dans trois cas sur quatre. Ces trajectoires ne sont pas exemptes de changements professionnels : si 48 % des jeunes n'ont occupé qu'un seul emploi, 32 % ont eu deux employeurs, et 20 % au moins trois. Pour les jeunes les plus mobiles, l'accès aux emplois à durée indéterminée est plus difficile : ceux qui ont eu deux emplois ne sont que 68 % à travailler à durée indéterminée en fin de troisième année de vie active, ceux qui en ont eu trois ou plus sont 60 % dans ce cas.

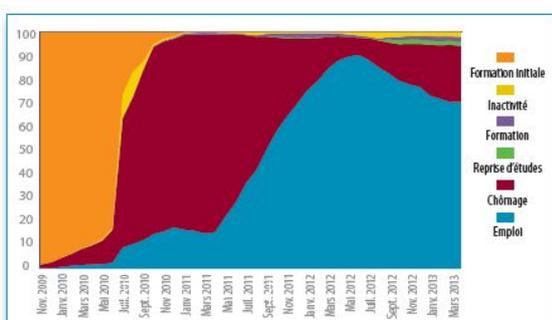
• Accès rapide et durable à l'emploi



13 % des jeunes de la Génération 2010 ont accédé rapidement et durablement à l'emploi. Toutefois, en janvier 2011, un tiers d'entre eux était encore en recherche d'emploi. Progressivement cette part se réduit, de sorte que début 2012, près de 96 % étaient en emploi. Le temps d'accès au premier emploi s'élève en moyenne à quatre mois, et le temps moyen passé en recherche d'emploi entre la sortie du système éducatif et le printemps 2013 dépasse cinq mois. Tous sont passés au moins une fois par la case "chômage". Pour autant, 44 % ont occupé un seul emploi, soit une proportion proche de celle de la trajectoire précédente. Au printemps 2013, plus des deux tiers des emplois sont à durée indéterminée.

13 % des jeunes de la Génération 2010 ont accédé rapidement et durablement à l'emploi. Toutefois, en janvier 2011, un tiers d'entre eux était encore en recherche d'emploi. Progressivement cette part se réduit, de sorte que début 2012, près de 96 % étaient en emploi. Le temps d'accès au premier emploi s'élève en moyenne à quatre mois, et le temps moyen passé en recherche d'emploi entre la sortie du système éducatif et le printemps 2013 dépasse cinq mois. Tous sont passés au moins une fois par la case "chômage". Pour autant, 44 % ont occupé un seul emploi, soit une proportion proche de celle de la trajectoire précédente. Au printemps 2013, plus des deux tiers des emplois sont à durée indéterminée.

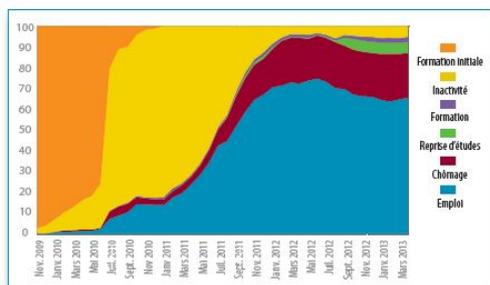
Accès progressif à l'emploi après chômage



7 % des jeunes ont débuté leur parcours par une période de chômage notable avant d'accéder à l'emploi. En moyenne, ils ont passé 15 mois au chômage entre la fin de leur formation initiale et le printemps 2013. Progressivement, ils sont de plus en plus nombreux à travailler : 90 % du groupe se trouve en situation d'emploi en juillet 2012. Cette proportion s'érode toutefois pour se stabiliser aux alentours de

70 % au printemps 2013, témoignant de la fragilité de cette insertion professionnelle. 56 % des jeunes ont connu au moins une autre période de chômage après celle qui avait marqué leurs débuts. Trois ans après la fin de formation initiale, plus de la moitié des emplois occupés sont malgré tout à durée indéterminée

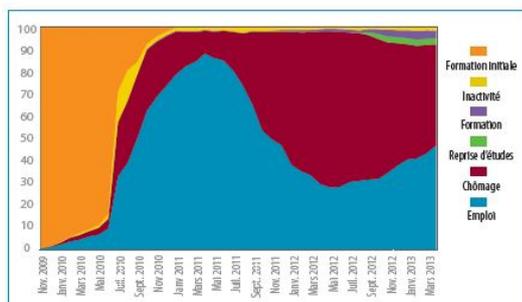
Accès progressif à l'emploi après inactivité



4 % des jeunes débutent leur parcours professionnel par un temps d'inactivité avant d'entrer sur le marché du travail. En janvier 2011, 82 % d'entre eux ne sont ainsi ni en emploi, ni en formation ou reprise d'études, ni en recherche d'emploi. Ces situations d'inactivité se réduisent peu à peu : début 2012, elles ne sont plus qu'anecdotiques, plus de 70 % des jeunes concernés occupant un emploi. Là encore, une érosion a lieu, de sorte qu'en avril 2013, cette

proportion s'établit à 65 %, alors que plus de 20 % des jeunes sont au chômage. En moyenne, le temps d'inactivité cumulé atteint 12 mois sur ces trois premières années. Au printemps 2013, la moitié des emplois occupés par les jeunes ayant suivi cette trajectoire sont à durée indéterminée.

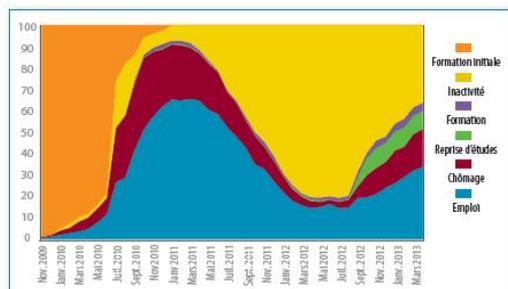
• Sortie d'emploi vers le chômage



6% des jeunes de la Génération 2010 se sont retrouvés au chômage après avoir accédé plutôt rapidement à l'emploi. En moyenne, ils ont cumulé un an et demi d'emploi durant leurs trois premières années de vie active. Seuls 21 % de ces jeunes travaillaient en emploi à durée indéterminée dès leur premier emploi. A partir de juillet 2011, la situation se dégrade pour un nombre croissant de jeunes de ce groupe de sorte qu'en avril

2013, 47 % d'entre eux sont en emploi pour 46 % en recherche d'emploi. Si tous ont connu au moins une période de chômage, 35 % en ont connu deux et 36 % trois ou plus.

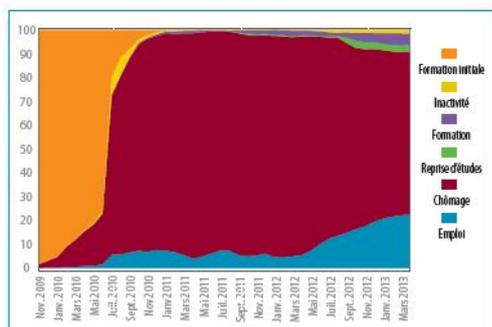
• Sortie temporaire du marché du travail vers l'inactivité



De façon presque symétrique, 2 % des jeunes de la Génération 2010 ont connu des parcours débutant par un accès plutôt rapide à l'emploi suivi d'un épisode de retrait du marché du travail, parfois précédé d'un temps de recherche d'emploi. Ces retraits du marché du travail, croissants à partir de l'été 2011, peuvent en partie provenir d'un découragement dans la recherche d'emploi. Certains parcours comportent de courts

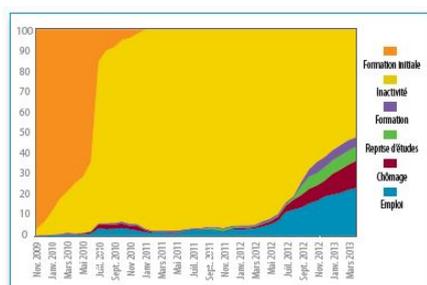
épisodes de formation. En moyenne, ces parcours recèlent 13 mois d'emploi cumulés sur les trois premières années suivant la fin de formation initiale, pour 15 mois d'inactivité. Au printemps 2013, seuls 34 % des jeunes concernés par ce type de parcours occupent un emploi, une proportion équivalente étant inactive.

• Chômage durable ou récurrent



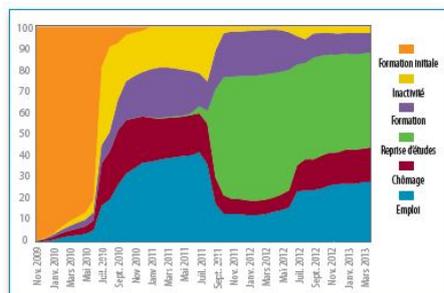
11 % des jeunes de la Génération 2010 sont confrontés dans les trois premières années qui suivent leur formation initiale à un chômage persistant ou récurrent. En moyenne, ces jeunes ont connu plus de 30 mois de chômage sur la période. 46 % d'entre eux n'ont même jamais occupé d'emploi. Trois ans après la fin de leurs études, 68 % sont au chômage et seuls 22 % sont en emploi. En outre, celui-ci n'est à durée indéterminée que dans un tiers des cas.

• Inactivité durable



3 % des jeunes de la Génération 2010 ont eu un parcours durablement dominé par l'inactivité, émaillé de quelques épisodes courts de formation, d'emploi ou de chômage. Près d'un dixième des jeunes ayant connu ce type de parcours ont été inactifs sur la totalité des trois années observées. 61 % n'ont jamais travaillé. Au printemps 2013 l'interrogation, 23 % avaient trouvé un emploi, le plus souvent à durée déterminée.

• Périodes importantes ou récurrentes de reprises d'études et formations en cours de parcours



10 % des jeunes de la Génération 2010 ont repris soit des études, soit (un peu moins souvent) une formation durable, dès les premières années suivant l'arrêt de leur formation initiale. Ces épisodes ont été massivement longs puisqu'en moyenne, on recense sur la période plus de 11 mois en reprise d'études et plus de cinq mois en formation. Un quart des jeunes de ce groupe a même passé plus de 21 mois en reprise d'études. Un quart n'a jamais travaillé mais dans

l'ensemble, ils ont cependant passé un peu de temps en emploi, en moyenne 9 mois durant les trois années qui ont suivi la fin de leur formation initiale, illustrant le fait que tous les retours sur les bancs de l'école ne sont pas une réponse à des difficultés d'accès à l'emploi. Ces retours témoignent aussi pour partie des stratégies des jeunes qui parfois effectuent un détour par l'emploi, le chômage ou l'inactivité avant d'accéder à la filière qu'ils souhaitent ou pour laquelle ils se sont peu à peu décidés.

La structure des niveaux de diplômes marque fortement les conditions d'insertion des jeunes formés dans une région.

En 2010, au niveau national, quatre jeunes sur dix ont quitté le système éducatif diplômés de l'enseignement supérieur. Ce taux connaît d'importantes variations selon la région de formation. Ainsi,

la Picardie, les Basse et Haute-Normandie et Champagne-Ardenne comptent environ trois diplômés du supérieur pour dix sortants, pour presque un sur deux en Ile-de-France ou en Midi-Pyrénées.

Au printemps 2013, le taux de chômage reste supérieur à 20 %. Si ce constat global traduit les difficultés d'insertion, celles-ci diffèrent aussi selon la région de formation. Avec un taux de chômage supérieur à 26 %, la situation est particulièrement défavorable pour les jeunes formés en Picardie, Nord - Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne et Lorraine, régions connaissant un faible dynamisme économique. La forte proportion de sortants de l'enseignement secondaire, catégorie la plus touchée par le chômage, explique en partie la mauvaise position de la Picardie ; en Champagne-Ardenne, le chômage concerne aussi une part élevée de sortants de l'enseignement supérieur.

57 % des jeunes de la Génération ont connu un accès rapide et durable à l'emploi, cependant les jeunes formés dans les régions septentrionales et méridionales sont moins concernés par ce type de trajectoire. La part de temps passé en emploi sur la période pour les jeunes de Picardie, Champagne-Ardenne, Nord Pas-de-Calais est ainsi inférieure d'au moins 4 points à celle de l'ensemble (66%).

La rémunération mensuelle nette médiane des jeunes en emploi au printemps 2013 s'élève à 1 410 euros et elle varie peu d'une région à l'autre. Les différences régionales sont en effet très faibles pour les jeunes possédant au mieux un diplôme de l'enseignement secondaire. Les rémunérations sont plus élevées dans les régions où la part de diplômés de l'enseignement supérieur est importante : Ile-de-France bien sûr, mais également Alsace et Midi-Pyrénées.

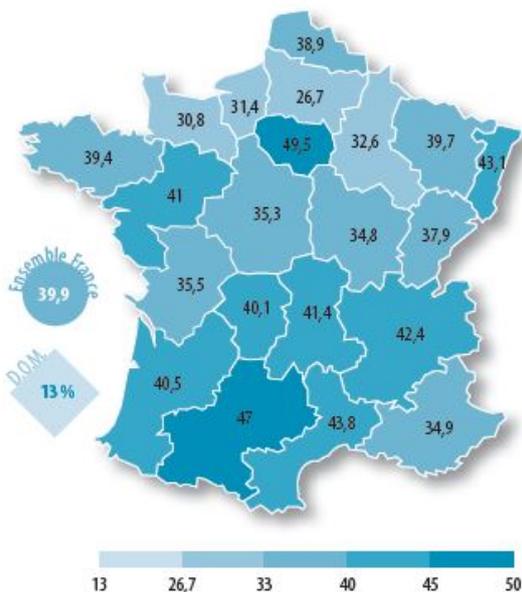
Les jeunes formés dans les régions marquées par un marché du travail plus morose ne perçoivent pas des revenus sensiblement inférieurs à l'ensemble. Par exemple, la rémunération médiane avoisine les 1 340 euros pour les sortants de Picardie et de Poitou Charente, soit un montant un peu plus élevé qu'en Bourgogne.

La variabilité régionale des rémunérations est plus visible pour les diplômés de l'enseignement supérieur : leur revenu médian net mensuel est supérieur à 1 710 euros pour ceux formés en Ile-de-France, Midi Pyrénées, Rhône-Alpes et Lorraine tandis qu'il ne dépasse pas 1 600 euros pour ceux formés en Champagne-Ardenne, Bretagne, Poitou Charente ou Limousin.

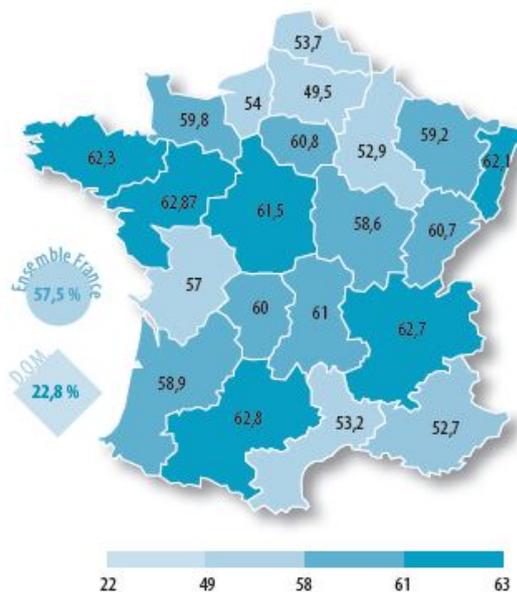
Les départements d'outre-mer (DOM) se distinguent de l'ensemble des régions de France métropolitaine sur tous les indicateurs. De nombreux jeunes des DOM quittent leur région d'origine pour poursuivre leurs études supérieures en métropole. Dans ces conditions, seulement 13% des jeunes ayant effectué leur dernière année de formation dans un DOM quittent l'école avec un diplôme de l'enseignement supérieur. Les conditions d'insertion sont tout particulièrement difficiles pour les sortants de DOM : seul un sur cinq connaît une trajectoire d'accès rapide à l'emploi et au printemps 2013, leur taux de chômage s'élève encore à 54,9%. Même quand ils sont en emploi à cette date, leur rémunération mensuelle nette est inférieure d'environ 200 euros à celle des sortants de métropole.

Distribution spatiale des indicateurs d'insertion et de niveau de formation, enquête Génération 2010

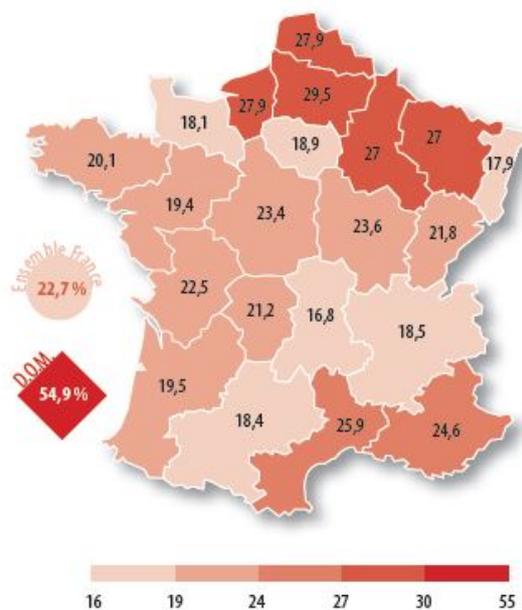
► Part de diplômés de l'enseignement supérieur (%)



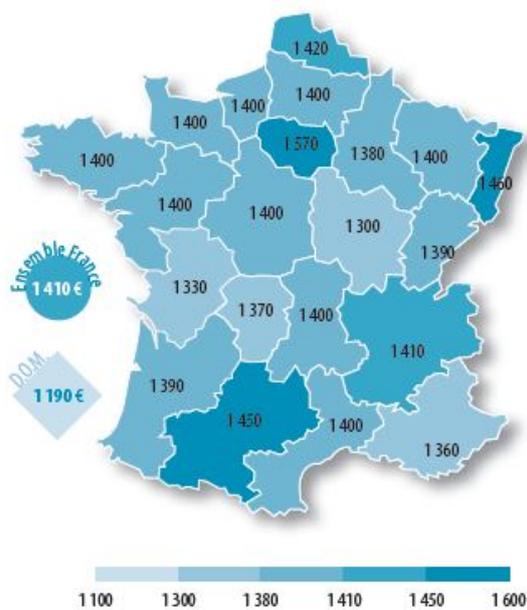
► Ils ont accédé rapidement et durablement à l'emploi (%)



► Taux de chômage au printemps 2013 (%)



► Revenu net mensuel médian au printemps 2013 (en €)



).

Tableau 1. Trajectoires d'entrée dans la vie active selon le niveau de diplôme

| | accès rapide et durable à l'emploi | | accès différé à l'emploi | | décrochage de l'emploi | | chômage persistant et/ou inactivité durable | | formation ou reprise d'études | |
|--------------------|------------------------------------|-----------|--------------------------|-----------|------------------------|-----------|---------------------------------------------|-----------|-------------------------------|----------|
| | 2007 | 2010 | 2007 | 2010 | 2007 | 2010 | 2007 | 2010 | 2007 | 2010 |
| Non diplômés | 34 | 29 | 20 | 16 | 10 | 12 | 28 | 32 | 8 | 11 |
| CAP-BEP | 55 | 52 | 17 | 15 | 10 | 12 | 13 | 16 | 5 | 5 |
| Bac | 57 | 56 | 13 | 11 | 10 | 10 | 8 | 7 | 12 | 16 |
| Bac + 2 | 73 | 73 | 13 | 9 | 6 | 10 | 3 | 3 | 5 | 5 |
| Bac + 3 -Licence | 68 | 70 | 12 | 8 | 6 | 8 | 6 | 4 | 8 | 10 |
| Bac + 4 - Master 1 | 59 | 69 | 18 | 12 | 8 | 6 | 6 | 5 | 9 | 8 |
| Bac + 5 - Master2 | 68 | 75 | 22 | 10 | 4 | 9 | 4 | 3 | 2 | 3 |
| Doctorat | 77 | 79 | 12 | 11 | 5 | 4 | 5 | 4 | 1 | 2 |
| Ensemble | 58 | 58 | 16 | 12 | 8 | 10 | 11 | 11 | 7 | 9 |

Source : CEREQ, enquêtes Génération 2004 et 2007.

Jeunes sortis du système éducatif en 2004 et 2007 interrogés respectivement en 2007 et 2010.

Lecture : 34 % des jeunes sortis du système éducatif en 2004 ont connu des trajectoires d'insertion d'accès rapide et durable à l'emploi pendant les trois premières années de vie active.

Tableau 2. Trajectoires d'entrée dans la vie active Génération 2007

| | accès rapide et durable à l'emploi | accès différé à l'emploi | décrochage de l'emploi | chômage persistant ou récurrent | formation ou reprise d'études |
|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------|------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Sexe | | | | | |
| Hommes | 60 | 11 | 10 | 11 | 7 |
| Femmes | 54 | 13 | 10 | 12 | 10 |
| Ensemble | 58 | 12 | 10 | 9 | 8 |
| Résidence à la fin des études | | | | | |
| ZUS | 45 | 15 | 11 | 21 | 8 |
| Hors ZUS | 58 | 12 | 10 | 11 | 9 |
| Ensemble | 58 | 12 | 10 | 9 | 8 |

Source : CEREQ, *Quand l'école est finie*, 2012.

Champ : ensemble de la Génération 2007 (739 000 individus).

6.2. Sentiments de discriminations à l'embauche

Au cours de leurs trois premières années de vie active, 15 % des jeunes dont un parent au moins est né à l'étranger estiment avoir été victimes de discrimination à l'embauche pour des motifs racistes.

Tous motifs confondus, 12 % des jeunes estiment avoir été victime de discrimination à l'embauche au cours des trois premières années de leur parcours d'insertion. Parmi eux, 41% rapportent avoir été confrontés à ce type de situation une seule fois, quand 13% disent avoir été concernés très souvent.

Les motifs de discrimination évoqués peuvent être multiples mais les deux principaux relèvent du racisme (discrimination en raison de la couleur de peau, du nom ou prénom, de l'accent, de l'origine étrangère ou, plus rarement, de la religion) et du sexisme (discrimination en raison du sexe, d'une grossesse en cours ou à venir, de charges familiales). Ils sont rarement évoqués en même temps. Les particularités physiques ou de look arrivent en troisième place. Suivent le lieu de résidence (très souvent cité en même temps que des motifs à connotations racistes), puis l'âge et le manque d'expérience. Le handicap ou les problèmes de santé sont peu évoqués.

Les jeunes femmes se sentent un peu plus souvent concernées que les jeunes hommes par des discriminations à l'embauche (13% contre 10%). De fait, les femmes sont bien plus nombreuses à être concernées par des sentiments de discriminations sexistes : 5 % d'entre elles l'évoquent contre 1% des hommes. Les discriminations liées au lieu de résidence sont, quant à elles, un peu plus souvent évoquées par des jeunes hommes que par des jeunes femmes.

Les jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger sont particulièrement touchés par ces sentiments de discrimination : 24% d'entre eux sont concernés contre 9% des jeunes dont les deux parents sont nés en France. Sans grande surprise, pour les premiers, c'est très souvent à un motif d'ordre raciste ou lié au lieu de résidence qu'est imputée la discrimination ressentie.

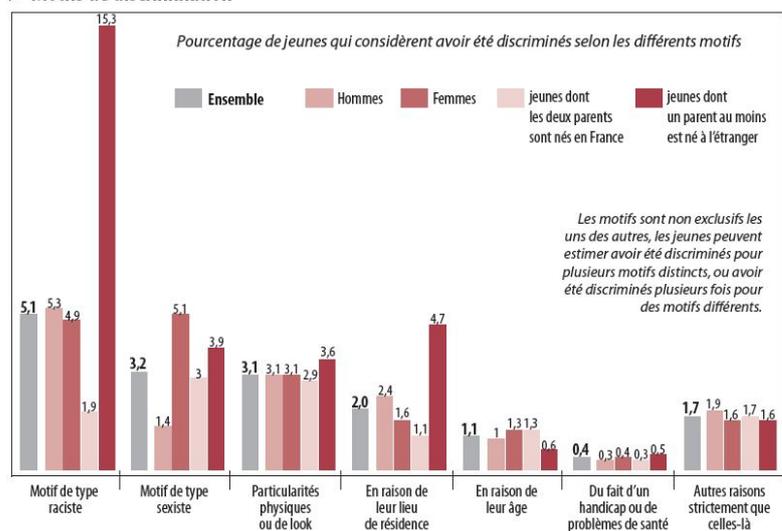
Les jeunes quittant la formation initiale avec peu ou pas de diplômes sont plus enclins à se dire victimes de discrimination à l'embauche que les autres. Inversement, les jeunes titulaires des diplômes les plus protecteurs en termes d'accès à l'emploi, notamment ceux issus des formations en santé-social de l'enseignement supérieur, font beaucoup plus rarement état de telles discriminations, et ce même lorsque l'un de leurs parents est né à l'étranger.

► Niveau de diplôme et sentiments de discrimination

| (en %) | Ensemble | Hommes | Femmes | Leurs deux parents sont nés en France | Un seul de leurs parents est né en France | Leurs deux parents sont nés à l'étranger |
|------------------------------------------|----------|--------|--------|---------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------|
| Aucun diplôme | 15 | 14 | 16 | 12 | 24 | 20 |
| CAP-BEP | 13 | 12 | 15 | 11 | 15 | 23 |
| CAP-BEP tertiaire | 14 | 14 | 14 | 12 | 17 | 23 |
| CAP-BEP industriel | 12 | 11 | 21 | 11 | 13 | 24 |
| Baccalauréat | 11 | 10 | 12 | 9 | 12 | 24 |
| Bac professionnel et techno tertiaire | 13 | 14 | 12 | 10 | 14 | 26 |
| Bac professionnel et techno industriel | 9 | 8 | 15 | 8 | 16 | 20 |
| Bac général | 10 | 8 | 11 | 8 | 10 | 21 |
| Bac+2 hors santé social | 12 | 9 | 15 | 9 | 12 | 30 |
| Bac+2 tertiaire | 13 | 11 | 15 | 11 | 14 | 28 |
| Bac+2 industriel | 9 | 8 | 13 | 7 | 6 | 35 |
| Bac+2/3 santé social | 5 | 6 | 5 | 5 | 4 | 11 |
| Bac+3/4 hors santé social (L, M1) | 11 | 9 | 13 | 7 | 15 | 30 |
| Licence Professionnelle | 7 | 6 | 8 | 5 | 11 | 22 |
| Autre Bac+3/4 | 13 | 11 | 14 | 9 | 17 | 33 |
| Bac+5 (M2) | 10 | 8 | 12 | 7 | 8 | 30 |
| Université | 11 | 9 | 12 | 7 | 10 | 29 |
| École de commerce | 11 | 7 | 14 | 9 | 8 | 27 |
| École d'ingénieurs | 7 | 6 | 10 | 5 | 1 | 33 |
| Doctorat (D) | 9 | 8 | 10 | 7 | 10 | 19 |
| Ensemble | 12 | 10 | 13 | 9 | 14 | 24 |

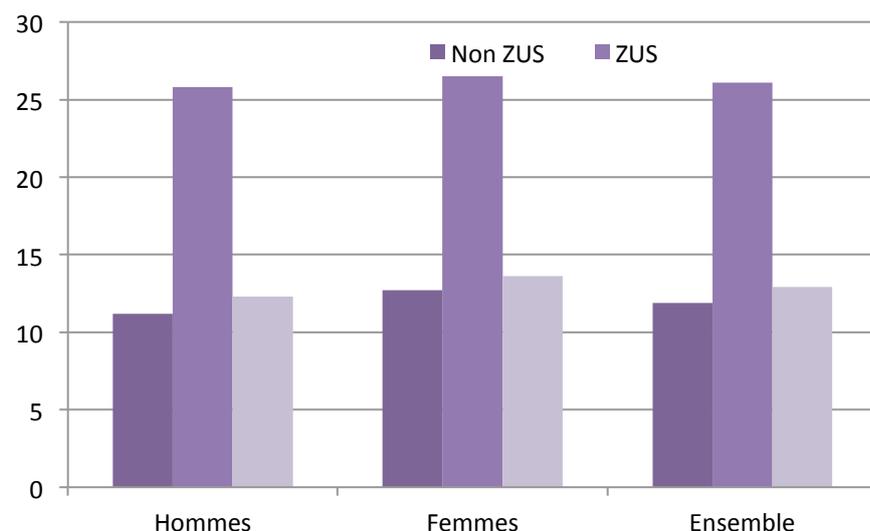
Champ : ensemble de la Génération 2010 (708 000 individus)

► Motifs de discrimination



Champ : ensemble de la Génération 2010 (708 000 individus)

Graphique 3. Proportion de jeunes ayant le sentiment d'avoir subi une discrimination à l'embauche



Source : CEREQ, enquête Génération 2007.

Champ : ensemble de la Génération 2007 (739 000 individus).

6.3. Accès à la formation continue

En 2010, les salariés des entreprises privées de dix salariés et plus affichent une espérance annuelle de formation de 17 heures en moyenne. Ce sont les moins de 30 ans qui se forment le plus (20 heures), viennent ensuite les 30-39 ans (19 heures), et les plus âgés ferment la marche (14 heures). Des distinctions affluent toutefois selon les catégories socioprofessionnelles, structurées autour de deux tendances significatives.

Dans toutes les catégories socioprofessionnelles, à l'exception de la catégorie ouvrière, ce sont les plus jeunes qui se forment le plus. L'espérance de formation décline ensuite à mesure que l'âge augmente jusqu'à atteindre un plancher pour les salariés âgés de 50 ans et plus. Seule exception, les ouvriers, parmi lesquels ce sont les 30-39 ans qui se forment le plus et les 40-49 ans le moins.

Une deuxième tendance marque le lien entre l'âge et la formation : la distance entre les catégories socioprofessionnelles observée à travers l'espérance de formation se réduit à mesure que l'âge augmente. Ainsi, 22 heures séparent l'espérance annuelle de formation des jeunes cadres de celle des jeunes employés ; cet écart n'est plus que de 6 heures en ce qui concerne les 50 ans et plus.

Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, les salariés âgés de 40 à 49 ans sont ceux qui déclarent le plus souvent un besoin ou une envie de formation non satisfaits. Plus précisément c'est le cas des cadres et des employés. En revanche, parmi les professions intermédiaires, ce sont les 30-39 ans qui se déclarent les plus insatisfaits ; chez les ouvriers, ce sont les plus jeunes qui déclarent le plus de frustrations. Les plus formés ne sont donc pas les plus satisfaits.

Espérance annuelle de formation

■ Espérance annuelle de formation* selon l'âge (en heures)



■ Espérance annuelle de formation* selon l'âge et la catégorie socioprofessionnelle (en heures)

| | Cadres et professions intellectuelles supérieures | Professions intermédiaires | Employés | Ouvriers | Ensemble |
|-----------------|---------------------------------------------------|----------------------------|-----------|-----------|-----------------|
| 15 à 29 ans | 40 | 28 | 18 | 14 | 20 |
| 30 à 39 ans | 37 | 19 | 10 | 16 | 19 |
| 40 à 49 ans | 25 | 25 | 13 | 9 | 17 |
| 50 ans et plus | 15 | 18 | 9 | 13 | 14 |
| Ensemble | 28 | 22 | 14 | 13 | 17 |

* L'espérance annuelle de formation est un indicateur synthétique qui correspond à la moyenne des durées individuelles annualisées.

Modalité de calcul : - pour un salarié ayant travaillé 12 mois dans l'entreprise et ayant suivi au moins une formation, la durée individuelle annualisée est équivalente au temps passé en formation au cours de l'année ;

- pour un salarié ayant travaillé moins de 12 mois dans l'entreprise, le calcul est effectué sur la base d'un « équivalent 12 mois ». Exemple : pour un salarié ayant travaillé 9 mois dans l'entreprise et ayant suivi une ou plusieurs formations d'une durée totale de 20 heures la durée individuelle annualisée est de : $(20/9) \times 12 = 26,6$ heures ;

- pour un salarié n'ayant pas accédé à la formation, quelle que soit sa durée d'emploi dans l'entreprise, la durée individuelle annualisée est nulle.

L'espérance de formation est obtenue en divisant la somme des durées individuelles annualisées par le nombre d'individus. Elle est exprimée en heures par salarié.

■ Besoins de formation non satisfaits selon l'âge (%)

Part de salariés ayant eu un besoin ou une envie de formation non satisfait en 2010

| | Cadres et professions intellectuelles supérieures | Professions intermédiaires | Employés | Ouvriers | Ensemble |
|-----------------|---------------------------------------------------|----------------------------|-----------|-----------|-----------------|
| 15 à 29 ans | 21 | 31 | 19 | 23 | 22 |
| 30 à 39 ans | 28 | 36 | 20 | 20 | 25 |
| 40 à 49 ans | 36 | 28 | 24 | 21 | 26 |
| 50 ans et plus | 24 | 14 | 14 | 17 | 17 |
| Ensemble | 29 | 27 | 19 | 20 | 23 |

[Source : DIFES2 / Traitement : Céreq / Champ : salariés des entreprises de 10 salariés et plus - 2010]

Taux de formation en période de non emploi

Part des sortants, selon le diplôme, déclarant avoir suivi au moins une formation durant la période non emploi observée à la date d'enquête, soit trois ans après la sortie du système éducatif.

| Plus haut diplôme obtenu | a suivi au moins une formation (en %) | effectif total |
|--------------------------|---------------------------------------|----------------|
| NON DIPLOME | 21 | 64 795 |
| CAP-BEP-MC | 14 | 36 831 |
| BACCALAUREAT | 20 | 49 791 |
| BAC+2 à BAC+4 | 16 | 22 531 |
| BAC+5 et plus | 14 | 12 881 |
| Ensemble | 18 | 186 829 |

Champ : Ensemble des sortants ayant connu au moins une période de non emploi (186 829 individus), Génération 2010

Note de lecture : sur les 186 829 sortants qui ne sont pas en emploi à la date d'enquête, soit trois ans après la sortie du système éducatif, 18% déclarent avoir suivi une formation

Trois ans après la sortie du système éducatif, parmi les sortants sans diplôme qui ne sont pas en emploi, 21% déclarent avoir suivi au moins une formation au cours de la situation de non emploi observée. Ce taux de formation diminue avec le niveau de formation. Ainsi les sortants ayant au moins un diplôme de niveau bac +5 sont 14% à avoir suivi une formation.

47% des formations sont suivies dans le but d'apprendre un nouveau métier. Les sortants ayant un niveau baccalauréat et les détenteurs d'un CAP BEP sont ceux qui expriment le plus cet objectif. Le deuxième objectif est d'être mieux préparé pour la recherche d'emploi, 19% des formations ont été suivies avec cette finalité.

Objectif principal de la formation, en pourcent

| Plus haut diplôme obtenu | D'être mieux préparé à la recherche d'emploi | De vous remettre à niveau dans une discipline générale (langues, math...) | D'apprendre un nouveau métier | De vous perfectionner dans votre ancien métier | De créer ou reprendre une entreprise | Extra professionnel | Autre | répartition selon le diplôme |
|--------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|-------|------------------------------|
| NON DIPLOME | 25 | 15 | 41 | 9 | 2 | 2 | 6 | 40 |
| CAP-BEP-MC | 17 | 14 | 51 | 12 | 2 | 2 | 2 | 15 |
| BACCALAUREAT | 14 | 6 | 57 | 13 | 3 | 2 | 6 | 30 |
| BAC+2 à BAC+4 | 18 | 14 | 39 | 17 | 5 | 0 | 7 | 11 |
| BAC+5 et plus | 18 | 14 | 34 | 6 | 10 | 0 | 18 | 4 |
| Ensemble | 19 | 12 | 47 | 11 | 3 | 2 | 6 | 100 |

Champ : ensemble des formations suivies durant la période de non emploi observée à la date d'enquête, soit 1 198 observations représentatives de 30 370 formations, Génération 2010

Les moyens d'information mobilisés pour repérer les formations potentielles diffèrent selon le niveau de diplôme. Ainsi les sortants sans diplôme et les sortants ayant un CAP BEP, mobilisent essentiellement les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation pour obtenir des renseignements sur les formations possibles. En revanche les plus diplômés utilisent davantage internet, les salons visités ou les intermédiaires tels que Pôle Emploi ou l'APEC. Par ailleurs, les sortants de niveau CAP BEP et ceux n'ayant pas de diplôme ont moins recours aux réseaux d'amis ou au cercle familial que les autres sortants pour obtenir de l'information sur les formations.

Moyens d'information mobilisés, en pourcent

| Plus haut diplôme obtenu | Pôle Emploi ou l'APEC | Une mission locale ou une PAIO | Un organisme de formation | Une agence d'intérim | Un autre intermédiaire (chambre de commerce, chambre des métiers, syndicats, association) | Internet, une publicité, en visitant un salon | Des connaissances (amis, famille) | répartition selon le diplôme |
|--------------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| NON DIPLOME | 8 | 54 | 6 | 1 | 2 | 9 | 19 | 40 |
| CAP-BEP-MC | 15 | 46 | 5 | 1 | 3 | 12 | 19 | 15 |
| BACCALAUREAT | 10 | 22 | 9 | 0 | 5 | 23 | 30 | 30 |
| BAC+2 à BAC+4 | 27 | 6 | 7 | 2 | 6 | 23 | 30 | 11 |
| BAC+5 et plus | 23 | 0 | 2 | 0 | 10 | 31 | 34 | 4 |
| Ensemble | 12 | 36 | 7 | 1 | 4 | 16 | 24 | 100 |

Champ : ensemble des formations suivies durant la période de non emploi observée à la date d'enquête, soit 1 198 observations représentatives de 30 370 formations, Génération 2010

Concernant l'appréciation de l'utilité des formations, deux tiers des formations suivies sont jugées nécessaires pour rechercher un emploi et un quart des formations sont considérées comme apportant des compléments pour la recherche d'emploi sans être essentielles.

Sentiment d'utilité de la formation, en pourcent

| Plus haut diplôme obtenu | Etait nécessaire | Etait un plus mais elle n'était pas essentielle | N'était pas utile pour retrouver un emploi | répartition selon le diplôme |
|--------------------------|------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------|
| NON DIPLOME | 66 | 22 | 12 | 40 |
| CAP-BEP-MC | 66 | 24 | 11 | 15 |
| BACCALAUREAT | 70 | 24 | 6 | 30 |
| BAC+2 à BAC+5 et plus | 61 | 36 | 3 | 15 |
| Ensemble | 66 | 25 | 9 | 100 |

Champ : ensemble des formations suivies durant la période de non emploi observée à la date d'enquête, soit 1 198 observations représentatives de 30 370 formations, Génération 2010

6.4. Part des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation

En 2010, la Commission européenne a adopté comme nouvel indicateur de l'insertion des jeunes sur le marché du travail la part des NEET (Neither in Employment nor in Education or Training). Cet indicateur mesure la proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, qu'elle soit initiale ou continue.

Jeunes ni en emploi, ni en formation de 2004 à 2013

Moyennes annuelles en %

| | part des NEET | | | | | | proportion de chômeurs parmi les NEET | | |
|------|---------------|--------|--------|-----------|-----------|-----------|---------------------------------------|--------|--------|
| | ensemble | hommes | femmes | 15-19 ans | 20-24 ans | 25-29 ans | ensemble | hommes | femmes |
| 2004 | 13,2 | 10,9 | 15,6 | 5,4 | 16,6 | 18,0 | 53 | 70 | 41 |
| 2005 | 13,3 | 11,2 | 15,4 | 6,0 | 16,7 | 17,5 | 54 | 70 | 42 |
| 2006 | 13,3 | 11,1 | 15,5 | 6,4 | 16,5 | 17,2 | 53 | 69 | 42 |
| 2007 | 13,0 | 10,9 | 15,0 | 5,6 | 16,0 | 17,3 | 52 | 67 | 41 |
| 2008 | 12,7 | 10,7 | 14,7 | 5,5 | 15,9 | 16,8 | 50 | 65 | 38 |
| 2009 | 14,8 | 13,6 | 16,0 | 6,8 | 18,8 | 18,6 | 56 | 70 | 45 |
| 2010 | 14,9 | 13,5 | 16,3 | 6,7 | 18,8 | 19,1 | 56 | 69 | 45 |
| 2011 | 14,7 | 12,9 | 16,5 | 6,4 | 18,2 | 19,4 | 55 | 66 | 46 |
| 2012 | 15,2 | 13,9 | 16,5 | 6,6 | 18,4 | 20,3 | 55 | 67 | 44 |
| 2013 | 15,0 | 13,4 | 16,6 | 7,2 | 17,9 | 19,9 | 51 | 63 | 42 |

Champ : ménages de France métropolitaine.

Concepts ; NEET = chômeurs ou inactifs n'ayant pas suivi au cours de la semaine de référence une formation conduisant à un diplôme ou un titre reconnu et n'ayant pas participé à une autre formation pendant les 4 dernières semaines ; âge atteint à la date de l'enquête.

Source : enquêtes Emploi 2004-2013.

En moyenne sur l'année 2013, 15,0 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi ni en formation. Parmi ceux-ci, on compte 51 % de chômeurs. La proportion de NEET est plus élevée parmi les jeunes femmes que les jeunes hommes (16,6 % contre 13,4 % entre 15 et 29 ans en 2013) et la part de chômeurs parmi les NEET est moins élevée pour les femmes que pour les hommes (42 % contre 63 % entre 15 et 29 ans en 2013). Cela tient surtout à la plus forte inactivité féminine à des âges où la présence de jeunes enfants est fréquente, mais aussi à un risque de chômage moindre pour les jeunes femmes. La proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation croît avec l'âge : en 2013, elle s'élève à 7,2 % entre 15 et 19 ans, 17,9 % entre 20 et 24 ans et 19,9 % entre 25 et 29 ans. Elle résulte de la progression avec l'âge des sorties du système éducatif.

La part des 15-29 ans en NEET a nettement augmenté entre 2008 et 2009 (+2,1 points) avec la forte récession économique. Dans le même temps, la proportion de chômeurs parmi les NEET a augmenté encore plus fortement (+6 points). Entre 2009 et 2013, la part des 15-29 ans en NEET a été relativement stable (+0,2 point).

Pour en savoir plus :

Minni Claude, Pommier Patrick (2013) : « Emploi et chômage des jeunes de 15-29 ans en 2012 », Dares analyses, n°073, novembre.

Figure 1. Part de NEET chez 15-24 ans (cercle foncé) et chez 25-29 ans (cercle clair) par lieu de résidence et de naissance et par diplôme obtenu le plus élevé, en 2010



○ Échelle : le diamètre des bulles est proportionnel à la part des NEET dans la population considérée.

Source : INSEE, RP 2010.

Lecture : Parmi les natifs résidant en Guadeloupe, 21 % des 15-24 ans pas ou peu diplômés sont des NEET (cercle bleu foncé en haut à gauche).

6.5. Taux de pauvreté monétaire (seuil 60 %)

L'indicateur retenu pour mesurer le taux de pauvreté monétaire des jeunes est la proportion de jeunes dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (**987 euros mensuels en 2012**). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens mesure la pauvreté monétaire de manière relative, alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe **le seuil de 60 % du niveau de vie médian** (valeur qui partage la population en deux sous-populations, celle dont le niveau de vie est supérieur au niveau de vie médian et celle dont le niveau de vie lui est inférieur).

Tableau 1 : Proportion de jeunes sous le seuil de pauvreté, selon la tranche d'âge et le sexe

| | 2006 | | | 2011 | | | 2012 | | |
|---------------------------|--------|--------|-------------|--------|--------|-------------|--------|--------|-------------|
| | Femmes | Hommes | Ensemble | Femmes | Hommes | Ensemble | Femmes | Hommes | Ensemble |
| Moins de 18 ans | 17,6 | 17,8 | 17,7 | 19,8 | 19,2 | 19,5 | 19,4 | 19,8 | 19,6 |
| 18 à 24 ans | 23,2 | 18,9 | 21,1 | 25,4 | 21,4 | 23,4 | 23,9 | 22,8 | 23,3 |
| 25 à 34 ans | 12,0 | 9,5 | 10,8 | 15,2 | 12,3 | 13,8 | 14,3 | 11,8 | 13,1 |
| Ensemble de la population | 13,9 | 12,5 | 13,2 | 14,9 | 13,6 | 14,3 | 14,3 | 13,4 | 13,9 |

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006, 2011 et 2012.

Une plus forte proportion de « pauvres » parmi les jeunes

En 2012, près d'un cinquième des jeunes âgés de moins de 18 ans est sous le seuil de pauvreté : ces jeunes appartiennent à des ménages dont le niveau de vie⁸ est inférieur à 987 euros mensuels. Cette proportion atteint presque un quart (23,3 %) pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans. Cet écart entre les moins de 18 ans et les 18-24 ans s'explique, notamment, par le fait que les premiers sont, le plus souvent, au domicile des parents et qu'ils sont moins exposés au risque de pauvreté.

Toutes classes d'âges confondues, le taux de pauvreté, après avoir augmenté de 1,1 point de 2006 à 2011, diminue de 0,4 point entre 2011 et 2012. Cette légère baisse concerne davantage les jeunes adultes âgés de 25 à 34 ans (-0,7 point) que les jeunes âgés de 18 à 24 ans (-0,1 point).

⁸ Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Une hausse du taux de pauvreté plus prononcée chez les jeunes

Entre 2006 et 2012, le taux de pauvreté des jeunes de moins de 18 ans est passé de 17,7 % à 19,6 %. Cette augmentation de 1,9 point en cinq ans est même supérieure pour les 18-24 ans (+2,2 points, de 21,1 à 23,3 %) et pour les 25-34 ans (+2,3 points, de 10,8 à 13,1 %). La hausse du taux de pauvreté est moindre pour l'ensemble de la population : il passe de 13,2 % à 13,9 %, soit 0,7 point supplémentaire.

Ce constat est confirmé par plusieurs études de l'Insee qui montrent qu'une majorité des jeunes de moins de 25 ans ne dispose pas d'une réelle indépendance financière. Ils sont soit pris en charge par leurs parents, notamment s'ils sont encore étudiants, soit au chômage ou en emploi faiblement rémunéré. En particulier, les conditions d'emplois moins favorables (contrat à durée limitée, temps partiel, entre autres) affectent davantage la population des moins de 25 ans.

Les jeunes femmes plus exposées au risque de pauvreté

On note, non seulement, une disparité des taux de pauvretés selon la tranche d'âge des individus, mais selon leur sexe. Ainsi, en 2012, toutes classes d'âges confondues, 14,3 % femmes sont sous le seuil de pauvreté contre 13,4 % des hommes. L'écart entre les taux de pauvreté des femmes et des hommes est de +1.1 point pour la tranche des 18-24 ans et de +2.5 points pour les 25-34 ans. En revanche, ce même écart, calculé pour la tranche d'âge « moins de 18 ans », est de -0.4 point (19,4 % pour les jeunes femmes contre 19,8 % pour les jeunes hommes).

La pauvreté en conditions de vie : une mesure de la pauvreté basée sur le ressenti des personnes

L'évaluation des situations de pauvreté au regard des conditions de vie complète l'approche fondée sur la seule dimension monétaire. Le taux de pauvreté en termes de conditions de vie mesure la proportion de ménages qui connaissent au moins huit restrictions parmi les 27 répertoriées dans l'enquête et regroupées en 4 grandes dimensions : l'insuffisance des ressources, les retards de paiement, les restrictions de consommation et les difficultés de logement. Le seuil de huit privations est fixé de manière conventionnelle et ne doit pas être interprété comme un seuil absolu de survie décente.

Tableau 2 : Pauvreté en conditions de vie selon le sexe et l'âge de la personne de référence du ménage

| En % | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Moins de 30 ans | 16,6 | 14,6 | 16,1 | 14,7 | 13,1 | 12,9 | 12,7 |
| 30 à 44 ans | 14,3 | 15,0 | 14,5 | 15,7 | 17,4 | 15,9 | 15,8 |
| 45 à 59 ans | 11,7 | 12,5 | 12,7 | 13,4 | 13,5 | 13,1 | 12,9 |
| Ensemble des ménages | 12,7 | 12,5 | 12,9 | 12,6 | 13,3 | 12,5 | 11,9 |

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2004, 2006, 2008 à 2012

La part globale des ménages « pauvres en conditions de vie » (autour de 12 %, voir le tableau 2) a diminué de 0.8 point entre 2006 et 2012, et reste inférieure à celle de l'ensemble de la population sous le seuil de pauvreté monétaire (autour de 14 %, voir le tableau 1).

Cette part, relativement stable, entre 2006 et 2012, a cependant fortement baissé pour les jeunes âgés de moins de 30 ans et référents de leur ménage : leur taux de pauvreté en conditions de vie passe de 16,6% à 12,7%, soit 3,9 points de moins. En revanche, les taux de pauvreté en conditions de vie, pour les classes d'âge : 30 à 44 ans et, 45 à 59 ans augmentent pour atteindre, respectivement, en 2012 : 15,8 % (soit 1,5 point de plus qu'en 2006) et 12,9% (soit 1,2 point de plus qu'en 2006).

Cette évolution est opposée à celle de l'indicateur de pauvreté monétaire qui augmente entre 2006 et 2012.

La comparabilité entre ces deux indicateurs est difficile. Ce constat illustre bien l'écart entre la mesure « objective » du premier indicateur et la mesure plus « subjective » du second.

Par ailleurs, dans le premier indicateur, tous les jeunes sont pris en compte, tandis que dans le second, seule une faible proportion d'entre eux l'est : celle des moins de 30 ans qui sont référents du ménage auquel ils appartiennent.

L'indicateur de pauvreté en conditions de vie apporte toutefois un éclairage complémentaire, dans un domaine où la perception de l'individu peut s'avérer aussi pertinente que l'indicateur basé sur des données de revenus et de composition du ménage.

Une mesure territoriale de la pauvreté monétaire

Le dispositif « Revenus Disponibles Localisés » de l'INSEE permet, également, d'obtenir des données sur les revenus disponibles, les niveaux de vie et la pauvreté monétaire jusqu'aux niveaux régional et départemental

Tableau 3 : Pauvreté monétaire selon la région et l'âge de la personne de référence du ménage

| En % | 2010 | | | 2011 | | |
|-----------------------------|-------------|-------------|---------------------|-------------|-------------|---------------------|
| | 20 à 24 ans | 25 à 29 ans | Tous âges confondus | 20 à 24 ans | 25 à 29 ans | Tous âges confondus |
| Région | | | | | | |
| Alsace | 16,0 | 12,5 | 11,9 | 16,3 | 13,0 | 12,2 |
| Aquitaine | 18,6 | 13,2 | 13,4 | 19,3 | 13,8 | 13,5 |
| Auvergne | 19,3 | 13,3 | 14,3 | 20,1 | 14,0 | 14,3 |
| Basse-Normandie | 17,6 | 12,6 | 13,9 | 18,1 | 13,0 | 13,7 |
| Bourgogne | 17,5 | 12,5 | 13,1 | 18,0 | 13,2 | 13,2 |
| Bretagne | 15,9 | 10,7 | 11,6 | 16,4 | 11,2 | 11,5 |
| Centre | 17,3 | 12,5 | 12,4 | 17,8 | 13,0 | 12,5 |
| Champagne-Ardenne | 21,6 | 15,3 | 15,4 | 22,3 | 15,6 | 15,5 |
| Corse | 20,8 | 16,4 | 19,7 | 21,3 | 16,8 | 19,2 |
| Franche-Comté | 18,3 | 12,7 | 13,2 | 18,6 | 12,8 | 13,1 |
| Haute-Normandie | 19,3 | 13,2 | 13,7 | 19,8 | 13,9 | 13,8 |
| Île-de-France | 18,3 | 11,9 | 13,3 | 18,8 | 12,5 | 13,5 |
| Languedoc-Roussillon | 25,5 | 19,9 | 19,4 | 26,7 | 20,8 | 19,6 |
| Limousin | 20,9 | 15,1 | 15,2 | 22,1 | 16,0 | 15,4 |
| Lorraine | 19,7 | 14,5 | 14,6 | 20,4 | 15,0 | 14,7 |
| Midi-Pyrénées | 20,6 | 14,1 | 14,5 | 21,3 | 14,9 | 14,6 |
| Nord-Pas-de-Calais | 25,4 | 17,7 | 19,5 | 26,1 | 18,3 | 19,7 |
| Pays de la Loire | 15,3 | 10,4 | 11,6 | 15,8 | 10,7 | 11,6 |

| | | | | | | |
|-----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Picardie | 20,4 | 14,6 | 15,3 | 20,9 | 15,3 | 15,5 |
| Poitou-Charentes | 18,9 | 13,2 | 14,3 | 19,8 | 14,0 | 14,3 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 20,3 | 15,6 | 16,3 | 20,8 | 16,4 | 16,4 |
| Rhône-Alpes | 16,3 | 11,9 | 12,3 | 16,7 | 12,2 | 12,4 |
| France métropolitaine | 19,0 | 13,4 | 14,1 | 19,6 | 13,9 | 14,3 |

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2010-2011

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul. France métropolitaine

Les taux de pauvreté issus de cette exploitation sont relativement cohérents avec le premier indicateur de pauvreté monétaire (voir tableau 1), avec un taux global de 14,3 % contre 13,9 %, et un taux de 19,6 % pour la tranche 20 - 24 ans, supérieur à celui de la tranche des 25 - 29 ans (13,9 %).

Par région, les taux de pauvreté monétaire des jeunes sont relativement élevés dans le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais, avec un jeune sur quatre de 20 à 24 ans sous le seuil de pauvreté monétaire, et près d'un sur cinq pour les 25-29 ans. Au sein du Languedoc-Roussillon, les départements les plus touchés sont l'Aude, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales : respectivement 21%, 19% et 20,4 % environ pour les deux tranches d'âge. Quant au Nord-Pas-de-Calais, les taux des deux départements sont comparables à ceux de l'ensemble de la région.

Viennent, ensuite, la Corse, la Provence-Alpes-Côte d'Azur (Vaucluse), la Champagne-Ardenne (Ardennes notamment), la Picardie (Aisne), le Limousin (Haute-Vienne) et la région Midi-Pyrénées (Ariège),

On peut, également, citer le cas de l'Île-de-France, dont les taux sont inférieurs, pour les deux tranches d'âge : 20 à 24 ans et 25 à 29 ans, aux taux globaux de la France métropolitaine (respectivement 18,8% et 12,5% contre 19,6 % et 13,9 %), mais dont le département de la Seine-Saint-Denis présente le taux de pauvreté le plus élevé de tous les départements pour les jeunes âgés de 20 à 24 ans : 30,0 %.

7. Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire⁹

Au cours de l'année 2013, 3 683 mineurs ont été détenus. Leur détention étant généralement courte, ils sont moins nombreux à un instant donné : 729 mineurs sont écroués au 1^{er} janvier 2013, dont 634 de plus de 16 ans (87 %).

La prise en charge des mineurs au sein des lieux de détention est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée des professionnels de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la santé. L'administration pénitentiaire garantit l'organisation globale de la détention et favorise la mise en œuvre des missions assurées par ces intervenants.

7.1 TAUX DE SCOLARISATION DES MINEURS DETENUS

Depuis 2007, le taux de scolarisation des mineurs détenus dépasse 90 %. En 2011, 95 % des mineurs détenus étaient scolarisés. En 2012, ce taux n'a pu être calculé que dans les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), où il atteint 97 %.

Ce niveau de scolarisation traduit l'un des objectifs de l'enseignement en milieu pénitentiaire de scolariser l'ensemble des mineurs¹⁰. Quel que soit leur temps de détention, tous les mineurs détenus doivent se voir offrir la possibilité d'un bilan pédagogique personnel¹¹ à partir duquel le service d'enseignement propose à l'équipe pluridisciplinaire un projet individuel de formation qui tient compte des contraintes liées à la composition des groupes, du comportement du mineur et des autres activités proposées. Ainsi, tous les mineurs qui étaient dans un cursus scolaire avant leur incarcération (20 % des mineurs détenus) doivent pouvoir suivre un enseignement pour que la détention n'introduise pas une rupture dans leur parcours. Ceux qui étaient déscolarisés (80 %), dont la quasi totalité est sans qualification, doivent se voir offrir¹² la possibilité de reprendre des études afin d'atteindre un niveau de formation reconnu.

L'offre de formation doit s'adapter à des temps de détention courts, car trois quarts des mineurs sont libérés avant trois mois. Les mineurs détenus non scolarisés ne sont incarcérés que quelques jours ou ont refusé catégoriquement les activités proposées.

⁹ A participé à la rédaction de cette section : ministère de la Justice (SDSE)

¹⁰ La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 rappelle que « l'administration pénitentiaire garantit aux mineurs détenus le respect des droits fondamentaux reconnus à l'enfant » (art. 59).

¹¹ Article D.516 du Code de procédure pénale.

¹² Conformément à l'article L.122-2 du Code de l'éducation.

Indicateur 7.1: Taux de scolarisation des mineurs détenus de 2007 à 2012

| Années | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|---------|
| Taux de scolarisation | 90 % | 93 % | 92 % | 98 % | 95 % | 97% (*) |

(*) calculé uniquement pour les EPM

Les taux ont été calculés à partir des effectifs recensés lors de la 1ère semaine de décembre. Source : ministère de la Justice - direction de l'administration pénitentiaire - Enquête 48 ou 49 (selon les années)

Champ : France Métropolitaine + Outremer (DOM et COM)

Remarque : en 2012, l'enquête 48 n'a pu être exploitée que pour les EPM

7.2 ENSEIGNEMENT POUR LES MINEURS DETENUS

En 2011, les mineurs détenus bénéficient en moyenne de 14 heures d'enseignement ou de formation par semaine. Cette durée est restée stable depuis 2007 et constitue la part la plus importante de l'emploi du temps des mineurs incarcérés¹³.

Les établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), qui hébergent un tiers des mineurs détenus, sont conçus pour permettre à l'éducatif d'occuper cette place centrale en s'appuyant sur un encadrement renforcé. En 2012, ils dispensent en moyenne 19 heures d'enseignement ou de formation par semaine. Dans les maisons d'arrêt (QM), 12,5 heures d'enseignement étaient dispensées chaque semaine en moyenne en 2011, soit 4,5 heures de moins que dans les EPM la même année. Dans les maisons d'arrêt pour femmes (MAF), qui hébergent entre 10 et 25 mineures, la durée de scolarisation progresse nettement de 7 heures en 2008 à près de 12 heures en 2011, probablement en raison de la prise en compte des constats alarmants des années précédentes.

Les mineurs de 16 ou 17 ans, non soumis à l'obligation scolaire, sont tenus de suivre une activité à caractère éducatif¹⁴. En 2011, ils bénéficiaient en moyenne d'une durée d'enseignement plus longue que les mineurs de 13 à 15 ans (respectivement 14,1 heures et 12,7 heures par semaine). Cela s'explique par la prise en charge plus importante des plus jeunes dans des activités socio-éducatives par les services de la protection judiciaire de la jeunesse en vue de réduire leur durée de détention.

En 2012, 409 mineurs détenus se sont présentés à des examens de l'Éducation nationale et 339 ont été reçus. Le taux de réussite atteint cette année-là 83 % et progresse de 6 points par rapport aux cinq années précédentes. Le diplôme visé est essentiellement le certificat de formation générale (CFG) garantissant l'acquisition de connaissances de base dans des domaines généraux (français, mathématiques, vie sociale et professionnelle).

Par ailleurs, en 2012, 804 mineurs étaient reçus à d'autres validations (attestation scolaire de sécurité routière, le brevet informatique et internet et les diplômes attestant de la maîtrise de la langue française), qui requièrent moins de préparation. Ils étaient 802 en 2010 et 856 en 2011.

¹³ Article D.517 du Code de procédure pénale.

¹⁴ Article 60 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009.

Indicateur 7.2 : Enseignement pour les mineurs détenus

Nombre d'heures hebdomadaires moyen de scolarisation pour les mineurs détenus et scolarisés de 2007 à 2011

| Années | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|-----------------------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre d'heures moyen | 14,1h | 13,9 h | 13,9 h | 13,8 h | 14,0 h | nd |
| EPM (*) | nd | 17,4 h | 18,1 h | 18,1 h | 17,0 h | 19,0 h |
| QM (*) | nd | 12,8 h | 11,8 h | 11,5 h | 12,5 h | nd |
| MAF (*) | nd | 6,9 h | 6,4 h | 9,9 h | 11,6 h | nd |

(*) EPM : Établissements pénitentiaires pour mineurs (tous mineurs) ; QM : Quartiers pour mineurs (garçons mineurs) ; MAF : Maisons d'arrêt pour femmes (filles mineures)

Les nombre d'heures moyen ont été calculés à partir des effectifs recensés lors de la 1ère semaine de décembre des années concernées.

Source : ministère de la Justice - direction de l'administration pénitentiaire - Enquête 48 ou 49 (selon les années)

Champ : France Métropolitaine + Outremer (DOM et COM)

Remarque : en 2012, l'enquête 48 n'a pu être exploitée que pour les EPM.

Répartition des niveaux de formation atteints des mineurs détenus et scolarisés de 2007 à 2012

| Années | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|-----------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de mineurs présentés aux examens classiques de l'Education Nationale | 479 | 500 | 467 | 483 | 376 | 409 |
| Nombre de mineurs reçus | 368 | 387 | 360 | 369 | 289 | 339 |
| au CFG (*) | 317 | 330 | 310 | 346 | 258 | 290 |
| au Brevet | 45 | 34 | 32 | 20 | 28 | 40 |
| au CAP / BEP | 2 | 6 | 12 | 3 | 2 | 8 |
| au BAC | 4 | 4 | 6 | 0 | 1 | 1 |

(*) CFG : Certificat de Formation Générale

Source : ministère de la Justice - direction de l'administration pénitentiaire - Enquête 48 ou 49 (selon les années)

Champ : France Métropolitaine + Outremer (DOM et COM)

7.3 ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF DES MINEURS DETENUS

Les temps réservés à des activités socio-éducatives font partie intégrante de l'emploi du temps des mineurs¹⁵. Leur participation à ces activités est un autre moyen d'accès au savoir et peut faciliter leur engagement dans les actions d'enseignement. Le service éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) a recours à des intervenants extérieurs dans le montage et l'animation des activités socio-éducatives. À cet effet, des partenariats sont conclus avec des associations, notamment de bénévoles (GENEPI, Ligue de l'enseignement...) et des structures culturelles (bibliothèques publiques territoriales...). Enfin, l'emploi du temps du mineur prévoit des temps repérés pour les entretiens éducatifs avec les éducateurs en détention, mais aussi ceux du milieu ouvert, du placement judiciaire ou des partenaires extérieurs associés à la prise en charge.

¹⁵ Article D.518 du Code de procédure pénale.

En 2013, les services de la PJJ ont suivi 96 % des mineurs détenus, soit 3 554 mineurs. La période de suivi socio-éducatif en détention (2,6 mois en moyenne) couvre quasiment toute la période d'incarcération, que le mineur soit prévenu ou condamné. Les 1 938 sessions organisées ont concerné en moyenne 4 mineurs par activité en EPM et 5 en QM. Les activités socio-éducatives auprès de chaque mineur qui y participe sont, en moyenne, d'une heure par jour (hors week-end). Elles sont de 90 minutes en EPM et de 40 minutes en QM. Cependant, l'intervention des services de la PJJ auprès de ses mineurs est plus longue, puisqu'elle inclut également des temps d'entretiens éducatifs non compris dans l'heure d'activité.

Indicateur 7.3 : Accompagnement éducatif des mineurs détenus

Taux de suivi et nombre d'heures hebdomadaires moyen en activités socio-éducatives pour les mineurs détenus en 2013

| Années | 2013 |
|------------------------------|------|
| Taux de suivi socio-éducatif | 96 % |
| Nombre d'heures moyen | 5 h |

Sources : ministère de la Justice - direction de la protection judiciaire de la jeunesse - GAME 2010 ; direction de l'administration pénitentiaire - Statistique trimestrielle au 1er janvier Champ : France Métropolitaine + Outremer (DOM et COM)

Pour en savoir plus :

- *L'enseignement en milieu pénitentiaire – rapport sur l'année 2012 et le début de l'année 2013, Ministère de la Justice, Direction de l'Administration Pénitentiaire, Bureau du travail, de la formation et de l'emploi, décembre 2013*
- *L'enseignement en milieu pénitentiaire - rapport sur l'année 2011, Ministère de la Justice, Direction de l'Administration Pénitentiaire, Bureau du travail, de la formation et de l'emploi, juillet 2012*
- *L'enseignement en milieu pénitentiaire - rapport sur l'année 2010, Ministère de la Justice, Direction de l'Administration Pénitentiaire, Bureau du travail, de la formation et de l'emploi, juillet 2011*
- *Circulaire d'orientation n°2011- 239 du 8-12-2011, MEN – DGESCO A-3 / JUS-DAP*

8. Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité¹⁶

8.1 Répartition de licences sportives délivrés aux jeunes de 15-19 et 20-29 ans

L'indicateur retenu est le taux de licences sportives selon le sexe, la région et les deux tranches d'âge 15-19 ans et 20-29 ans. Il est calculé en rapportant le nombre de licences d'une population à l'effectif total de cette population. Il est calculé hors fédérations sportives scolaires (les données des deux fédérations scolaires USEP¹⁷ et UGSEL¹⁸, qui représentent environ 1,7 million de licences sportives, n'étaient pas totalement disponibles au moment du renseignement de l'indicateur). Les données de population pour 2013 sont des données estimées par l'INSEE.

Taux de licences sportives par sexe, tranche d'âge et région en 2013 en %

| EN % | Hommes | | Femmes | |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 15 à 19 ans | 20 à 29 ans | 15 à 19 ans | 20 à 29 ans |
| 11 - Ile de France | 41,6 | 19,5 | 21,6 | 7,8 |
| 21 - Champagne Ardenne | 38,4 | 25,3 | 23,1 | 12,3 |
| 22 - Picardie | 39,5 | 26,8 | 23,2 | 11,2 |
| 23 - Haute Normandie | 41,7 | 25,0 | 24,3 | 10,4 |
| 24 - Centre | 45,7 | 29,3 | 28,1 | 13,7 |
| 25 - Basse Normandie | 47,3 | 30,9 | 30,9 | 13,5 |
| 26 - Bourgogne | 43,7 | 28,5 | 25,9 | 12,6 |
| 31 - Nord Pas de Calais | 41,1 | 24,5 | 23,2 | 10,5 |
| 41 - Lorraine | 40,5 | 26,2 | 23,8 | 11,2 |
| 42 - Alsace | 46,6 | 32,1 | 28,6 | 13,1 |
| 43 - Franche Comté | 43,7 | 28,4 | 26,0 | 11,0 |
| 52 - Pays de la Loire | 51,9 | 32,0 | 32,7 | 13,9 |
| 53 - Bretagne | 58,3 | 34,6 | 36,7 | 14,9 |
| 54 - Poitou Charente | 51,0 | 32,9 | 32,3 | 14,6 |
| 72 - Aquitaine | 54,7 | 33,0 | 31,4 | 13,9 |
| 73 - Midi Pyrénées | 52,4 | 34,4 | 29,3 | 13,9 |
| 74 - Limousin | 49,0 | 35,9 | 30,5 | 16,3 |

¹⁶ Ont participé à la rédaction de cette section : ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MEOS) ; Ministère de la culture et de la communication (DEPS), Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique (DGE)

¹⁷ Union sportive de l'enseignement du premier degré.

¹⁸ Union générale sportive de l'enseignement libre.

| | | | | |
|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 82 - Rhône Alpes | 48,7 | 28,9 | 29,3 | 13,0 |
| 83 - Auvergne | 50,6 | 36,5 | 30,3 | 17,0 |
| 91 - Languedoc Roussillon | 46,8 | 27,7 | 25,6 | 11,1 |
| 93 - Provence Alpes Côte d'Azur | 47,6 | 26,4 | 24,8 | 10,1 |
| 94 - Corse | 45,4 | 27,9 | 20,5 | 7,9 |
| France métropolitaine | 46,5 | 27,3 | 26,8 | 11,5 |
| 971 - Guadeloupe | 42,7 | 20,1 | 15,9 | 7,8 |
| 972 - Martinique | 39,9 | 17,2 | 16,1 | 7,2 |
| 973 - Guyane | 25,6 | 16,2 | 8,8 | 5,6 |
| 974 - La Réunion | 31,2 | 19,1 | 12,4 | 6,1 |
| DOM | 34,2 | 18,5 | 13,2 | 6,5 |
| France métropolitaine et DOM | 46,0 | 27,0 | 26,3 | 11,3 |

Source : MSJEPVA – MEOS, recensement des licences mené auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports

Le recensement porte sur les licences et non sur les licenciés. Un individu peut ainsi être licencié dans plusieurs fédérations différentes, et détenir plusieurs licences. Il est impossible d'estimer aujourd'hui le nombre de licenciés, qui est mécaniquement surestimé par le nombre de licences.

Une répartition fiable par âge et par région n'est pas disponible pour les années antérieures à 2012. Toutefois, pour les années à venir, le recensement des licences sportives permettra de produire les statistiques détaillées par région, âge et sexe (voir tableau ci-dessus). Une analyse des évolutions dans le temps sera ainsi possible.

Des taux de licences sportives plus élevés chez les jeunes, notamment les hommes

Globalement (France métropolitaine + DOM), le taux de licences des 15-19 ans est de respectivement 46,0 % pour les hommes et 26,3 % pour les femmes. Pour les 20-29 ans, ces taux sont plus faibles : 27,0 % pour les hommes et 11,3 % pour les femmes.

Quelles que soient les régions observées et la tranche d'âge, le taux de licences masculines est toujours supérieur au taux de licences féminines, et cet écart est plus marqué au sein des 20-29 ans que chez les 15-19 ans. Ainsi, pour les 20-29 ans, le rapport entre les taux de licences masculines et féminines est compris entre 2,1 et 3,5 selon la région, alors que pour les 15-19 ans, ce rapport varie seulement entre 1,7 et 2,3.

Une baisse de la pratique licenciée après 20 ans

Le taux de licences baisse nettement à partir de 20 ans, et ce phénomène touche les jeunes hommes et les jeunes femmes : France entière (DOM inclus), il passe de 46% (15-19 ans) à 27 % (20-29 ans) pour les hommes, et de 26,3% à 11,3% pour les femmes. La chute est même plus marquée pour les femmes que pour les hommes. Le taux de licences hommes est divisé par 1,7 alors que pour les femmes, il est divisé par 2,3.

Il existe d'importantes disparités entre les régions. Le taux de licences pour les 15-19 ans varie de 25,6 % à 58,3 % pour les hommes et de 8,8 % à 36,7 % pour les femmes. Parmi les régions présentant les plus forts taux de licences jeunes, on trouve notamment la Bretagne, l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées,

les Pays de la Loire, le Poitou-Charentes, l'Auvergne. À l'inverse, les DOM, le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, la Champagne-Ardenne, présentent les plus faibles taux de licences pour les 15-19 ans.

La Martinique est la région qui voit le plus chuter son taux de licences au passage des 20 ans, chez les hommes, avec un taux divisé par 2,3. Chez les femmes, c'est l'Île-de-France qui est dans ce cas (taux divisé par 2,7). Ce taux est aussi divisé par 2,6 entre 15-19 ans et 20-29 ans pour la Corse. Pour les autres régions, la variation du taux chez les hommes est comprise entre 1,4 et 2,1. Pour les femmes, cette variation est comprise entre 1,8 et 2,5.

8.2 Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales

Au cours de l'année 2013, près de 10 millions de jeunes ont bénéficié de la gratuité dans les établissements relevant du programme « Patrimoines » du ministère de la Culture et de la Communication (mesure mise en place en avril 2009), ce qui représente près de 23 % de la fréquentation totale.

Le calcul de cet indicateur résulte de la somme de :

- la part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales ;
- la part des 18-25 ans de l'Union Européenne dans la fréquentation des collections permanentes des institutions patrimoniales et architecturales.

Il est à noter que la majeure partie des musées nationaux relevant du programme « Patrimoines » du ministère de la Culture et de la Communication se trouvent à Paris ou dans la région Île-de-France (Louvre, Orsay-Orangerie, Quai Branly, Cité de l'architecture et du patrimoine...). L'indicateur intègre également le nombre de scolaires reçus par les services éducatifs des Archives nationales.

Tableau 1. Part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales

| 2011 | 2012 | 2013 | Prévision 2014 |
|-----------------------------|---------------|---------------|----------------|
| 15,27% | 14,62% | 14,19% | > 16 % |
| 5,86 millions | 6,07 millions | 5,94 millions | 6,4 millions |
| Fréquentation Totale | | | |
| 39,9 millions | 43 millions | 43,3 millions | > 40 |

Tableau 2. Part des 18 - 25 ans résidant dans l'Union Européenne dans la fréquentation des collections permanentes des institutions patrimoniales et architecturales

| 2011 | 2012 | 2013 | Prévision 2014 |
|----------------------------------------------|---------------|----------------|----------------|
| 9,55 % | 10,7 % | 10,9 % | > 10 % |
| 3,14 millions | 3,71 millions | 3,87 millions | 4 millions |
| Fréquentation Collections permanentes | | | |
| 32,84 millions | 34,7 millions | 35,37 millions | > 40 |

L'écart entre la fréquentation des monuments nationaux et des musées nationaux reste significatif. En effet, la part de 18-25 ans représente 11,8 % de la fréquentation des collections permanentes des musées nationaux et 8,7 % des monuments nationaux..

On constate une progression continue de la fréquentation des 18-25 ans depuis la mise en place de la mesure, en volume comme en proportion : le taux annuel de présence des jeunes âgés de 18 à 25 ans au sein du public des collections permanentes est en augmentation (+1,5 point entre 2011 et 2013) et on compte plus de 700 000 visites de jeunes âgés de 18 à 25 ans de plus en 2013 par rapport à l'année 2011. Au total, 15 millions de visites sont à mettre au crédit de la mesure de gratuité depuis 2009, dont 3,87 millions en 2013.

Dans le cadre de l'évaluation des politiques tarifaires des musées nationaux, le département de la politique des publics de la Direction générale des patrimoines (dpp-DGP) s'est intéressé à la sociologie des visiteurs âgés de 18 à 25 ans en relation avec leur connaissance et leur usage de la mesure de gratuité. Une enquête par questionnaires s'est déroulée en avril-mai 2014 dans huit établissements présentant des collections nationales (5 en Île-de-France et 3 dans d'autres régions¹) auprès de 1 400 visiteurs âgés de 18 à 25 ans.

Circonstances de visite, horizon d'attentes et satisfaction

Pour les 18-25 ans, la décision de visiter ne s'anticipe pas longtemps à l'avance : c'est un acte spontané, improvisé le jour même pour le quart d'entre eux. La pratique de visite est conviviale : dans 9 cas sur 10, les jeunes se rendent dans les établissements en compagnie. Enfin, il s'agit presque aussi souvent d'une pratique de proximité (32 %), d'une excursion à la journée (33 %) ou d'une visite touristique (35 %).

Désir de connaissance, expérience esthétique, être ensemble et se détendre constituent des motifs de visite les plus souvent évoqués par les 18-25 ans. Ils ont, bien plus que leurs aînés, une conscience aiguë du rôle de démocratisation culturelle des institutions muséales.

En moyenne, les 18-25 ans découvrent le musée où ils sont enquêtés dans 6 cas sur 10. Ces primo-visiteurs s'avèrent très exigeants : plus sévères que leurs aînés sur l'évaluation de l'offre, seulement 14 % d'entre eux déclarent que leurs attentes ont été dépassées et seulement 29 % sont disposés à recommander la visite à leur entourage. Du côté de ceux qui sont déjà venus, la satisfaction est plus élevée et le processus de fidélisation déjà enclenché.

Connaissance et usages de la gratuité dans les musées

Parmi les 18-25 ans enquêtés, 80 % avaient déjà profité de la gratuité des collections permanentes des musées nationaux avant cette visite. Si, en moyenne et dans la plupart des musées enquêtés, les trois quarts des jeunes savent que cette gratuité est appliquée, ce score n'atteint pas 50 % dans les musées récemment ouverts (Mucem et Louvre-Lens).

Au total, elle est un facteur de décision chez 7 jeunes sur 10. Les données des enquêtes précédentes (2009, 2010 et 2012) sont donc confirmées. La gratuité mobilise dès la préparation du projet de visite et jusqu'à l'arrivée au musée : elle détermine aussi bien les « initiateurs » de la sortie que les « suiveurs » qu'elle peut enrôler encore au tout dernier moment. La socialisation à la culture par les pairs s'en trouve favorisée dans le cadre de visites plus courtes et décontractées.

Sur la durée, la gratuité favorise le développement de la familiarité muséale chez 87 % des bénéficiaires qui l'ont utilisée pour explorer différents musées. Chez 42 %, la fidélisation à un

établissement au moins est déjà installée. En revanche, l'âge de l'après-gratuité s'envisage avec assez peu d'enthousiasme et de manière pragmatique : les offres culturelles gratuites continueront d'être privilégiées (38 % des réponses) et le nombre de sorties au musée sera réduit (28 %).

À l'idée que la gratuité des 18-25 ans puisse être un jour abandonnée, la moitié s'indigne très fort (« *C'est scandaleux* », « *Quelle aberration* », « *C'est contraire au principe de démocratisation de la culture* »), le tiers exprime des regrets (« *C'est dommage* », « *C'est décevant* », « *C'est triste, j'aurais dû plus en profiter* »), et le dixième se résigne et s'adapte (« *Je ferais plus attention au choix des musées à visiter* », « *Je ferais autre chose* », « *J'irais moins souvent* »). Moins de 2 % y sont indifférents.

Parmi les arguments les plus souvent cités par les opposants à la suppression de cette gratuité, on trouvera le renforcement des inégalités d'accès à la culture (59 %), l'entrave à la formation culturelle des jeunes (25 %), la démission de l'État (14 %).

Sociologie des visiteurs âgés de 18 à 25 ans

À l'instar de leurs aînés, le public des 18-25 ans est majoritairement féminin (62 %). Parmi ces jeunes, 67 % sont en cours d'étude, 21 % déjà dans la vie active, 8 % en stage ou en apprentissage et 6 % en recherche d'emploi.

Concernant leur milieu social d'origine, près de la moitié des parents ont un niveau inférieur ou équivalent au bac. Les jeunes originaires des classes moyennes inférieures et populaires (respectivement 23 % et 27 %) sont aussi nombreux que les jeunes issus des classes moyennes supérieures et supérieures (respectivement 31 % et 19 %). Au regard de la stratification sociale de l'ensemble du public des musées nationaux – en activité ou retraité –, le public des 18-25 ans présente un ancrage nettement plus populaire et plus conforme à la stratification nationale.

Enfin, les jeunes issus de milieux populaires sont encore plus mobilisés par la gratuité que ceux d'autres origines sociales (les trois quarts au lieu des deux tiers).

1 Elle a été réalisée aux musées d'Orsay, du Moyen-Age-Cluny, du quai Branly, aux châteaux de Fontainebleau et de Versailles, ainsi qu'au MUCEM, au Louvre-Lens et au Centre Pompidou-Metz.

8.3 Sorties culturelles des jeunes

Sorties au cinéma

En 2012, 58 % des personnes de plus de 15 ans sont sorties au moins une fois au cinéma au cours des douze derniers mois. C'est plus souvent le cas pour les jeunes de moins de 30 ans : 83 %. Parmi eux, les plus jeunes sont ceux qui vont le plus au cinéma : 88 % pour les 16-19 ans, contre seulement 76 % des 25-29 ans.

Depuis 2000, la proportion de jeunes allant au cinéma au moins une fois dans l'année a d'abord baissé : elle était de 83 % en 2000 et a atteint 78 % en 2009, son point le plus bas. Les années récentes font état d'un retour en grâce du cinéma et la proportion de jeunes de 16 à 29 ans ayant été au cinéma au moins une fois dans l'année est revenue à son niveau de 2000 : 83 %. Cette hausse récente de la fréquentation des salles de cinéma est essentiellement le fait des plus âgés, les 25-29 ans. En revanche, la participation des plus jeunes (les 16-19 ans) reste en 2012 la même qu'en 2009. Les

moins de 20 ans sont les seuls à ne pas avoir été retournés dans les salles. Les écarts entre groupes d'âges se sont donc réduits.

Les différences par sexe ne sont pas significatives, y compris à l'intérieur de chaque groupe d'âges : autant de filles que de garçons ont été au cinéma dans l'année, quel que soit leur âge.

La proportion de jeunes sortant au cinéma au moins une fois dans l'année est très semblable en région parisienne et ailleurs. Dans les régions en revanche, cette proportion de jeunes sortant au cinéma est d'autant plus faible que la taille des communes est petite, sans toutefois que les différences soient très fortes.

Tableau 1 : Proportion de personnes sorties au moins une fois au cinéma au cours des douze derniers mois, selon leur âge, leur sexe, et leur région de résidence

En %

| Âges | 2000 | 2003 | 2006 | 2009 | 2012 |
|-------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|
| Ensemble de la population française (16 ans ou plus) | 50 | 52 | 51 | 52 | 58 |
| 16-19 ans | 91 | 91 | 88 | 87 | 88 |
| 20-24 ans | 85 | 86 | 80 | 82 | 86 |
| 25-29 ans | 74 | 74 | 70 | 68 | 76 |
| Ensemble Jeunes 16-29 ans | 83 | 84 | 79 | 78 | 83 |

| Ensemble Jeunes 16-29 ans | 2000 | 2003 | 2006 | 2009 | 2012 |
|---------------------------|------|------|------|------|------|
| Hommes | 85 | 86 | 81 | 78 | 81 |
| Femmes | 81 | 81 | 78 | 78 | 84 |
| Ile-de-France | 89 | 85 | 80 | 87 | 82 |
| Autres régions | 81 | 83 | 79 | 77 | 85 |

Champ : France métropolitaine, personnes en ménage ordinaire de 16 ans ou plus

Source : Insee, Enquêtes PCV et SRCV

Sorties au spectacle vivant

De plus en plus de Français vont au spectacle. En 2000, 29 % des personnes de plus de 15 ans étaient allées au moins une fois au cours des douze derniers mois au théâtre ou au concert ; ils sont 35 % en 2012. Les jeunes y vont plus : 45 % en 2012. Contrairement au cinéma, les différences entre les différents groupes d'âges en dessous de 30 ans ne sont pas significatives. Les jeunes filles vont plus au spectacle que les garçons.

Les écarts entre régions ou entre zones urbaines sont plus nettes que pour les sorties au cinéma : plus de jeunes sortent au spectacle vivant en région parisienne que dans les autres régions. Mais l'écart, important en 2000 est devenu très réduit en 2012, du fait notamment de l'augmentation des sorties des jeunes aux spectacles dans les plus petites villes et dans les zones rurales.

Les enquêtes de l'Insee utilisées pour mesurer les sorties au théâtre ou au concert ne permettent pas de distinguer les différents types de spectacles (théâtre, café-théâtre, concert de musique classique, rock, rap, opéra, comédie musicale, ballet etc.). Cette augmentation assez nette des sorties au spectacle vivant des jeunes en zone rurale et dans les petites villes correspond peut-être à la fréquentation des festivals, mais seule une enquête au questionnaire plus détaillé pourrait le confirmer.

Tableau 2 : Proportion de personnes sorties au moins une fois au théâtre ou au concert au cours des douze derniers mois, selon leur âge, selon leur sexe, et selon leur région de résidence

En %

| Âges | 2000 | 2003 | 2009 | 2012 |
|-------------------------------------------------------------|------|------|------|------|
| Ensemble de la population française (16 ans ou plus) | 29 | 32 | 33 | 35 |
| 16-19 ans | 38 | 40 | 45 | 46 |
| 20-24 ans | 41 | 44 | 43 | 43 |
| 25-29 ans | 36 | 43 | 41 | 46 |
| Ensemble Jeunes 16-29 ans | 38 | 42 | 43 | 45 |

| Ensemble Jeunes 16-29 ans | 2000 | 2003 | 2009 | 2012 |
|---------------------------|------|------|------|------|
| Hommes | 37 | 39 | 42 | 43 |
| Femmes | 39 | 46 | 44 | 47 |
| Ile-de-France | 50 | 50 | 47 | 46 |
| Autres régions | 35 | 41 | 42 | 45 |

Lecture : parmi les jeunes de 16 à 29 ans, la proportion d'hommes qui sont sortis au théâtre ou au concert au cours des douze derniers mois est de 43 % en 2012.

Champ : France métropolitaine, personnes en ménage ordinaire de 16 ans ou plus

Source : Insee, Enquêtes PCV et SRCV

Sorties au musée ou aux expositions

Les jeunes visitent un peu plus les musées et les expositions que les personnes plus âgées. En 2012, 37 % des personnes de plus de 15 ans ont ainsi déclaré avoir au cours des douze derniers mois visité un musée ou une exposition ; ils sont 41 % parmi les jeunes de 16 à 29 ans. Parmi eux, les plus jeunes sont ceux qui vont le plus au musée ou aux expositions.

Les jeunes femmes vont très nettement plus souvent au musée ou aux expositions que les jeunes hommes : 45 % des femmes de 16 à 29 ans en 2012 contre seulement 36 % des hommes, écarts que l'on retrouve pour toutes les tranches d'âges en dessous de 30 ans.

Sans surprise du fait de l'abondance de l'offre en la matière, les jeunes de la région parisienne vont nettement plus souvent au musée ou aux expositions que ceux des autres régions (47 % contre 40 %).

Tableau 3 : Proportion de personnes ayant au moins au cours des douze derniers mois visité un musée ou une exposition, selon leur âge, leur sexe, et leur région de résidence

En %

| Âges | 2005 | 2009 | 2012 |
|-------------------------------------------------------------|------|------|------|
| Ensemble de la population française (16 ans ou plus) | 39 | 36 | 37 |
| 16-19 ans | 44 | 41 | 42 |
| 20-24 ans | 37 | 37 | 41 |
| 25-29 ans | 40 | 39 | 40 |
| Ensemble Jeunes 16-29 ans | 40 | 39 | 41 |

| Ensemble Jeunes 16-29 ans | 2005 | 2009 | 2012 |
|---------------------------|------|------|------|
| Hommes | 36 | 35 | 36 |
| Femmes | 45 | 43 | 45 |
| Ile-de-France | 48 | 46 | 47 |
| Autres régions | 38 | 38 | 40 |

Lecture : parmi les jeunes de 16 à 29 ans, la proportion d'hommes qui ont visité un musée ou une exposition au cours des douze derniers mois est de 36 % en 2012.

Champ : France métropolitaine, personnes en ménage ordinaire de 16 ans ou plus

Source : Insee, Enquêtes PCV et SRCV

8.4 Taux de départ en vacances des jeunes de 15 à 24 ans

Durant plusieurs décennies (1960 à 2000), le taux de départ en vacances des Français a connu une croissance continue sous l'effet de l'évolution de la législation du travail, des aspirations des Français, des aides dispensées ou encore du développement d'offres meilleur marché. Cependant, la progression du taux de Français partant en vacances s'est nettement ralenti par la suite. Depuis dix ans, ce taux ne progresse plus, voire recule sous l'effet de la crise économique.

Les contraintes financières se sont accrues, en effet, et les enfants des familles les moins aisées ont vu leur taux de départ en vacances se réduire entre 2004 et 2011. Les enfants et adolescents (de 5 à 19 ans) sont particulièrement touchés : 3 millions d'entre eux sont exclus de l'accès aux vacances. Il est à noter que le taux de départ en vacances chute après 17 ans.

Dans ce contexte, le Gouvernement a fait de « l'accès au vacances pour tous » une priorité que la persistance de la crise économique rend plus nécessaire encore. Un plan d'action est appelé à être mis en place à l'horizon 2013-2017 pour réduire la fracture touristique entre les Français qui peuvent partir en vacances et ceux qui sont contraints d'y renoncer faute de moyens financiers.

Œuvrer pour l'accès aux vacances du plus grand nombre invite à agir sur la solvabilisation des particuliers mais aussi sur l'évolution de l'offre afin de répondre aux besoins de certains publics (les personnes partant rarement, celles en situation de handicaps, les seniors et les jeunes).

Indicateurs par tranche d'âge concernant les voyages des Français pour motif personnel, toutes destinations confondues

| | 2010 | | | 2011 | | | 2012 | | | 2013 | | |
|------------------|----------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|
| | taux de départ | | | taux de départ | | | taux de départ | | | taux de départ | | |
| | ensemble | femme | homme |
| TOTAL | 75,8% | 76,6% | 75,0% | 75,9% | 76,1% | 75,8% | 75,1% | 76,0% | 74,1% | 75,1% | 75,5% | 74,5% |
| 15-24 ans | 72,0% | 77,5% | 65,9% | 68,2% | 69,6% | 66,8% | 70,7% | 78,0% | 63,2% | 73,7% | 79,7% | 67,5% |
| 25-34 ans | 80,6% | 81,5% | 79,7% | 81,8% | 82,1% | 81,6% | 81,6% | 82,2% | 81,0% | 79,8% | 79,1% | 80,4% |
| 35-49 ans | 80,8% | 81,70% | 79,8% | 82,2% | 82,20% | 82,1% | 80,7% | 81,3% | 80,1% | 80,7% | 80,6% | 80,9% |
| 50-64 ans | 77,1% | 77,7% | 76,5% | 77,3% | 77,4% | 77,1% | 75,1% | 75,4% | 74,8% | 74,9% | 75,8% | 74,0% |
| 65 ans et plus | 67,4% | 66,2% | 69,0% | 67,8% | 68,1% | 67,4% | 66,8% | 66,4% | 67,3% | 66,6% | 65,9% | 67,4% |

Source : DGCIS - enquête suivi de la demande touristique (SDT).

En 2013, les trois quarts des personnes en moyenne partent en vacances. La propension à partir des différentes tranches d'âge évolue peu, sauf pour les plus jeunes, la progression de trois points du taux de départ des 15-24 ans étant compensée par la baisse de 1,9 point de celui des 25-34 ans.

Le taux de départ en voyage augmente avec l'âge, passant de 73,7 % pour les 15-24 ans à un pic de 80,7 % pour les 35-49 ans, avant reculer à 74,9 % pour les 50-64 ans puis à 66,6 % pour les plus âgés. C'est donc entre 25 et 50 ans que l'on part le plus.

Le taux de départ en vacances des jeunes varie dans le temps plus fortement que ceux des autres classes d'âge. Ainsi, en 2011, ce taux a diminué nettement et s'est rapproché de celui des 65 ans et plus. Mais depuis deux ans, le taux des départs en vacances des jeunes âgés de 15 à 24 ans augmentent à nouveau et se rapproche de la moyenne d'ensemble. En 2013, la propension à partir des jeunes âgés de 15 à 24 ans progressent de trois points compensée par la baisse de 1,9 point du taux de départ des adultes âgés de 25-34 ans.

L'accentuation du taux de départ des jeunes est tirée en fait par un taux de départ en vacances beaucoup plus élevé chez les jeunes femmes : 79,7% des jeunes femmes sur dix contre 67,5% chez les jeunes hommes. D'une façon plus générale, le taux de départ en vacances est légèrement plus prononcé chez les femmes.

Certaines études (voir l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (OVLEJ)) montrent parallèlement à la baisse des départs en vacances, le développement prédominant des vacances avec les parents ; les modes de vacances sans les parents, qui favorisent l'épanouissement personnel et l'autonomisation des jeunes, s'avérant plus fréquents au sein des milieux plus aisés.

9. Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers d'Internet¹⁹

La diffusion dans la société de l'équipement et de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) se développe de façon progressive et inégale.

- Pour désigner le fossé, entre ceux qui utilisent les potentialités des TIC pour leurs besoins personnels ou professionnels et ceux qui ne sont pas en état de les exploiter faute de pouvoir accéder aux équipements ou faute de compétences, on a eu recours au terme de « fracture numérique ». Ce terme est la traduction de l'expression américaine "*Digital Divide*" qui a surgi à la fin des années 1990, aux États-Unis.

- Pour expliquer ces inégalités d'équipement ou d'usage des TIC, quatre critères sont pris en compte : l'âge, la profession et les catégories socioprofessionnelles (PCS), le niveau de diplôme et le niveau des revenus.

En 2012, il apparaît que la fracture numérique s'est réduite depuis cinq ans, selon les résultats des enquêtes de l'INSEE

Entre 2007 et 2012, la proportion de personnes ayant utilisé l'internet au cours des trois derniers mois est passée de 56 % à 75 %. Les différences sont toujours marquées entre générations, mais elles s'estompent avec le temps. Pour les générations nées après 1990, la proportion d'internautes, proche de 100 %, a gagné 8 points en cinq ans. Parmi les générations nées entre 1930 et 1990, elle a progressé d'environ 15 points. Pour les générations nées avant 1930, le taux d'internautes évolue peu et reste inférieur à 9 %.

Les différences entre catégories socioprofessionnelles se sont également largement réduites. Parmi les actifs occupés, l'écart entre cadres et ouvriers est ainsi passé de 43 points en 2007 à 15 points en 2012. En effet, la part d'internautes a progressé fortement chez les ouvriers (de 53 % à 84 %), alors qu'elle était déjà proche de 100 % chez les cadres cinq ans auparavant.

En revanche, la structure par âge des utilisateurs d'Internet s'est modifiée. L'âge moyen des internautes de plus de 15 ans a ainsi augmenté, passant de 37 ans et demi en 2007 à 41 ans et demi en 2012. Entre 2007 et 2012, la part des internautes âgés d'au moins 60 ans est ainsi passée de 7 % à 16 %, soit une augmentation nettement plus rapide que leur part dans la population totale. À l'inverse, les 15-29 ans ne représentent plus qu'un quart des internautes en 2012, contre un tiers en 2007.

Si la fracture numérique se réduit, les catégories les mieux équipées restent celles qui sont les plus fréquemment connectées

¹⁹ Ont participé à la rédaction de cette section : Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique (DGE)

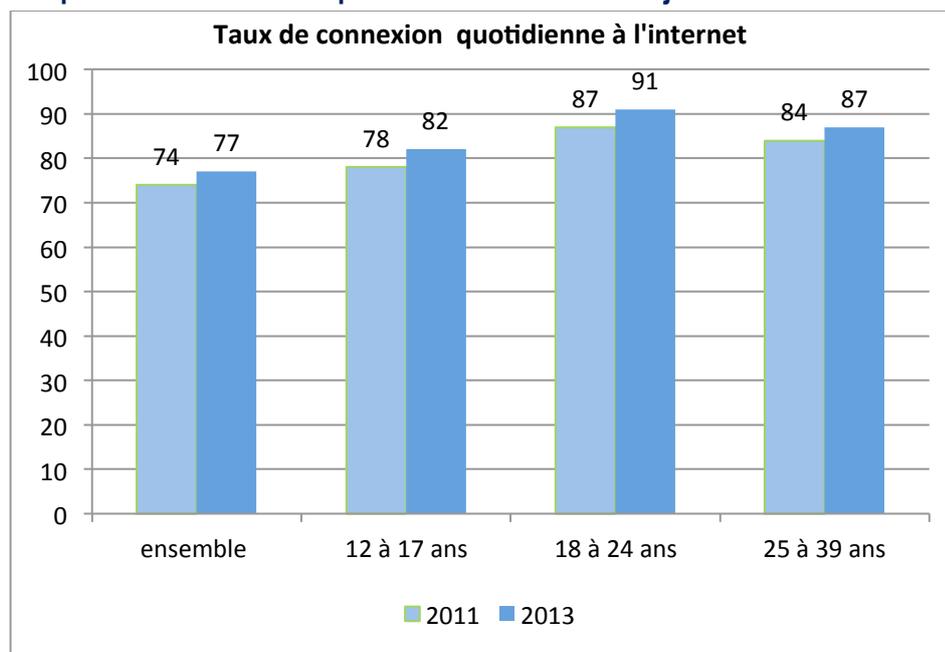
Chez les cadres, 9 internautes sur 10 utilisent Internet tous les jours ou presque, contre seulement 7 internautes sur 10 chez les employés et les ouvriers. De même, les plus jeunes utilisent Internet le plus souvent : entre 15 et 29 ans, 9 sur 10 l'utilisent tous les jours ou presque contre seulement 6 sur 10 chez les internautes âgés de 75 ans ou plus.

9.1 Accès à internet des jeunes de 12 à 24 ans

L'usage d'internet se banalise et la fracture numérique se réduit entre catégories sociales. Les différences restent toujours marquées entre générations tout en s'estompant avec le temps. En cinq ans au total, les jeunes de 15 à 29 ans ne représentent plus qu'un quart des internautes en 2012, contre un tiers en 2007.

Un fossé entre générations persiste dans la **capacité à utiliser** les derniers usages d'internet. La maîtrise des jeux vidéo, la messagerie instantanée, l'usage du *chat* échappent en grande partie aux parents. Par ailleurs, le **besoin de communication sociale** mais également : l'usage d'internet pour les travaux scolaires peuvent expliquer une plus grande fréquence d'utilisation par les jeunes.

Fréquence de connexion quotidienne à Internet des jeunes



Source : CREDOC- enquête sur la diffusion des TIC dans la société française, réalisée pour l'ARCEP et le CGEJET - Ministère du redressement productif /DGCIS
CHAMP France métropolitaine - population âgée de 12 ans et plus

En 2013, plus des trois quarts des personnes équipées d'un accès internet à domicile se sont connectés quotidiennement à internet ; ce taux, reparti à la hausse (+3 points) en 2012, s'est stabilisé en 2013.

Toutefois, les individus âgés de 18 à 24 ans sont restés les plus enclins à se connecter tous les jours (91 %), dépassant en 2013 les adultes de 25 à 39 ans (87 %). Ces derniers progressent de 3 points en 2012 alors que les 18 à 24 ans reculent).

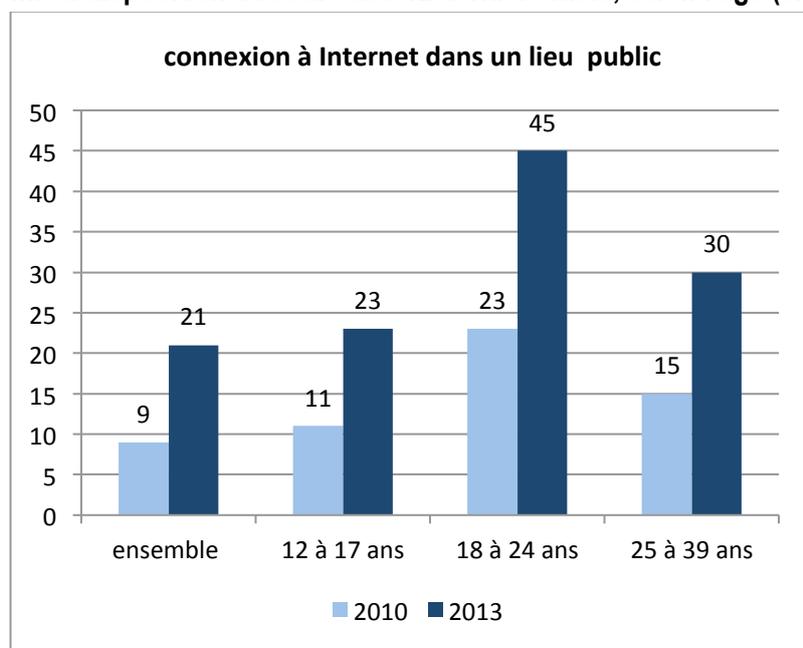
En revanche, les jeunes de 12 à 17 ans sont moins nombreux à se connecter tous les jours (82 % en 2013) -3 points en 2012). Leur fréquence d'utilisation est désormais supérieur à celui des adultes âgés de 40 à 59 ans (71%).

Par ailleurs, il apparaît que la probabilité de se connecter quotidiennement croît régulièrement avec le niveau de diplôme.

9.2 Mode d'usage d'internet des jeunes de 16 à 24 ans

En 2013, les jeunes de 18 à 24 ans (et les plus diplômés) sont les plus nombreux à se connecter dans d'autres lieux que le domicile. Dans un lieu public (gare, bibliothèque, cybercafé...), ils sont 45 % en 2013 (+4 points de pourcentage) à se connecter avec un ordinateur portable ou une tablette tactile, soit un plus du double de l'ensemble de la population et un peu moins que le double des adolescents de 12 à 17 ans

Connexion à internet dans un lieu public (bibliothèque, cybercafé...) en utilisant les équipements mis à disposition au cours des 12 derniers mois, selon l'âge (en %)



Source : CREDOC- Enquêtes Conditions de vie et les Aspirations
CHAMP ● France métropolitaine - population âgée de 12 ans et plus

Depuis 2010, cette connexion en mobilité connaît une progression très nette : passant de 9 % en 2010 à 21 % en 2013 pour l'ensemble de la population. Cette progression est encore plus marquée pour les jeunes de 18 à 24 ans dont la proportion passe de 23 % en 2010 à 45 % en 2013 (+ 22 points). La connexion à l'extérieur des jeunes de 12 à 17 ans est passé de 11% en 2010 à 23 % en 2013, un peu au-dessus de la moyenne d'ensemble.

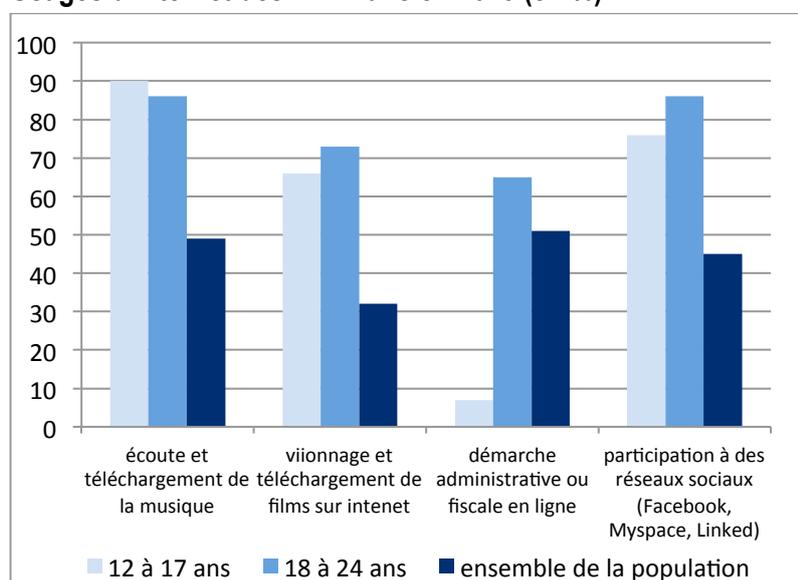
Depuis quelques années, de nouveaux supports (*smartphone, netbook, tablette, lecteur MP3, livre électronique, etc.*) se sont développés et permettent d'accéder à Internet en dehors de chez soi ou de son lieu de travail.

L'internet mobile s'est ainsi fortement développé durant ces cinq dernières années. Près de 40 % des personnes l'utilisent en 2012, contre seulement 10 % en 2007 (enquête INSEE 2012). Il ne s'est cependant pas propagé de la même manière pour toutes les catégories de population. Ainsi, en 2012, son utilisation est surtout fonction de l'âge : trois quarts des 15-29 ans l'ont adopté contre seulement 16 % des personnes âgées de 60 à 74 ans.

9.3 Motifs d'usage d'internet des jeunes de 16 à 24 ans

Les jeunes définissent internet à l'aune de leurs propres activités : un outil de divertissement, un outil de communication et une grande bibliothèque. En revanche, à côté des pratiques les plus récréatives (jeux en réseau, accès à des films ou de la musique), les activités plus pratiques ne se développent que progressivement avec l'âge (déclarer des revenus, demander des documents administratifs, etc.).

Usages d'internet des 12-24 ans en 2013 (en %)



Source : CREDOC- Enquête sur la diffusion des TIC dans la société française, réalisée pour l'ARCEP et le CGEJET ²

De manière générale, les TIC et internet en particulier accompagnent le parcours des jeunes dans leur quête d'identité. Elles peuvent constituer un instrument de distanciation d'avec le milieu familial et un moyen d'affirmation personnelle.

L'âge est également un critère de segmentation pour ce qui est des divertissements sur Internet : télécharger de la musique, des logiciels et des films, jouer en réseau, visionner des clips sont davantage des pratiques des « jeunes ».

La probabilité d'être membre d'un réseau social (*Facebook, MySpace, Linked In*) dépend étroitement de l'âge de la personne. En 2013, environ 86% des jeunes âgés de 18 à 24 ans fréquentent de ce type de réseau, soit +2 points par rapport à 2012, ainsi que 76% des jeunes de 12 à 17 ans, soit - 4 points de pourcentage par rapport à 2012. Pour l'ensemble des utilisateurs, la part de fréquentation d'un réseau social passe de 42% à 45% en 2013, soit une progression plus rapide que celle des plus jeunes. Par ailleurs, La participation à des réseaux sociaux est la seule activité plus répandue chez les femmes que chez les hommes, quel que soit l'âge.

C'est également l'âge qui commande le plus **les pratiques musicales** sur internet. Les jeunes sont les plus nombreux à pratiquer aussi bien l'écoute en *streaming* que le téléchargement. Les adolescents âgés de 12 à 17 ans sont, de loin, les plus concernés par ces pratiques (90% en 2013, soit +12 points de pourcentage par rapport à 2012). Les jeunes de 18 à 24 ans pratiquent également l'écoute ou le téléchargement de musique sur Internet (86% en 2013, soit +12 points de pourcentage).

10. Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes²⁰

10.1 Mobilité internationale dans le cadre de l'éducation formelle

L'indicateur est le nombre de jeunes bénéficiaires des programmes de mobilité européenne et internationale dans le cadre de l'éducation formelle, c'est-à-dire les stages effectués à l'étranger : programme européen Erasmus, Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ). Le nombre de jeunes résidant en France, partis à l'étranger en 2012, s'élève à 77 732, dont plus de la moitié correspond à des mobilités dans le cadre de l'OFAJ.

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|----------|--------|--------|--------|--------|--------|-------|
| Erasmus | 28 283 | 30 213 | 31 747 | 33 269 | 35 311 | nd |
| OFQJ | 850 | 761 | 812 | 807 | 773 | nd |
| OFAJ | | | | | 41648 | 38433 |
| Comenius | | | | | 186 | 245 |
| Total | | | | | 77 732 | |

Une mobilité étudiante ERASMUS croissante et très féminisée

La mobilité des jeunes était la priorité du programme Éducation et formation tout au long de la vie (EFTLV) qui s'est déroulé de 2007 à 2013. La France a participé activement au développement d'Erasmus.

La mobilité des étudiants à des fins d'études (ou de stage) permet à des étudiants d'établissements d'enseignement supérieur d'effectuer une période d'études intégrées de 3 à 12 mois dans un autre pays participant au programme. (à partir de 2 mois dans le cadre de la mobilité de stage)

Il s'agit de mobilités relativement longues, de 7 mois en moyenne (source Agence 2E2F).

Le nombre d'étudiants Erasmus partis à l'étranger a augmenté de près de 25 % entre 2008 et 2012 : 28 283 étudiants en 2008 et 35 311 en 2012 (ce chiffre comprend mobilités d'étude et mobilités de stage Erasmus). Cette population Erasmus est majoritairement féminine, puisque les femmes représentent, en 2012, 57 % des étudiants Erasmus.

L'OFQJ soutient la mobilité de jeunes étudiants en stage obligatoire en entreprise

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) contribue aux échanges entre les jeunes français et québécois. Depuis 45 ans, l'Office a pour objet de favoriser les échanges de jeunes adultes (de 18 à 35 ans) désireux de mener un projet de mobilité outre-Atlantique (stage, études, emploi temporaire, participation à un événement, mission commerciale, formation continue, délégation thématique, ...). Dans le cadre de l'éducation formelle, l'OFQJ soutient la mobilité de jeunes effectuant un stage en

²⁰ A participé à la rédaction de cette section : ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (MEOS).

entreprise, obligatoire pour la validation de leur diplôme, sous couvert d'une convention de stage. Leur nombre est relativement stable : environ 800 jeunes chaque année.

Des échanges bilatéraux dans le cadre de l'OFAJ

Depuis plus de 50 ans, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) favorise la mobilité entre les deux pays partenaires, ainsi que le rapprochement entre les sociétés civiles, en soutenant des projets d'échanges individuels et collectifs réalisés par un large éventail d'opérateurs : établissements d'enseignement, associations de jeunesse et d'éducation populaire, clubs sportifs, centres de formation, organisations

professionnelles, collectivités territoriales, comités de jumelage. En 2013, 38433 jeunes résidant en France ont bénéficié d'un soutien de l'OFAJ pour leur projet de mobilité, dans le cadre de l'éducation formelle, sous la forme d'échanges collectifs ou d'une mobilité individuelle (programmes Sauzay et Voltaire).

Autre programme inédit, Comenius permet, à des jeunes, d'étudier dans 17 pays de l'Union Européenne.

Le programme Comenius « mobilité des élèves » permet à des élèves du secondaire d'effectuer une partie de leur année scolaire dans 17 pays de l'Union Européenne. Les élèves doivent avoir au moins 14 ans et leur établissement scolaire d'origine doit avoir engagé un partenariat Comenius. Cela concerne des mobilités de 3 à 10 mois, donc dans un cadre d'apprentissage formel.

10.2 Mobilité internationale dans le cadre de l'éducation non formelle

Le nombre de jeunes ayant bénéficié d'une mobilité internationale dans le cadre de l'éducation non formelle (OFAJ, PEJA, VSI et autres programmes de solidarité internationale) est estimé à 32392 en 2013. Les bénéficiaires du soutien de l'OFAJ constituent la plus grande partie de l'effectif, avec plus de 24 500 jeunes résidant en France partis en mobilité en 2013.

| Effectifs de jeunes | 2011 | 2012 | 2013 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|
| OFAJ | | 15503 | 24569 |
| Comenius | 8229 | nd | nd |
| Programme « Jeunesse en action » (1) | 3020 | 4053 | 5606 |
| Volontaires de solidarité internationale (de 18 à 30 ans) | 1451 | 1406 | 1382 |
| Programme « Jeunesse Solidarité Internationale et Ville Vie Vacances Solidarité Internationale » (16 à 25 ans) | 902 | 878 | 835 |
| Total (hors programme Comenius) | | 21840 | 32392 |

(1) Ces données incluent les jeunes âgés de 13 à 30 ans, ainsi que les travailleurs de jeunesse, résidant en France. Ces mobilités sont financées non seulement par l'Agence française du PEJA, mais aussi par les autres agences européennes. Il s'agit d'une estimation basée sur le nombre de financements accordés au titre de l'année en cours.

Service volontaire européen

Programme Européen Jeunesse en Action / SVE

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | Total |
|----------------|------|------|------|------|------|-------|
| Envoi | 702 | 920 | 913 | 819 | 903 | 5249 |
| Accueil | 423 | 398 | 406 | 453 | 484 | 2760 |
| Total | 1125 | 1318 | 1319 | 1272 | 1387 | 8009 |

Lecture : en 2013, 903 jeunes sont partis à l'étranger dans le cadre d'un service volontaire européen et 484 jeunes européens accueillis en France.

L'OFAJ, un outil d'apprentissage interculturel

En 2013, l'OFAJ a soutenu la mobilité de 24 569 jeunes français vers l'Allemagne. Ces mobilités ont essentiellement pris la forme d'échanges collectifs pilotés par des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des associations sportives, des comités de jumelage ou des collectivités territoriales (source OFAJ). Ces échanges peuvent être construits autour d'une thématique (pratique culturelle et artistique, sport, travail de mémoire...). Par ailleurs, l'OFAJ développe un programme expérimental de volontariat franco-allemand adossé aux dispositifs nationaux (Service civique en France) qui a concerné 73 jeunes français en 2013.

Le PEJA un programme attractif

Le programme Jeunesse en action est un dispositif qui attire de nombreux jeunes du fait, non seulement de l'absence de condition de diplôme ou de formation, mais aussi du bénéfice d'un accompagnement associatif et de la diversité des projets proposés : échanges de jeunes, volontariat, initiatives de groupes de jeunes, projets de participation à la vie citoyenne notamment. Ainsi, grâce à ce programme, les projets de mobilité de plus de 5600 ont été financés en 2013.

Un volontariat de solidarité internationale de haut niveau et plus orienté vers l'éducation, le social et la santé

Le volontariat de solidarité internationale (VSI) concerne principalement des jeunes âgés de 18 à 30 ans qui s'investissent à temps plein au sein d'associations dans l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire dans les pays en voie de développement sur des périodes de 1 à 2 ans. Les principaux domaines d'activité sont l'éducation, la formation et la promotion de la francophonie (27% en 2013), le soutien à l'enfance, à la jeunesse et l'action sociale (16%) et la santé (12%).

En 2013, les 18-30 ans représentent 64% des effectifs des VSI (1 382 VSI sur un effectif total de 2 143). Les VSI se caractérisent par une prépondérance de l'effectif féminin (59 % des VSI), et par un niveau de diplôme élevé (86% des effectifs ont un niveau de formation égal ou supérieur à la licence).

Les programmes « Jeunesse Solidarité Internationale » et « Ville Vie Vacances Solidarité Internationale » sont réservés aux jeunes de 16 à 25 ans. Ils ont pour objet de soutenir l'engagement des jeunes en leur permettant de s'impliquer dans des actions de solidarité internationale construites sur une base partenariale et favorisant la rencontre et les échanges interculturels. La moitié des jeunes concernés par ces programmes sont originaires des quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

10.3 Mobilité internationale destinée aux développements et perfectionnement professionnels

En 2012, 29 347 jeunes ont bénéficié des programmes de mobilité internationale destinée aux développements et perfectionnements professionnels dans le cadre de l'OFQJ, de l'OFAJ, des VIA-VIE et du programme européen LEONARDO. La plus grande part de ces jeunes, près de la moitié d'entre eux, est partie à l'étranger dans le cadre de Leonardo (14279). Pour ces différents programmes, des effectifs croissants sont observés depuis 2007.

| Effectifs de jeunes partis à l'étranger | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-----------------------------------------------------------|------|------|------|------|-------|--------------|-------------|
| OFQJ | 858 | 818 | 895 | 1172 | 1413 | 1 638 | nd |
| -Volontariat International en Administration (VIA) | | | | | | 1172 | 1091 |
| -Volontariat International en Entreprise (VIE) | | | 6294 | 6543 | 7074 | 7402 | 8030 |
| -Total (VIA et VIE) | | | | | | 8574 | 9121 |
| Leonardo | | | 8802 | 9631 | 11375 | 14279* | nd |
| OFAJ | | | | | | 4856 | 6883 |
| Total général | | | | | | 29347 | |

*chiffre provisoire à ce jour

La mobilité professionnelle individuelle et collective avec l'OFQJ est en progression

L'OFQJ peut être considéré comme un laboratoire d'innovation et d'expérimentation à travers les programmes qu'il propose avec le Québec. Il accompagne la mobilité individuelle ou collective de jeunes adultes français (18-35 ans) à travers divers programmes répondant au développement et au perfectionnement professionnel. Cette mobilité a doublé entre 2008 et 2012, passant de 818 à 1638 participants.

Ces programmes permettent aux jeunes de renforcer leurs aptitudes professionnelles et leurs CV pour une meilleure insertion professionnelle, avec un taux de retour à l'emploi ou aux études très satisfaisant dans les mois suivant leur retour en France. Les effectifs restent toutefois modestes compte-tenu des budgets disponibles, de la forte ingénierie et de l'accompagnement individualisé proposés par l'OFQJ aux participants, qu'ils soient diplômés ou jeunes en insertion (Centre de ressources, Banque de stages indemnisés, accompagnement pédagogique, logistique et financier...).

Le programme « emploi temporaire » permet aux jeunes de trouver un emploi pour une durée de 6 à 18 mois. Programme créé en 2010, ce sont 611 jeunes qui en ont bénéficié en 2012.

Le programme « stage de perfectionnement » permet aux jeunes actifs de renforcer leur parcours professionnel en dehors des cursus formels tout en bénéficiant d'un encadrement de l'OFQJ. Ils étaient 324 en 2012 à effectuer un stage dans le cadre de la formation continue.

Dans le cadre du programme « Export et coopération professionnelle », l'OFQJ organise ou accompagne des missions individuelles ou collectives de coopération professionnelle permettant la constitution de réseaux francophones d'échanges d'expertise et de bonnes pratiques sur des thématiques diverses (entrepreneuriat, engagement citoyen, culture, enjeux économiques...). Ces missions ont concerné 703 jeunes en 2012.

Le volontariat international en administration (VIA) ou en entreprise (VIE)

L'effectif total (VIE et VIA) s'élève à **9121** fin 2013, avec une prépondérance pour les VIE qui représentent 88 % du total VIE-VIA.

Les volontariats internationaux en entreprise (VIE) ont pour finalité première le développement des entreprises françaises à l'étranger à travers la mobilité internationale d'un jeune âgé de 18 à 28 ans. Les missions de VIE s'inscrivent dans la continuité des actions de coopération économique menées par la France depuis plusieurs décennies avec divers États. Elles participent ainsi aux politiques de codéveloppement et contribuent au rayonnement économique et industriel de la France dans le monde. Le nombre de V.I.E en poste a connu une croissance de 28% en 5 ans, sur la période décembre 2009-décembre 2013. Ces missions concernent davantage les hommes (64 % des VIE) et les jeunes d'un niveau d'études supérieur ou égal à « bac + 5 » (91 % des VIE en poste).

Avec un taux d'embauche de 97% en fin de mission, le V.I.E s'affirme comme levier d'insertion des jeunes sur le marché du travail.

Le volontariat international en administration (VIA) est réservé aux missions gérées par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (pour son propre compte ou pour le compte d'organismes parapublics) et par la DG Trésor (pour son propre compte, pour la Direction des Douanes ou l'ADETEF, ou pour UBIFRANCE et l'AFII).

Les missions VIA gérées par le MAEDI concernent davantage des femmes (58%).

Le niveau d'études est également très élevé pour l'ensemble de la population V.I.A, majoritairement diplômée d'un « bac+5 ».

Leonardo, un programme européen dans le cadre de la formation professionnelle

Dans le cadre du programme Leonardo, les jeunes en formation professionnelle, les apprentis et les jeunes diplômés peuvent partir à l'étranger pour effectuer un stage. En 2013, plus de 14 000 jeunes résidant en France ont bénéficié de ce programme, soit 2900 de plus qu'en 2011. Cette expérience d'un autre contexte culturel et professionnel est un atout pour leur CV et leur insertion professionnelle. La participation des lycées professionnels, des centres de formation d'apprentis et des structures chargées du suivi des jeunes diplômés dans la définition du stage et de son impact sur le jeune bénéficiaire garantit une mobilité de qualité.

L'OFAJ soutient la mobilité en formation professionnelle

Pour l'OFAJ, d'un point de vue aussi bien quantitatif que qualitatif, les échanges restent l'essentiel de son action dans le cadre de la formation professionnelle. Le point fort de ces programmes de mobilité accompagnée réside dans leur préparation et encadrement pédagogique, essentiels pour le développement des compétences interculturelles. Les programmes de stages individuels sont d'un point de vue quantitatif moins importants avec 791 stages en entreprises financés au profit de jeunes résidant en France. A ces programmes « classiques », se sont ajoutés des programmes en direction de jeunes français et allemands, ni étudiants, ni employés, ni stagiaires (NEET). Ce public spécifique peut, par exemple, dans le cadre du programme PRAXES (statut franco-allemand du stagiaire) réaliser un stage dans une entreprise du pays partenaire.

En 2013, 6 883 jeunes résidant en France ont bénéficié d'une mobilité soutenue par l'OFAJ dans le cadre du développement et du perfectionnement professionnels.

11. Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes²¹

11.1 Participation à la vie associative et au bénévolat des jeunes de 16 à 24 ans

Cet indicateur mesure le taux d'adhésion des personnes à au moins une association. De ce fait, les taux d'adhésion détaillés ne sont pas additifs, puisqu'un individu peut adhérer à plusieurs associations. Ces statistiques sont issues de l'enquête annuelle SRCV (Statistiques sur les ressources et conditions de vie) réalisée par l'INSEE auprès des ménages. Cette enquête, qui s'inscrit dans le cadre d'une obligation européenne, intègre en France des modules triennaux, dont un sur l'engagement associatif. Il s'agit d'une enquête par sondage, sur le seul champ de la France métropolitaine. Par ailleurs, la taille de l'échantillon est relativement réduite et ne permet pas de commenter avec fiabilité de faibles évolutions de la structure des adhésions.

Tableau 1. Participation à la vie associative des jeunes âgés de 16 à 24 ans

| | Proportion d'adhésion en % | | | | | | | |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------|--------|--------|-------|-----------------------------|--------|--------|-------|
| | Ensemble des 16 – 24 ans | | | | Ensemble des 16 ans et plus | | | |
| | 2008 | 2010 | | | 2008 | 2010 | | |
| | Total | Hommes | Femmes | Total | Total | Hommes | Femmes | Total |
| Taux d'adhésion à au moins une association | 26 | 35 | 22 | 29 | 33 | 37 | 32 | 34 |
| dont associations : | | | | | | | | |
| - sportives | 17 | 26 | 14 | 20 | 12 | 16 | 11 | 13 |
| - culturelles | 5 | 5 | 4 | 4 | 6 | 6 | 7 | 7 |
| - de loisirs | 3 | 3 | 2 | 2 | 5 | 6 | 5 | 6 |
| - d'action sanitaire et sociale ou humanitaires et caritatives | 2 | 2 | 3 | 2 | 4 | 4 | 5 | 4 |
| - syndicales, groupements professionnels* | 2 | 2 | 1 | 1 | 7 | 8 | 6 | 7 |
| - de défense de droits et d'intérêts communs | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 3 | 3 |

* proportion calculée pour les seuls actifs et retraités.

Source : INSEE, enquêtes SRCV 2008 et 2010.
plus.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans et plus.

²¹ Ont participé à la rédaction de cette section : ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports /MEOS

Près d'un jeune sur trois adhère au moins à une association

En 2010, un peu moins d'un jeune âgé de 16 à 24 ans sur trois (29 %) a adhéré à au moins une association. Le taux d'adhésion des hommes (35 %) pour cette tranche d'âge est nettement supérieur à celui des femmes (22 %). Cet écart relevé entre jeunes hommes et jeunes femmes (13 points) s'explique principalement par une plus forte adhésion aux associations sportives : 26 % pour les jeunes hommes contre seulement 14 % pour les jeunes femmes.

En comparaison, un peu plus du tiers (34 %) de la population âgée de 16 ans ou plus a adhéré à au moins une association, soit 5 points de plus que la seule population âgée de 16 à 24 ans. Contrairement aux plus jeunes, dont l'activité associative est d'abord tournée vers le sport, la culture et les loisirs, la participation à la vie associative augmente avec l'âge du fait notamment d'une diversification des centres d'intérêts associatifs (responsabilités syndicales, politiques, groupements professionnels, associations de parents d'élèves...).

Un taux d'adhésion en légère hausse entre 2008 et 2010

La comparaison des résultats des années 2008 et 2010 fait apparaître une légère progression du taux d'adhésion pour les jeunes de 16 à 24 ans : il passerait de 26 % à 29 %. Cette hausse serait principalement due à l'accroissement du taux d'adhésion aux associations sportives de 17 % à 20 %. Cette analyse est toutefois fragile dans la mesure où la forte croissance d'un taux d'adhésion pourrait être sans effet sur le taux global si les nouveaux adhérents l'étaient déjà dans un autre type d'association.

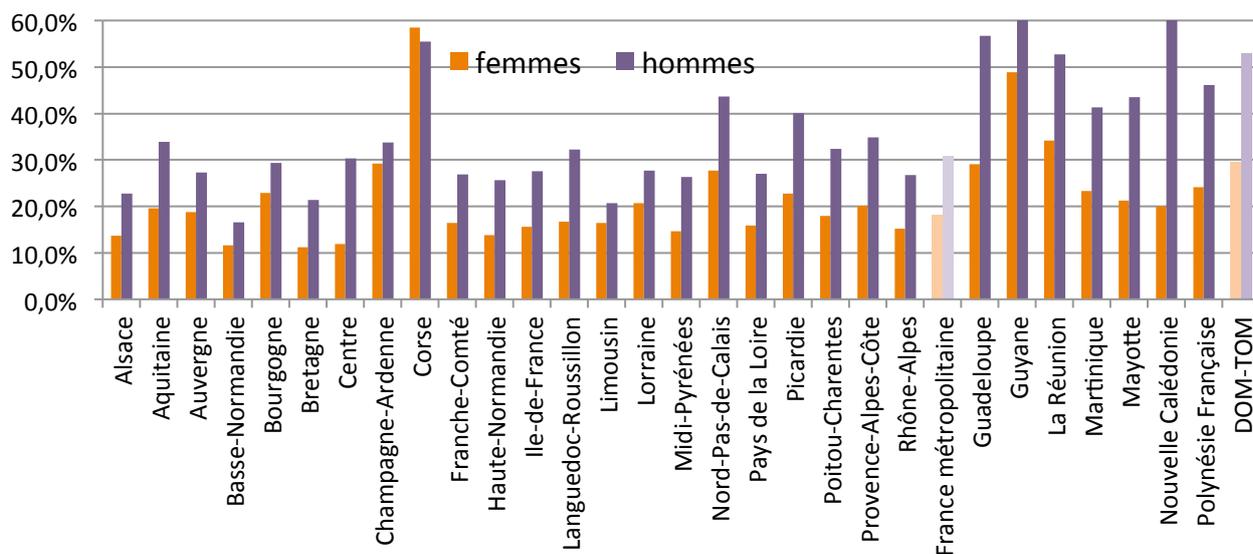
11.2 Part des jeunes engagés en service civique, peu ou pas diplômés

Instauré par la loi du 10 mars 2010, le service civique a deux objectifs : offrir à toute personne volontaire l'opportunité de s'engager pour une période de six mois à un an au service de l'intérêt général, au sein notamment d'associations et de collectivités, et renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. L'organisme d'accueil assure au jeune accueilli un tutorat, une réflexion sur son projet d'avenir et une formation civique et citoyenne.

L'indicateur vise à vérifier que les jeunes peu ou pas diplômés bénéficient de ce dispositif.

Une mission de service civique revêt un caractère de mission d'intérêt général et prend place au sein de grandes thématiques et d'actions reconnues prioritaires pour la Nation.

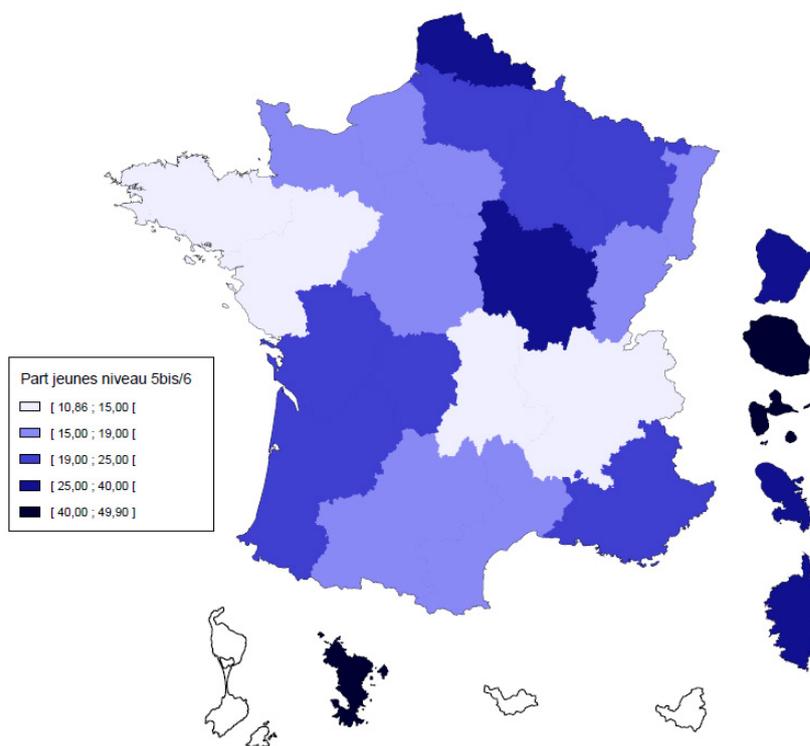
Graphique 1. Part des jeunes de niveau Vbis et VI parmi les jeunes qui commencent une mission de service civique en 2012



Source : Agence du service civique.

Champ : France entière

Part des jeunes de niveau Vbis et VI parmi les jeunes qui commencent une mission de service civique en 2013



12. Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public²²

12.1 Taux de participation des lycéens aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL)

La prise de responsabilité et l'engagement dans la vie de la cité sont autant de moyens permettant l'acquisition progressive de l'autonomie pour un passage harmonieux de l'enfance à l'âge adulte.

Les instances de représentation et d'expression, tels les délégués de classe et les instances lycéennes, favorisent l'acquisition de valeurs civiques pour permettre aux élèves de devenir des acteurs responsables de notre démocratie.

L'indicateur relatif à la participation des lycéens aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne vise à mesurer la capacité des lycéens à agir au nom des autres. Il mesure aussi la mobilisation des établissements scolaires pour prendre en compte cette dimension de la vie scolaire.

Tableau 1. Taux de participation des lycéens aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne

| En % | 2010 | 2011 | 2012 |
|-----------------------------------|------|------|------|
| en lycée général et technologique | 36 | 36,7 | 39,7 |
| en lycée pro | 40,4 | 43,7 | 48,0 |
| Ensemble | 37 | 38,2 | 41,3 |

Source : MEN-DGESCO ;

Champ : établissements publics, France métro + DOM.

²² Ont participé à la rédaction de cette section : ministère de l'Éducation nationale/DEPP.

12.2 Part des jeunes de moins de 30 ans parmi les candidats aux élections locales

Tableau 2. Proportion de candidats de moins de 30 ans aux scrutins locaux et nationaux

| | Tour 1 | | | Tour 2 | | | Âges |
|-------------------|---------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------|
| | Candidats moins de 30 ans | Total Candidats | % candidats moins de 30 ans | Candidats moins de 30 ans | Total Candidats | % candidats moins de 30 ans | |
| Municipales 2001* | 24 806 | 257 572 | 9,63 % | 7 075 | 83 648 | 8,46 % | 18-29 ans |
| Municipales 2008* | 26 848 | 278 582 | 9,64 % | 6 707 | 83 640 | 8,02 % | 18-29 ans |
| Municipales 2014* | 28 323 | 312 204 | 9,07% | 8 850 | 109 152 | 8,11% | |
| Cantoniales 1992 | 489 | 11 708 | 4,18 % | 47 | 3 196 | 1,47 % | 21-29 ans |
| Cantoniales 1994 | 428 | 10 807 | 3,96 % | 33 | 2 862 | 1,15 % | 21-29 ans |
| Cantoniales 1998 | 520 | 11 181 | 4,65 % | 76 | 3 334 | 2,28 % | 21-29 ans |
| Cantoniales 2001 | 490 | 11 501 | 4,26 % | 42 | 2 682 | 1,57 % | 18-29 ans |
| Cantoniales 2004 | 491 | 12 302 | 3,99 % | 68 | 3 354 | 2,03 % | 18-29 ans |
| Cantoniales 2008 | 364 | 8 520 | 4,27 % | 36 | 2 259 | 1,59 % | 18-29 ans |
| Cantoniales 2011 | 549 | 10 361 | 5,30 % | 99 | 3 124 | 3,17 % | 18-29 ans |
| Régionales 2004 | 1 585 | 17 658 | 8,98 % | 342 | 6 091 | 5,61 % | 18-29 ans |
| Régionales 2010 | 2 031 | 20 584 | 9,87 % | 449 | 5 511 | 8,15 % | 18-29 ans |
| Législatives 1997 | 406 | 6 359 | 6,38 % | 11 | 1 197 | 0,92 % | 23-29 ans |
| Législatives 2002 | 532 | 8 444 | 6,30 % | 8 | 1 045 | 0,77 % | 23-29 ans |
| Législatives 2007 | 357 | 7 634 | 4,68 % | 5 | 933 | 0,54 % | 23-29 ans |
| Législatives 2012 | 500 | 6 603 | 7,57 % | 18 | 1 101 | 1,63 % | 18-29 ans |
| Européennes 1999 | 121 | 1 740 | 6,95 % | | | | 19-29 ans |
| Européennes 2004 | 294 | 3 458 | 8,50 % | | | | 18-29 ans |
| Européennes 2009 | 249 | 3 089 | 8,06 % | | | | 19-29 ans |
| Européennes 2014 | 436 | 3 753 | 11,62% | | | | |

*communes de plus de 3 500 h

Source : Ministère de l'Intérieur

Champ : France entière

13. Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations²³

Au 31 décembre 2012, les trois versants de la fonction publique emploient sur le territoire national (Métropole + DOM), hors bénéficiaires de contrats aidés, un salarié sur cinq, soit 5,4 millions de personnes. Près de la moitié appartient à la fonction publique de l'État, plus d'un tiers à la fonction publique territoriale et plus d'un cinquième à la fonction publique hospitalière.

La fonction publique offre des perspectives d'emplois et de carrières attractives pour les jeunes sortants du système éducatif. Selon l'enquête Génération 2007²⁴ réalisée par le Céreq, 23 % jeunes ayant quitté le système éducatif pour entrer dans la vie active en 2007, ont occupé un emploi dans la fonction publique au moins une fois entre la fin de leurs études et 2010.

L'attrait pour la fonction publique a souvent été renforcé lors des stages réalisés au cours de leurs études. Les stages effectués dans la fonction publique confortent, dans 80 % des cas, le souhait des jeunes qui émettaient une préférence pour le public avant leur stage d'y travailler, tandis que près d'un stagiaire sur deux qui émettait une préférence pour le secteur privé avant leur stage révisé leur jugement.

Tableau 1 : Part des moins de 30 ans par type d'employeur, sexe et versant dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

Les agents de la fonction publique sont en moyenne plus âgés que ceux du secteur privé (42 ans contre 40 ans pour le privé). Le niveau de diplôme des agents du secteur public, en moyenne plus élevé que celui des salariés du privé²⁵, explique des entrées plus tardives dans la vie active. La proportion de salariés de moins de 30 ans est ainsi supérieure dans le secteur privé (19 % contre 15 % dans la fonction publique).

Les caractéristiques des agents de la fonction publique présentent toutefois certaines spécificités selon les versants : on compte 19 % d'agents de moins de 30 ans dans la FPH, 15 % dans la FPE et seulement 11 % dans la FPT (voir tableau 1).

Dans la FPE, la répartition par âge varie selon le type d'employeur. Ainsi, la part des agents âgés de moins de 30 ans est supérieure dans les Épa (21 % contre 14 % dans les ministères). On note

²³ Ont participé à la rédaction de cette section : ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique (DGAFP) ; CERREQ.

²⁴ Enquête 2010 Génération 2007 réalisée par le centre d'étude et de recherche sur les qualifications (Céreq).

²⁵ Selon l'enquête emploi 2012, 56 % des agents de la fonction publique ont un diplôme supérieur au Bac, contre 32 % des salariés du secteur privé.

également que les moins de 30 ans de la FPE sont proportionnellement plus nombreux chez les hommes que chez les femmes. Cette différence est plus marquée dans les ministères que dans les Epa (respectivement +5 points contre +1 point).

Au contraire, dans la FPH, la part des femmes de moins de 30 ans est plus élevée que celles des hommes quel que soit le type d'établissement.

| | | Part des moins de 30 ans (en %) | | | |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------|-------------|-------------|------|
| | | Femmes | Hommes | Ensemble | |
| Fonction publique d'Etat | Ministères | 11,3 | 16,6 | 13,7 | |
| | EPA | 20,1 | 21,2 | 20,6 | |
| Total FPE hors bénéficiaires de contrats aidés | | 13,0 | 17,4 | 15,0 | |
| Fonction publique territoriale | Communes | 11,7 | 11,8 | 11,7 | |
| | Départements | 7,1 | 6,5 | 6,9 | |
| | Régions | 5,5 | 6,0 | 5,7 | |
| | Collectivités territoriales | 10,3 | 10,5 | 10,3 | |
| | | EPA | 14,2 | 13,2 | 13,8 |
| Total FPT hors bénéficiaires de contrats aidés | | 11,2 | 11,2 | 11,2 | |
| Fonction publique hospitalière | Hopitaux | 20,5 | 15,8 | 19,4 | |
| | Etablissements d'hébergement pour personnes âgées | 18,8 | 13,2 | 18,0 | |
| | Autres établissements médico-sociaux | 16,6 | 13,4 | 15,6 | |
| Total FPH hors bénéficiaires de contrats aidés | | 20,3 | 15,6 | 19,2 | |
| Total 3FP hors bénéficiaires de contrats aidés | | 14,3 | 15,0 | 14,6 | |

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études statistiques
Champ : emplois principaux, tous statuts. France entière= Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Tableau 2 : Part des moins de 30 ans par statut, sexe et versant dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

La grande majorité des agents de la fonction publique est titulaire (71 %), 17 % sont non-titulaires, 6 % militaires et 7 % relèvent des « autres statuts et catégories ». On compte par ailleurs 135 300 bénéficiaires de contrats aidés fin 2012 : contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats d'avenir et encore quelques contrats emplois jeunes,

Les militaires et militaires volontaires, avec 38 % d'agents de moins de 30 ans, constituent la population la plus jeune (voir tableau 2). Cela provient largement du fait que les carrières de militaires sont particulièrement courtes. Cette part est bien plus élevée chez les femmes (45 %) que chez les hommes (37 %), ce qui semble illustrer une féminisation plus récente des corps militaires.

Les agents de moins de 30 ans sont également nombreux parmi les bénéficiaires de contrats aidés (36 %) et les non-titulaires (33 %) dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique. Leur nombre

varie toutefois selon le versant de la fonction publique : ils représentent un tiers des effectifs des bénéficiaires de contrats aidés dans la FPT contre près de 40 % dans les deux autres versants. La part des non-titulaires âgés de moins de 30 ans est plus élevée dans la FPH (43 %) que dans les deux autres versants (32 % dans la FPE et 29 % dans la FPT).

La proportion des bénéficiaires de contrats aidés - du fait de la nature de leur contrat - et les non-titulaires - qui constituent une population au turn-over élevé - diminue progressivement avec l'âge.

Enfin, la faible part des agents de moins de 30 ans parmi les titulaires (8 %) résulte de leur entrée tardive dans la fonction publique.

| | | Part des moins de 30 ans (en %) | | |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------|-------------|
| | | Femmes | Hommes | Ensemble |
| Fonction publique d'Etat | Titulaires | 8,2 | 6,3 | 7,4 |
| | Militaire et militaires volontaires | 45,0 | 36,8 | 38,0 |
| | Non-titulaires | 28,8 | 37,2 | 32,1 |
| | Autres catégories et statuts | 9,2 | 5,3 | 7,7 |
| | Total hors bénéficiaires de contrats aidés | 13,0 | 17,4 | 15,0 |
| | Bénéficiaires de contrats aidés | 32,2 | 56,8 | 37,6 |
| | Total y compris bénéficiaires de contrats aidés | 13,8 | 18,0 | 15,7 |
| Fonction publique territoriale | Titulaires | 5,9 | 6,6 | 6,2 |
| | Non-titulaires | 29,1 | 29,8 | 29,3 |
| | Autres catégories et statuts | 10,9 | 65,0 | 18,5 |
| | Total hors bénéficiaires de contrats aidés | 11,2 | 11,2 | 11,2 |
| | Bénéficiaires de contrats aidés | 33,6 | 33,5 | 33,6 |
| | Total y compris bénéficiaires de contrats aidés | 11,7 | 11,9 | 11,8 |
| Fonction publique hospitalière | Titulaires | 13,8 | 9,1 | 12,9 |
| | Non-titulaires | 44,5 | 36,5 | 42,8 |
| | Autres catégories et statuts | 32,3 | 18,8 | 25,7 |
| | Total hors bénéficiaires de contrats aidés | 20,3 | 15,6 | 19,2 |
| | Bénéficiaires de contrats aidés | 39,2 | 38,5 | 39,0 |
| | Total y compris bénéficiaires de contrats aidés | 20,6 | 15,9 | 19,5 |
| 3FP | Titulaires | 8,9 | 6,8 | 8,1 |
| | Militaire et militaires volontaires | 45,0 | 36,8 | 38,0 |
| | Non-titulaires | 32,8 | 34,1 | 33,2 |
| | Autres catégories et statuts | 15,7 | 14,9 | 15,4 |
| | Total hors bénéficiaires de contrats aidés | 14,3 | 15,0 | 14,6 |
| | Bénéficiaires de contrats aidés | 33,6 | 42,4 | 36,3 |
| | Total y compris bénéficiaires de contrats aidés | 14,9 | 15,5 | 15,1 |

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études statistiques

Champ : emplois principaux, tous statuts. France entière= Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Tableau 3 : Part des agents civils (hors militaires) (1) de moins de 30 ans par région et versant dans les trois fonctions publiques au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM), hors bénéficiaires de contrats aidés

Hors bénéficiaires de contrats aidés, la fonction publique emploie 72 agents civils de la fonction publique (hors militaires) pour 1 000 habitants au 31 décembre 2012 sur le territoire national (Métropole + DOM).

Le taux d'administration est variable selon les régions : il est élevé en Ile-de-France à cause uniquement du département de Paris (135 agents civils pour mille habitants) où l'administration centrale de la FPE concentre ses effectifs. Par ailleurs, il est également élevé dans les DOM (entre 76 agents pour mille habitants à La Réunion et 92 à La Martinique). En France métropolitaine, le Limousin, la Corse et l'Auvergne affichent les taux d'administration les plus élevés. Les Pays de la Loire, l'Alsace, la Picardie et le Rhône-Alpes présentent quant à elles les taux d'administration les plus faibles.

La part des agents civils de moins de 30 ans est plus élevée dans le nord de la France (notamment en Île-de-France (16 %), Picardie (15 %), Haute-Normandie, Alsace et Nord-Pas-de-Calais (14 %)) et dans le Rhône-Alpes (14 %). Les plus jeunes sont à l'inverse peu représentés dans les DOM (9 %), le Midi-Pyrénées, la Corse, la Provence-Alpes-Côte-D'azur et la Basse-Normandie (11 %).

| | Fonction publique d'Etat, civils (hors militaires) ⁽¹⁾ | | | Fonction publique territoriale | | | Fonction publique hospitalière | | | 3FP, civils (hors militaires) ⁽¹⁾ | | |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|---------------------------------|-------------|-------------|---------------------------------|-------------|-------------|----------------------------------------------|-------------|-------------|
| | Part des moins de 30 ans (en %) | | | Part des moins de 30 ans (en %) | | | Part des moins de 30 ans (en %) | | | Part des moins de 30 ans (en %) | | |
| | Femmes | Hommes | Ensemble | Femmes | Hommes | Ensemble | Femmes | Hommes | Ensemble | Femmes | Hommes | Ensemble |
| Alsace | 11,4 | 10,7 | 11,1 | 12,8 | 11,9 | 12,4 | 21,5 | 17,8 | 20,8 | 15,2 | 12,2 | 14,2 |
| Aquitaine | 9,1 | 9,0 | 9,0 | 9,8 | 10,1 | 9,9 | 18,9 | 15,2 | 18,1 | 12,0 | 10,3 | 11,4 |
| Auvergne | 11,1 | 10,9 | 11,0 | 9,8 | 9,3 | 9,6 | 18,7 | 14,3 | 17,8 | 13,2 | 10,8 | 12,3 |
| Basse-Normandie | 8,7 | 5,9 | 7,6 | 9,4 | 8,5 | 9,0 | 19,7 | 14,2 | 18,5 | 12,6 | 8,4 | 11,2 |
| Bourgogne | 13,6 | 11,2 | 12,7 | 9,9 | 9,5 | 9,8 | 19,3 | 16,1 | 18,6 | 14,4 | 11,4 | 13,4 |
| Bretagne | 9,5 | 8,1 | 8,9 | 12,0 | 9,8 | 11,2 | 20,2 | 14,4 | 19,0 | 13,5 | 9,7 | 12,2 |
| Centre | 11,6 | 10,8 | 11,3 | 10,6 | 10,0 | 10,3 | 20,0 | 13,4 | 18,7 | 14,0 | 10,9 | 12,9 |
| Champagne-Ardenne | 13,8 | 11,8 | 13,0 | 9,6 | 9,4 | 9,5 | 18,9 | 15,6 | 18,3 | 14,2 | 11,6 | 13,3 |
| Corse | 10,7 | 8,6 | 9,8 | 9,8 | 11,3 | 10,6 | 16,2 | 11,9 | 14,9 | 11,6 | 10,4 | 11,0 |
| Franche-Comté | 11,9 | 10,9 | 11,6 | 10,8 | 9,6 | 10,3 | 19,2 | 15,1 | 18,4 | 14,0 | 11,1 | 13,0 |
| Haute-Normandie | 13,0 | 12,5 | 12,8 | 11,6 | 12,4 | 11,9 | 21,4 | 17,4 | 20,6 | 15,0 | 13,2 | 14,4 |
| Ile-De-France | 14,1 | 15,5 | 14,7 | 14,2 | 15,5 | 14,7 | 22,2 | 16,2 | 20,7 | 15,8 | 15,6 | 15,7 |
| Languedoc-Roussillon | 9,9 | 9,3 | 9,7 | 9,6 | 10,1 | 9,8 | 18,5 | 15,5 | 17,7 | 11,9 | 10,5 | 11,4 |
| Limousin | 8,0 | 6,7 | 7,5 | 10,2 | 9,0 | 9,7 | 19,1 | 14,5 | 18,0 | 12,9 | 9,3 | 11,6 |
| Lorraine | 12,2 | 10,5 | 11,5 | 10,7 | 10,6 | 10,7 | 19,4 | 17,2 | 18,9 | 14,0 | 11,6 | 13,1 |
| Midi-Pyrénées | 8,6 | 8,6 | 8,6 | 9,9 | 10,0 | 9,9 | 17,8 | 13,4 | 16,9 | 11,5 | 9,8 | 10,9 |
| Nord-Pas-de-Calais | 13,2 | 10,6 | 12,1 | 10,8 | 11,3 | 11,0 | 23,6 | 18,7 | 22,3 | 15,2 | 12,2 | 14,1 |
| Pays de la Loire | 10,5 | 9,1 | 10,0 | 11,8 | 10,1 | 11,2 | 21,2 | 15,2 | 20,0 | 14,2 | 10,4 | 13,0 |
| Picardie | 15,0 | 12,9 | 14,2 | 10,9 | 11,0 | 10,9 | 20,9 | 15,4 | 19,6 | 15,6 | 12,6 | 14,6 |
| Poitou-Charentes | 10,1 | 9,5 | 9,9 | 9,8 | 9,1 | 9,5 | 18,7 | 13,3 | 17,5 | 12,6 | 9,9 | 11,6 |
| Provence-Alpes-Côte-D'azur | 9,6 | 9,4 | 9,5 | 9,5 | 10,8 | 10,0 | 18,0 | 14,6 | 17,1 | 11,5 | 10,7 | 11,2 |
| Rhône-Alpes | 12,5 | 13,1 | 12,7 | 11,7 | 11,7 | 11,7 | 21,4 | 17,2 | 20,5 | 14,7 | 13,1 | 14,1 |
| FRANCE METROPOLITAINE | 11,9 | 11,5 | 11,7 | 11,4 | 11,4 | 11,4 | 20,4 | 15,7 | 19,3 | 14,0 | 12,1 | 13,3 |
| Guadeloupe | 7,8 | 6,7 | 7,4 | 3,2 | 4,4 | 3,7 | 12,3 | 9,7 | 11,5 | 6,9 | 6,2 | 6,6 |
| Martinique | 5,9 | 4,3 | 5,3 | 3,2 | 5,6 | 4,2 | 12,5 | 9,9 | 11,8 | 6,6 | 5,9 | 6,3 |
| Guyane | 14,7 | 10,3 | 12,7 | 7,8 | 8,2 | 8,0 | 24,5 | 18,4 | 22,5 | 14,0 | 10,3 | 12,3 |
| La Réunion | 12,5 | 9,1 | 11,0 | 7,7 | 7,2 | 7,4 | 21,4 | 14,1 | 19,1 | 12,0 | 8,6 | 10,5 |
| DOM | 10,3 | 7,9 | 9,3 | 5,5 | 6,5 | 5,9 | 16,6 | 12,2 | 15,3 | 9,7 | 7,8 | 8,9 |
| FRANCE ENTIERE | 11,8 | 11,4 | 11,6 | 11,2 | 11,2 | 11,2 | 20,3 | 15,6 | 19,2 | 13,9 | 11,9 | 13,2 |

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études statistiques

Champ : emplois principaux, civils (hors militaires), hors compris bénéficiaires de contrats aidés. France entière= Métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Les effectifs des militaires ne sont pas localisables par régions.

Tableau 4 : Part des moins de 26 ans parmi les travailleurs handicapés des trois versants de la fonction publique au 1er janvier 2012

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux employeurs publics d'au moins vingt salariés d'employer des travailleurs handicapés dans la proportion de 6 % de l'effectif total de leurs salariés et d'effectuer une déclaration au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Si le taux de 6% n'est pas atteint, ils doivent verser au FIPHFP une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté entre le nombre de personnes handicapées rémunérées et l'obligation légale d'emploi.

Au 1^{er} janvier 2012, la fonction publique compte parmi ses effectifs 4,7 % de travailleurs handicapés : 3,6 % dans la FPE, 5,7 % dans la FPT et 5,2 % dans la FPH. Parmi les travailleurs handicapés, 1,1 % sont âgés de moins de 26 ans dans les trois versants de la fonction publique.

| Part des moins de 26 ans | |
|--------------------------|------|
| FPE (1) | 0,9% |
| FPT | 1,4% |
| FPH | 0,8% |
| 3 FP | 1,1% |

Source : FIPHFP, campagne de déclaration 2013

(1) La FPE correspond ici strictement aux ministères et aux ÉPA

En savoir plus...

BARADJI, E et DOROTHEE (2014) « L'emploi dans la fonction publique en 2012 : évolutions, localisation et caractéristiques des agents ». Vue 1 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres édition 2012*, DGAFP, La Documentation française.

- JOSEPH, O, RECOTILLET, I (2012) « La fonction publique comme mode de professionnalisation des jeunes : usages et conditions des stages étudiants ». Dossier 3 du *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres édition 2012*, DGAFP, La Documentation française.

Liste des indicateurs

1. Créer un service public d'information, d'accompagnement et d'orientation qui réponde à la diversité des besoins des jeunes

Orientation en fin de troisième

Orientation en fin de seconde générale et technologique

Origine scolaire des étudiants inscrits en 1^{re} année dans l'enseignement supérieur

Proportion d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur

2. Promouvoir la réussite de tous les jeunes en luttant contre le décrochage

Proportion de jeunes en difficulté de lecture

Sorties de l'enseignement secondaire sans diplôme

Réussite en Licence en trois ans.

3. Améliorer la santé des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins

Etat de santé perçue

Accès à la couverture maladie complémentaire

Consommation de tabac, alcool, cannabis

4. Faciliter l'accès des jeunes au logement

Forme de cohabitation et statut d'occupation

Part des jeunes bénéficiant des aides au logement

Taux d'effort pour le logement

5. Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes

Taux de chômage des jeunes des 15 à 29 ans

Taux d'emploi et de sous-emploi des jeunes de 15 à 29 ans

Taux de jeunes créateurs d'entreprise

Stages effectués durant le cursus universitaire/scolaire

6. Sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Trajectoires d'entrée dans la vie active

Sentiment de discrimination à l'embauche

Accès à la formation continue

Part des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation

Taux de pauvreté monétaire

7. Favoriser le parcours de réinsertion des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire

Taux de scolarisation des mineurs détenus

Enseignement pour les mineurs détenus

Accompagnement éducatif des mineurs détenus

8. Favoriser l'accès des jeunes aux sports, à l'art, à la culture et à une offre audiovisuelle et numérique de qualité

Répartition de licences sportives délivrées aux jeunes

Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales

Sorties culturelles des jeunes

Taux de départ en vacances des jeunes de 15 à 24 ans

9. Développer la culture numérique et l'accès des jeunes aux nouveaux métiers d'Internet

Accès à Internet des jeunes de 12 à 24 ans

Mode d'usage d'Internet des jeunes de 12 à 24 ans

Motifs d'usage d'Internet des jeunes de 12 à 24 ans

10. Accroître et diversifier la mobilité européenne et internationale des jeunes

Mobilité internationale dans le cadre de l'éducation formelle

Mobilité internationale dans le cadre de l'éducation non formelle

Mobilité internationale destinée aux développement et perfectionnement professionnels

11. Promouvoir et valoriser l'engagement des jeunes

Participation à la vie associative et au bénévolat des jeunes de 16 à 24 ans

Part des jeunes engagés en service civique, peu ou pas diplômés

12. Renforcer la représentation des jeunes dans l'espace public

Taux de participation des lycéens aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL)

Part des jeunes de moins de 30 ans parmi les candidats aux élections locales

13. Conforter le lien entre les institutions et les jeunes et lutter contre les discriminations

Part des jeunes de moins de 30 ans dans la fonction publique

Emploi des personnes handicapées dans la fonction publique

2^{ème} partie

ETAT DE LA JEUNESSE

Différences de territoires, Différences de genre²⁶



²⁶ Rédaction : C.Yvon , INJEP

Introduction

Quelle est la situation des jeunes à l'échelle des différents territoires en France (régions, départements, académies, ZUS...)? Comment sont-ils concernés par les disparités territoriales? Dans quelles mesures ces différences sont-elles importantes?

Après la mise en perspective européenne présentée en 2014, cette nouvelle édition du rapport tend à faire *état de la jeunesse* au plan infranational. A l'heure où est menée la réforme territoriale, où est redéfinie la carte des Réseaux d'Education Prioritaire (REP), et où s'étend la *garantie jeunes* à de nouveaux territoires, la question territoriale est plus que d'actualité.

Les jeunes sont concernés par les différences territoriales, notamment parce qu'ils font l'objet de politiques locales qui sont, de fait, contrastées selon les territoires. « En matière de jeunesse, presque tout se passe dans les territoires » écrit Patricia Loncle²⁷. Les politiques locales de jeunesse sont à la fois empreintes de la situation locale des jeunes, des traditions politiques, de l'engagement d'élus sur la question, et de la mobilisation de différents acteurs locaux²⁸. Les disparités territoriales sont multiples, concernant à la fois l'éducation, l'emploi, la santé, mais également le logement, la culture, les loisirs et la mobilité des jeunes.

Ce travail de territorialisation de *l'état de la jeunesse* a toutefois rencontré quelques difficultés. La mise au plan infranational a notamment été limitée par le manque de données territorialisées concernant les jeunes sur certaines thématiques : l'accès à la santé, les pratiques culturelles et les loisirs, entre autres. Très peu d'études permettent d'approfondir leurs résultats à un niveau territorial et toutes les régions ou départements ne produisent pas de données sur leur population jeune. Les données présentées ici ont donc été sélectionnées pour leur pertinence, tout en considérant les statistiques publiques à disposition. De plus, les données sont traitées à diverses échelles géographiques selon les sources : certaines données ont été produites à l'échelle régionale, tandis que d'autres - sur l'éducation - correspondent à la carte des académies.

En plus de l'angle du territoire, une distinction entre les femmes et les hommes a également été faite lorsque cela était possible et apportait un éclairage supplémentaire sur les disparités entre jeunes. Ainsi, on peut voir que les différences entre territoires côtoient celles entre femmes et hommes, qui se cumulent parfois, le territoire impactant différemment jeunes femmes et jeunes hommes. Selon le lieu de résidence et le sexe, les jeunes ne rencontrent pas les mêmes situations.

Six entrées thématiques ont ici été retenues :

- Education
- Décrochage : retard et difficultés scolaires
- Accès à la santé
- Accès à l'autonomie résidentielle
- Accès à l'emploi
- Mobilité étudiante

²⁷ Loncle P., *La jeunesse au local : sociologie des systèmes locaux d'action publique*, Sociologie, vol.2, PUF, 2011

²⁸ Loncle P., *Jeunes et politiques publiques : des décalages croissants*, Agora débats/jeunesses n°64, 2013

Education

Tandis que la première partie du rapport présente les variations territoriales de l'orientation à l'entrée au lycée et dans les études supérieures, la thématique de l'éducation est ici plus largement abordée. Il s'agit d'étudier l'évolution des taux de scolarisation, puis la part de l'apprentissage et son évolution, et enfin la réussite scolaire, selon les différents territoires (académies, régions, universités et ZUS).

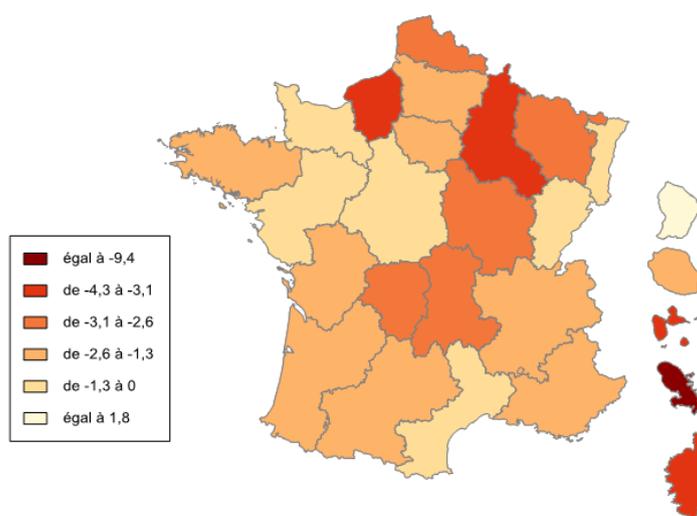
Scolarisation

Le taux de scolarisation des 16-24 ans a connu un léger recul entre 2002 et 2011, passant de 55,2% à 54,9%. Ce recul concerne principalement l'enseignement secondaire et peut s'expliquer par une baisse de la durée de scolarisation en lien avec la chute du nombre de redoublements, le développement de la voie professionnelle et l'accès au bac professionnel en 3 ans désormais (au lieu de 4 ans avant 2009, deux ans pour préparer un BEP puis deux ans pour accéder au baccalauréat professionnel). Le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur a progressé, passant de 25% en 2002 à 26,7% en 2011.

Scolarisation dans l'enseignement secondaire

Le taux de scolarisation des 16-24 ans dans l'enseignement secondaire a reculé dans toutes les régions, excepté en Guyane où il atteint 33,3% en 2011, un des plus importants taux avec ceux de la Martinique et la Réunion pourtant en baisse. L'Alsace et les Pays de la Loire connaissent les plus faibles reculs et sont respectivement de 26,3% et 30% en 2011, contre 28,1% en France entière. Ce recul des taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire est lié à une baisse des effectifs d'élèves pour quasiment toutes les régions. Bien que marquées par une progression de la population scolarisée, la Réunion et le Languedoc-Roussillon voient néanmoins leur taux diminuer du fait d'une augmentation proportionnellement plus forte de la population des 16-24 ans.

Evolution des taux de scolarisation des 16-24 ans entre 2002 et 2011
dans l'enseignement secondaire (en points)

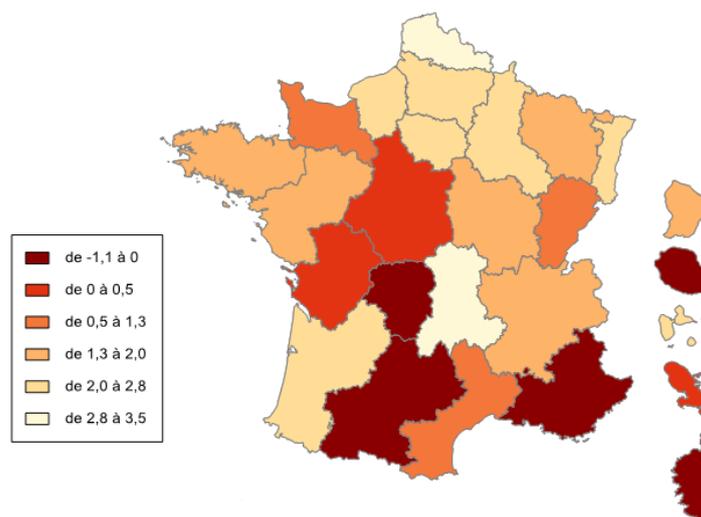


Scolarisation dans l'enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation des 16-24 ans est en progression depuis 2002, excepté dans cinq régions. En Auvergne notamment, on constate une forte augmentation de la population étudiante et, parallèlement, une diminution de la population des 16-24 ans. Seuls l'Île-de-France, l'Alsace, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes comptent plus de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur que dans le secondaire, témoignant de l'attractivité de ces régions auprès des étudiants.

Les taux de scolarisation varient également à un niveau infrarégional. Selon l'Insee, le taux de scolarisation en région Midi-Pyrénées connaît d'importantes disparités territoriales liées à la répartition des sites d'enseignement : 65% des jeunes de 18-24 ans de l'aire urbaine de Toulouse poursuivent leur scolarité, contre seulement 38% dans l'espace rural²⁹.

Evolution des taux de scolarisation des 16-24 ans entre 2002 et 2011
dans l'enseignement supérieur



Source : MEN – DEPP / Géographie de l'école, édition 2014
Traitement INJEP

Des différences entre filles et garçons

Les taux de scolarisation des filles et des garçons sont comparables durant toute la scolarité obligatoire. A 16 ans, près de 90% des filles sont scolarisées dans le secondaire, contre 81,4% des garçons, qui sont plus nombreux à devenir apprentis (10,7% contre 3,5% des filles). Entre 18 et 20 ans, ce sont environ 10 points qui séparent le taux de scolarité des filles et celui des garçons dans l'enseignement supérieur, en faveur des filles. A partir de 25 ans, l'écart tend à se réduire dans le supérieur comme dans l'apprentissage, mais les garçons restent plus souvent apprentis que les filles.

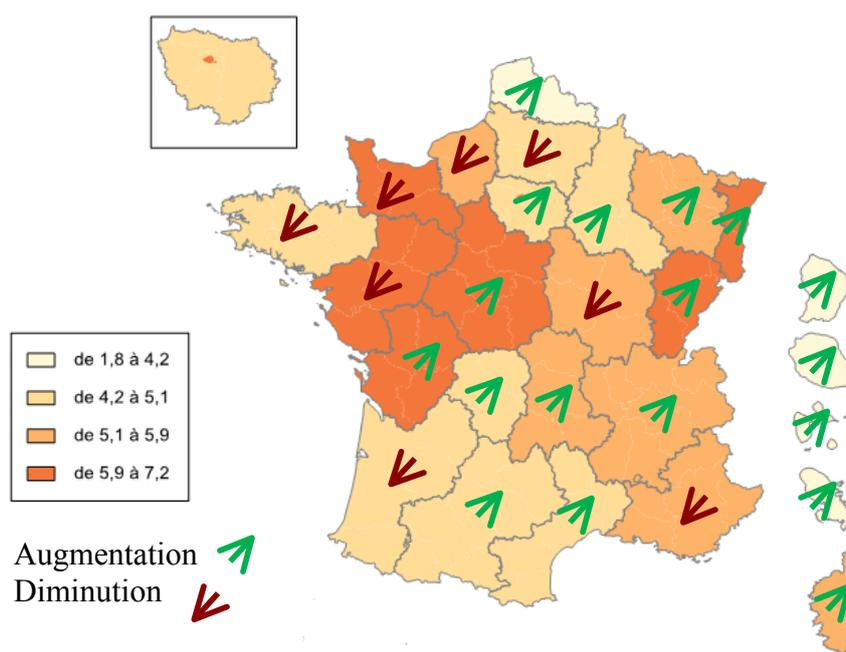
²⁹ Frenot Sophie, Tornéro Martine, 6 pages n°125, Insee Midi-Pyrénées, janvier 2010

Apprentissage

Les effectifs d'apprentis augmentent entre 2008 et 2012 mais avec une progression moins importante qu'entre 2003 et 2008, et d'importantes variations entre académies.

Les académies de Paris, Besançon, Caen, Poitiers, Nantes et Orléans-Tours comptent les taux les plus importants d'apprentis parmi les 16-25 ans (plus de 6%) et dessinent ainsi un grand quart ouest sur la carte de l'apprentissage en France. A l'inverse, les académies de Lille, Bordeaux, Rennes et des DOM affichent les plus faibles parts d'apprentis chez les jeunes. Ces disparités entre académies s'expliquent en partie par un investissement différent dans le développement de l'apprentissage selon les régions, mais sont aussi à relier au contexte économique et au marché du travail local.

Part de l'apprentissage chez les 16-25 ans en 2012 et son évolution entre 2008 et 2012 (%)



France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) : 5,2%

Source : MEN – DEPP / Géographie de l'école, édition 2014

L'évolution de la part de l'apprentissage varie également selon les académies. La plupart connaît une augmentation de la part d'apprentis dans leur population de 16-25 ans, toutefois l'apprentissage est en recul dans huit académies. Ces variations sont directement liées à celles du nombre d'apprentis, excepté dans les académies de Reims et Nancy-Metz où elles résultent des effets démographiques, la part de l'apprentissage augmentant tandis que les effectifs d'apprentis diminuent.

L'apprentissage n'évolue pas de la même manière dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. En effet, la plupart des académies constatent une baisse des effectifs dans le secondaire, et seulement trois académies enregistrent une hausse : la Guyane, la Guadeloupe et la Corse. Dans le supérieur, en revanche, toutes les académies comptent une augmentation de leurs effectifs d'apprentis. La croissance de la part d'apprentissage chez les 16-25 ans dans la plupart des académies semble donc essentiellement due au développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

En **Basse-Normandie**, l'offre de formations professionnelles et de formations sous contrat d'apprentissage est particulièrement développée et la part d'étudiants issus de ces filières est supérieure de 4 points à la moyenne nationale. Mais l'apprentissage y concerne surtout les filières courtes : moins de 15% des apprentis préparent un diplôme post-bac en Basse-Normandie, contre 44% en Ile-de-France³⁰. Ces stratégies de développement des filières courtes et professionnalisantes se retrouvent en **Pays de la Loire**, elles répondaient alors aux besoins économiques locaux, mais depuis une dizaine d'années la région doit « importer » des cadres³¹.

Réussite au Baccalauréat

Le taux de réussite au bac dans la voie générale et technologique continue de croître dans toutes les académies, mais cette augmentation est bien plus importante dans les DOM qu'en métropole. Hormis Mayotte et la Guyane, l'écart entre les académies semble diminuer. Dans la voie professionnelle, le taux de réussite augmente plus légèrement, avec des variations importantes selon les académies, certaines connaissant une augmentation et d'autres, une diminution.

Taux de réussite par type de baccalauréat par académie en 2013

| | Académie | Bac général | Bac technologique | Bac professionnel | Ensemble |
|-----------------------|------------------|-------------|-------------------|-------------------|----------|
| France métropolitaine | Aix-Marseille | 89,7 | 85,2 | 76,5 | 84,8 |
| | Amiens | 89 | 82,9 | 75,1 | 83,2 |
| | Besançon | 92,5 | 87,4 | 79,2 | 87 |
| | Bordeaux | 92,6 | 89,7 | 83 | 89,1 |
| | Caen | 92,8 | 87,5 | 82,9 | 88,6 |
| | Clermont-Ferrand | 93,5 | 89,1 | 81,6 | 88,8 |
| | Corse | 95 | 87,7 | 80,2 | 89,6 |
| | Dijon | 91,8 | 85,7 | 79,6 | 86,7 |
| | Grenoble | 94,5 | 89,3 | 82,9 | 90,2 |
| | Lille | 91,4 | 87,1 | 78,3 | 86,1 |
| | Limoges | 92,5 | 85,1 | 79,6 | 86,7 |
| | Lyon | 93 | 85,8 | 80,7 | 88 |
| | Montpellier | 91,3 | 88 | 79,1 | 86,9 |
| | Nancy-Metz | 91,8 | 85,6 | 77,9 | 86 |
| | Nantes | 95,1 | 91,1 | 83,6 | 90,6 |
| | Nice | 91,4 | 85,6 | 79,3 | 87 |
| | Orléans-Tours | 92,2 | 86,7 | 79 | 87,2 |
| | Poitiers | 92,9 | 88,8 | 79,8 | 87,8 |
| | Reims | 90 | 86,2 | 79,2 | 85,6 |
| | Rennes | 94,9 | 89,9 | 84,5 | 90,7 |
| | Rouen | 91,1 | 85,3 | 79,3 | 86,2 |
| | Strasbourg | 94,2 | 88,8 | 78,2 | 88,4 |
| | Toulouse | 93,4 | 89,1 | 81,8 | 89,1 |
| | Paris | 91,9 | 85,3 | 78,9 | 88 |
| | Créteil | 88,5 | 83,6 | 70,7 | 82 |
| | Versailles | 91,7 | 84 | 74,8 | 86 |
| ○ | Guadeloupe | 88,2 | 84,8 | 83,4 | 85,8 |

³⁰ Bigot Isabelle, Etudiants et pôles d'enseignement supérieur en Basse-Normandie, Attirer les étudiants : un enjeu pour la région, Cent pour cent Basse-Normandie, Insee Basse-Normandie, n°222, décembre 2011

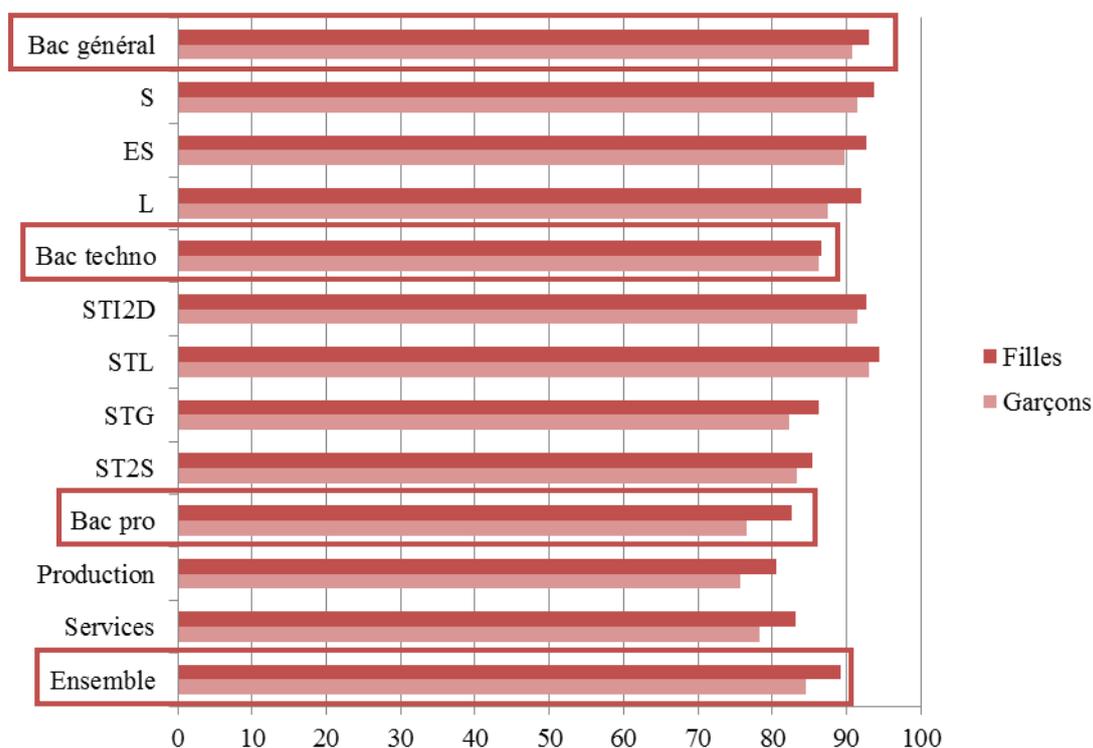
³¹ Coutard G., Fouchard C., Seguin S., Furet T., Ropers C., Etudiants des Pays de la Loire : des mobilités géographiques nombreuses, des études moins longues qu'ailleurs, Insee Pays de la Loire, n°110, septembre 2012

| | | | | | |
|--|------------------------------------|-----------|-------------|-------------|-------------|
| | Guyane | 82 | 77,7 | 65,8 | 74,6 |
| | Martinique | 91,5 | 88,6 | 79,1 | 86,2 |
| | Mayotte | 66,2 | 54 | 65,1 | 61,3 |
| | La Réunion | 91 | 86,7 | 71,9 | 83,8 |
| | France métropolitaine + DOM | 92 | 86,5 | 78,9 | 86,9 |

Source : MEN – DEPP / Géographie de l'école, édition 2014

Les académies de Grenoble, Nantes et Rennes affichent les taux de réussite les plus élevés quel que soit le type de baccalauréat, tandis que les académies de Mayotte et Guyane présentent les plus faibles taux. Lorsque l'on distingue les filières, des taux de réussite élevés apparaissent dans d'autres académies. C'est le cas de Strasbourg et la Corse concernant le bac général, de Bordeaux, Clermont-Ferrand et Toulouse concernant le bac technologique, et de Bordeaux, Caen et la Guadeloupe concernant le bac professionnel. Les taux de réussite sont extrêmement variables d'une académie à l'autre, avec des écarts jusqu'à 13 points dans la filière générale (hors Mayotte), 19 points dans la filière professionnelle et 36 points dans la filière technologique.

Taux de réussite au baccalauréat selon les filières et le sexe – 2013 (%)



Champ : France entière

Source : MENESR, DEPP / RERS 2014

Le taux de réussite des filles au baccalauréat est souvent supérieur à celui des garçons, y compris pour les filières dans lesquelles elles sont sous représentées : scientifique et professionnelle. Cette meilleure réussite des filles et leur auto-sélection pour certaines filières peuvent s'expliquer. Selon M. Duru-Bellat, les filles optent pour certaines filières en faisant des choix d'orientation « raisonnés et raisonnables »,

car elles tiennent compte à la fois du marché de l'emploi et des rôles sociaux qui leur seront assignés plus tard, ceux d'épouse et de mère, réduisant leur possibilité de s'investir professionnellement³².

Taux de réussite au baccalauréat selon la concentration d'élèves résidant en ZUS en 2012

| | | Aucun élève de ZUS | Moins de 10% d'élèves de ZUS | 10 à 25% d'élèves de ZUS | Plus de 25% d'élèves de ZUS |
|-------------|----------------------|--------------------|------------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Bac général | Série S | 92,6 | 92,7 | 87 | 80,6 |
| | Série ES | 91,4 | 91,4 | 86 | 79,1 |
| | Série L | 88,9 | 89,8 | 84,5 | 77,8 |
| Bac techno | Série STG | 86,7 | 86,9 | 80,1 | 75,6 |
| | Série STI | 85,9 | 86 | 80,3 | 74,3 |
| | Série STL | 95,5 | 90,9 | 88,7 | 81,9 |
| | Série ST2S | 83,9 | 86,5 | 79,9 | 66 |
| Bac pro | Série « production » | 77,2 | 77,8 | 73,5 | 67,6 |
| | Série « services » | 83,4 | 83 | 77,9 | 70,4 |

Champ : France entière

Source : MEN – DEPP, extrait du Rapport de l'ONZUS 2013

Quel que soit le type de baccalauréat, les taux de réussite à l'examen sont plus faibles dans les établissements comptant plus de 10% d'élèves résidant en ZUS et plus encore lorsqu'ils en comptent plus d'un quart parmi leurs élèves. Hormis au bac série STL, les taux de réussite sont stables entre les établissements n'ayant aucun élève issu de ZUS et ceux en ayant moins de 10%, le bac série ST2S voit même son taux de réussite progresser.

Le rapport 2013 de l'ONZUS pointe une réussite scolaire, au baccalauréat comme au brevet, plus faible pour les établissements à forte proportion d'élèves résidant en ZUS. En effet, la réussite semble en lien avec les caractéristiques du lieu de scolarisation : importance du retard scolaire parmi les élèves, présence de milieux sociaux les moins favorisés, et proportion de filles parmi les effectifs. Il est vrai que les établissements accueillant une part importante d'élèves de ZUS comptent également une part plus importante d'élèves issus de classes sociales défavorisées, au parcours scolaire souvent plus difficile.

Réussite dans l'enseignement supérieur

La réussite des étudiants est liée à plusieurs variables (sexe, situation financière, âge d'obtention du baccalauréat et mention, ...). Il apparaît également que l'établissement d'études joue un rôle dans la réussite de ses étudiants. La valeur ajoutée de l'établissement est calculée pour permettre de situer l'université par rapport à la moyenne nationale après correction des effets de structures (composition de la population étudiante, filières proposées...). Lorsque que l'on s'intéresse aux résultats de la session 2010 en L3 pour les étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2007-2008 et n'ayant pas changé d'établissement durant leur cursus de licence, la valeur ajoutée varie fortement entre établissements, avec une amplitude de 35,5 points. 41 établissements ont une valeur ajoutée positive, et 35 établissements en ont une négative. Les universités présentant les valeurs ajoutées les plus élevées sont celles de Versailles-Saint Quentin (+13,8 points), d'Angers (+13,1 pts) et du Nord-Est Midi-

³² Duru-Bellat M, Kieffer A, Marry C. La dynamique des scolarités des filles : le double handicap questionné. Revue française de sociologie. 2001, 42-2.

Pyrénées (+12,2 pts). A l'inverse, les universités de Nouvelle Calédonie (-20,4 pts), Polynésie Française (-17,6 pts), Bordeaux 1 (-13,4 pts) et Paris 6 (-11,3 pts) comptent les valeurs ajoutées les plus négatives³³.

La réussite peut aussi se mesurer par l'insertion professionnelle des étudiants au terme de leur cursus. La quatrième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université a permis d'établir un classement des universités d'après leurs performances d'insertion. S'agissant par exemple du domaine droit-économie-gestion, les meilleurs taux d'insertion des diplômés de master 2010 30 mois après l'entrée dans la vie active concernent l'université de Clermont-Ferrand (99%), de Paris 1 (97%) et de Bretagne Sud (96%), tandis que les taux les moins élevés concernent les universités de Corse (78%) et de Toulon (82%)³⁴. La mesure de l'insertion reste toutefois complexe, il existe également des effets propres aux établissements, notamment leur spécialisation dans certains secteurs, de plus, les effets de territoires (environnement économique local notamment), déterminants dans l'insertion professionnelle, ne sont pas pris en compte.

³³ Fouquet Samuel, Parcours et réussite en licence et en master à l'université, Note d'information Enseignement supérieur & Recherche 13.02 avril, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

³⁴ Enquête d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés de master 2010, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Décrochage : retard et difficultés scolaires

Le décrochage scolaire est souvent appréhendé par les difficultés d'apprentissage (en français, mathématiques...). Le retard scolaire permet également de repérer le décrochage selon les territoires, et le taux de jeunes non diplômés ou sortis précocement du système scolaire peuvent aussi rendre compte de l'importance du décrochage dans chaque territoire.

Ne disposant pas de données des flux annuels de sorties précoces du système scolaire, le Céreq a recours au « stock » de jeunes de 15 à 24 ans sans diplôme parmi les jeunes sortis du système scolaire pour cartographier le décrochage. En moyenne nationale, 27% de jeunes de 15-24 ans sont sortis sans diplôme parmi ceux qui ne sont plus scolarisés, avec d'importantes variations selon les cantons³⁵.

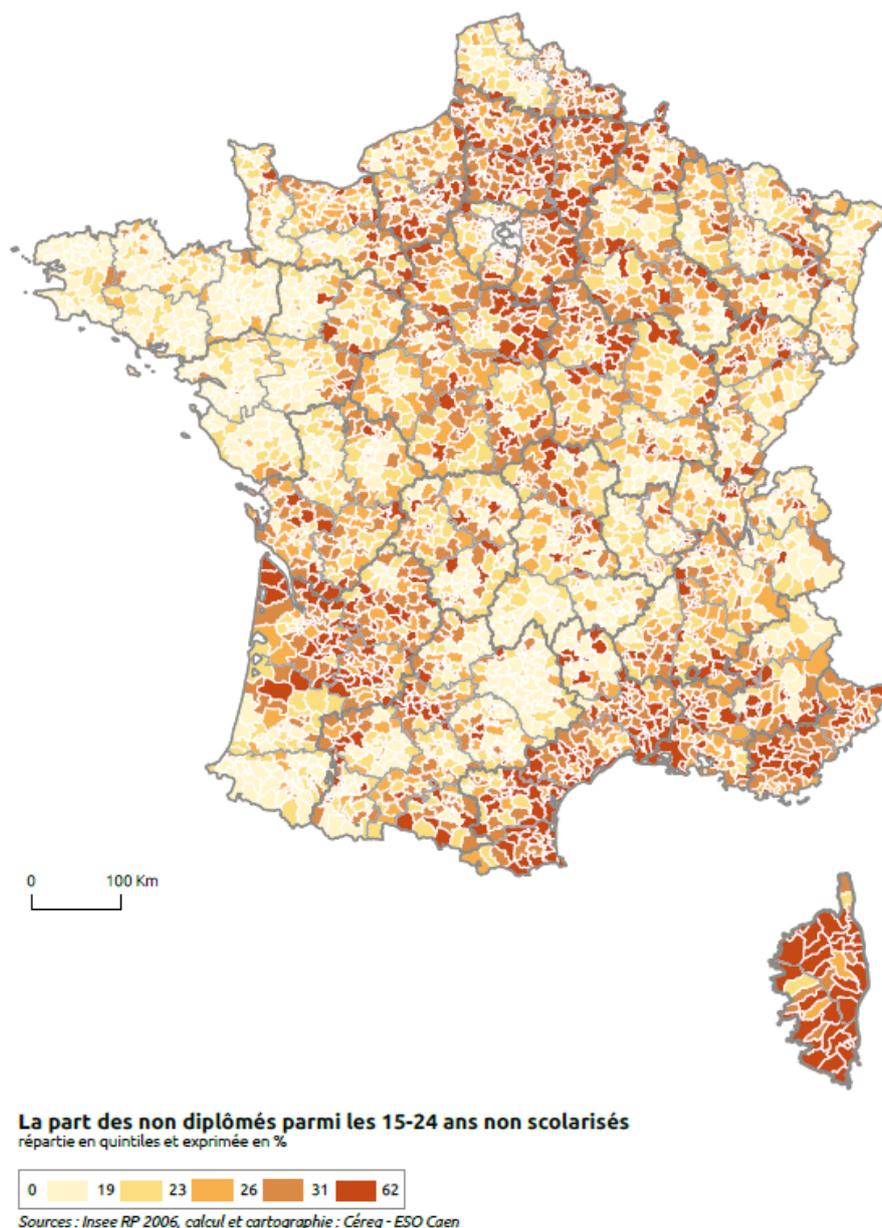
Certains cantons comptent moins de 20% de jeunes de 15 à 24 ans sortis du système scolaire non diplômés, d'autres en comptent jusqu'à 60%. Plusieurs cantons du Nord, aquitains, méditerranéens et corses présentent effectivement une part importante de ces jeunes. On sait que le contexte économique et social impacte la réussite scolaire, mais les caractéristiques de ces territoires peuvent être très différentes et ne suffisent pas toujours à expliquer le taux de jeunes décrocheurs. Par exemple, le canton de Saint-Pierre-des-Corps, dans l'académie d'Orléans-Tours, affiche 25% de jeunes non diplômés, soit 2 points de moins que la moyenne nationale. Ce canton connaît pourtant une part importante de chômeurs parmi les 15-64 ans, un revenu médian faible, un taux de non diplômés parmi les 45-54 ans au-dessus de la moyenne nationale, et comporte une ZUS.

Selon le Céreq, 25 % des jeunes issus de ZUS n'ont aucun diplôme contre seulement 12 % pour les autres jeunes urbains. Et quand ils réalisent des études, ils restent moins diplômés : seulement 28 % possèdent un diplôme du supérieur contre 48 % pour les autres jeunes³⁶.

³⁵ Boudesseul G., Caro P., Grelet Y., Vivent C., Atlas Académique des risques sociaux d'échec scolaire : l'exemple du décrochage, Céreq-MENESR-DEPP

³⁶ Couppié T., Gasquet C., Quartiers défavorisés : relégation pour certains jeunes, insertion sociale et professionnelle pour d'autres, Bref n°261, Céreq, 2009

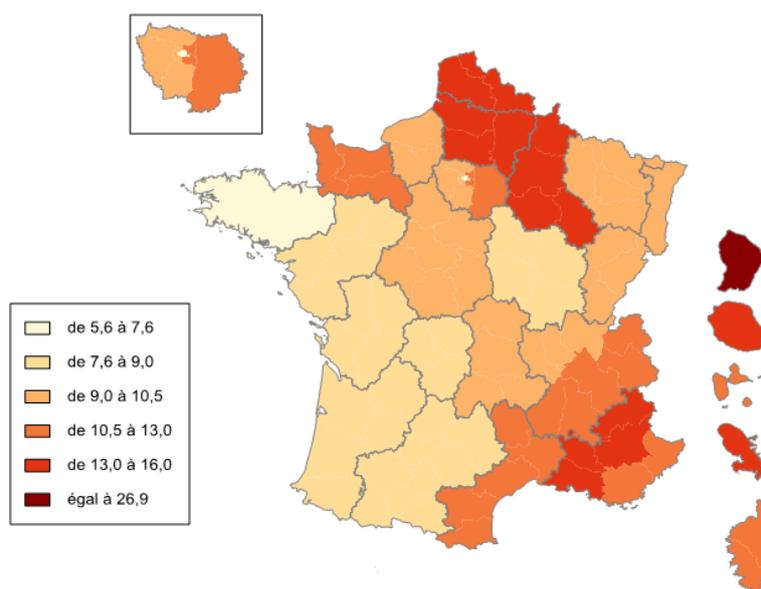
Part des non diplômés parmi les 15-24 ans non scolarisés en 2006



En 2011, 10% des jeunes élèves ont quitté le système scolaire avant la fin du second cycle, soit en cours de collège, soit en 1^{ère} année de CAP ou BEP, soit après une classe de 2^{nde} ou 1^{ère} générale, technologique ou professionnelle³⁷. Ce taux de sortie de l'enseignement secondaire avant d'atteindre le niveau du diplôme varie d'une académie à l'autre.

³⁷ Géographie de l'école, édition 2014, MENESR-DEPP

Sorties avant la fin du second cycle général, technologique ou professionnel en 2011 (%)



Source : MENESR-DEPP / Géographie de l'école, édition 2014

La Guyane compte 26,9% de sorties avant la fin du second cycle parmi ses élèves, le taux le plus élevé de France. Les autres académies d'Outre-mer viennent ensuite, avec des taux de 12,8 à 15,8%. En France métropolitaine, certaines académies présentent des taux de sorties aussi élevés : Lille (15,1%), Amiens (14,1%), Aix-Marseille (13,3%) et Reims (13%). Les académies de Paris et de Rennes se démarquent nettement, avec moins de 6% de leurs effectifs scolarisés arrêtant leurs études au cours du second cycle. Notons que les académies ayant les plus faibles taux de sorties avant la fin du second cycle sont celles qui ont les taux les plus élevés de sorties au niveau baccalauréat, et inversement, bien que les sorties au niveau baccalauréat tendent à augmenter dans toutes les académies.

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, la majorité des décrocheurs étaient scolarisés dans un lycée professionnel pour l'année 2012-2013. Mais l'origine scolaire des décrocheurs varie d'une académie à l'autre :

| Origine des décrocheurs | Aix-Marseille | Nice |
|-------------------------|---------------|------|
| collège | 19% | 23% |
| LP | 53% | 42% |
| LGT | 23% | 28% |
| Dispositifs d'insertion | 5% | 7% |

Le décrochage est moins important dans les collèges et lycées généraux et techniques de l'académie d'Aix-Marseille que dans ceux de l'académie de Nice. Cependant, le décrochage concerne plus les lycées professionnels d'Aix-Marseille que de Nice³⁸.

³⁸ Regards sur les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Dispositif Régional d'Observation Sociale, janvier 2014

Le décrochage

Il s'agit d'un processus, favorisé à la fois par des variables scolaires, sociales et familiales, qui se conclut par la sortie du système scolaire sans avoir obtenu le diplôme attendu. Plusieurs épreuves du processus de décrochage, que le jeune n'a pu surmonter ni dans l'école ni dans le cadre familial, sont souvent désignées³⁹ : les apprentissages et les difficultés à assimiler les savoirs attendus, le sens donné à l'école par le jeune et ses motivations, la confusion sur les raisons du travail scolaire, l'orientation choisie ou subie.

Les jeunes décrocheurs connaissent en moyenne plus souvent des difficultés scolaires dès la 6^{ème}, notamment en lecture, français et mathématiques. Et seulement 31% des décrocheurs ont obtenu leur diplôme du brevet, contre 77% des non-décrocheurs⁴⁰. Pour autant, la difficulté scolaire ne conduit pas nécessairement au décrochage, mais sa prise en charge dans le cadre scolaire et au sein de la famille est déterminante. Les difficultés scolaires peuvent toutefois permettre de repérer les jeunes décrocheurs. Le décrochage étant un processus, qui se construit tout au long de la scolarité du jeune, il semble pertinent de s'intéresser au taux de retard, témoin des difficultés qu'a pu rencontrer l'élève, plutôt qu'à celui du redoublement, qui ne rendrait compte des difficultés scolaires de certains élèves qu'à un moment donné, et non de leur parcours scolaire.

Les taux de retard à l'entrée en 6^{ème}

Les taux de retard à l'entrée en 6^{ème} varient fortement d'une académie à l'autre. Les académies d'Outre-mer connaissent les taux de retard à l'entrée en 6^{ème} les plus élevés, la Guyane particulièrement, avec plus d'un quart des élèves en retard. A l'inverse, l'académie de Paris compte seulement 8,3% d'élèves en retard en 6^{ème}, le plus faible taux. Dans l'ensemble, les élèves des académies du nord, du pourtour méditerranéen (Corse y compris, avec 14,7%) et d'Outre-mer ont plus souvent de retard à l'entrée au collège que les élèves des académies de l'ouest et de Grenoble. Ces taux reflètent à la fois les difficultés rencontrées par les élèves durant leur scolarité primaire, mais aussi les pratiques de redoublement des établissements scolaires. Ils ont d'ailleurs reculé ces dernières années suite aux politiques éducatives pour limiter les redoublements en primaire.

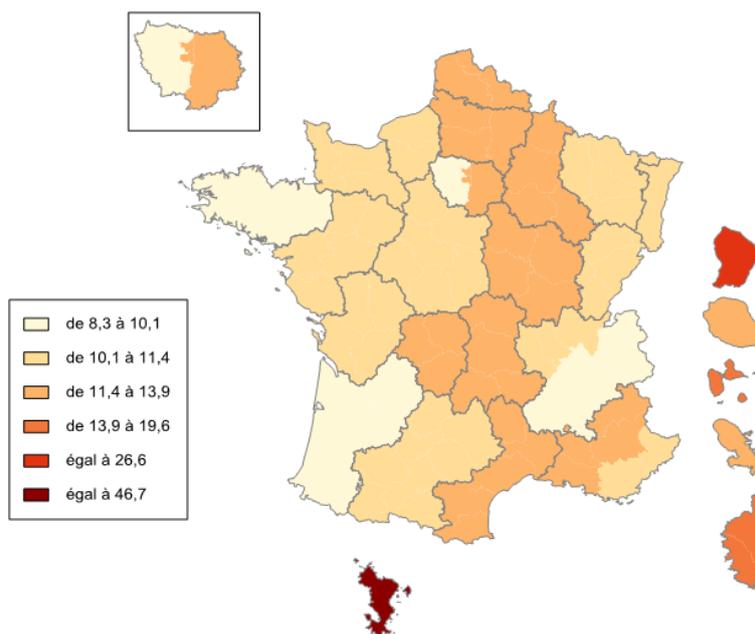
Selon l'Insee, le retard à l'entrée en 6^{ème}, plus ou moins important selon les académies, est fortement lié à certaines caractéristiques sociales du territoire⁴¹. La part d'élèves en retard est plus importante lorsque la part des milieux favorisés est faible ou que le revenu médian par unité de consommation est bas. La situation guyanaise est particulière, le taux de retard scolaire est plus élevé que celui attendu compte-tenu du faible revenu et de la faible part des milieux favorisés. La corrélation entre le retard scolaire et la précarité économique et sociale est également démontrée au niveau des communes, et même des quartiers. En plus des caractéristiques individuelles, les résultats scolaires sont impactés par le contexte géographique de vie, autrement dit, le voisinage. En effet, le retard touche 19,5% des élèves lorsque le voisinage présente un revenu médian par u.c. inférieur à 15 800 euros, contre 7% lorsque le revenu médian du voisinage est supérieur à 22 400 euros.

³⁹ Berthet T., Zaffran J. (dir.), Le décrochage scolaire, Enjeux, acteurs et politiques de lutte contre la déscolarisation, coll. Le sens social, PUR, janvier 2014

⁴⁰ Dardier A., Laïb N. et Robert-Bobée I., *Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ?*, Vue d'ensemble - Portrait de la population, France, portrait social - édition 2013

⁴¹ Baccaïni B., De Lapasse B., Lebeaupin F., Monso O., Le retard scolaire à l'entrée en 6^{ème} : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés, Insee Première n°1512, sept.2014

Taux de retard à l'entrée en 6^{ème} par académie en 2013



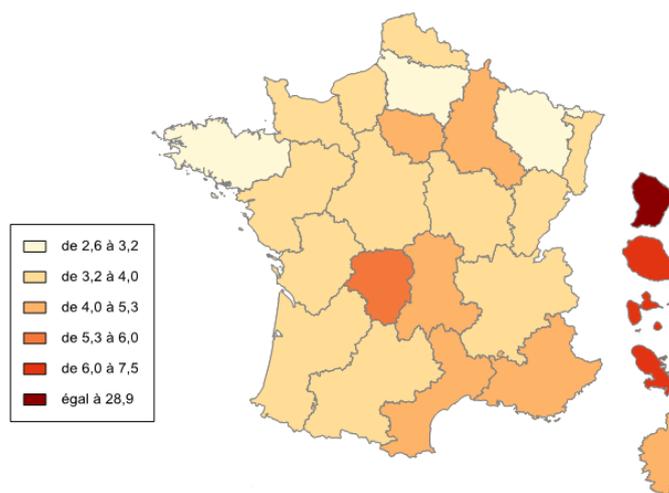
Source : MENESR-DEPP / Géographie de l'école, édition 2014

Les élèves en ZUS sont particulièrement concernés par le retard scolaire. En 6^{ème}, 21,7% des élèves résidant en ZUS sont en retard, contre 11,6% des élèves résidant hors ZUS. Et 19% des élèves scolarisés dans une école du réseau de l'éducation prioritaire en CM2 arrivent en retard en 6^{ème}, contre 10,9% des élèves scolarisés dans d'autres écoles.

Les taux de retard à l'entrée en 3^{ème}

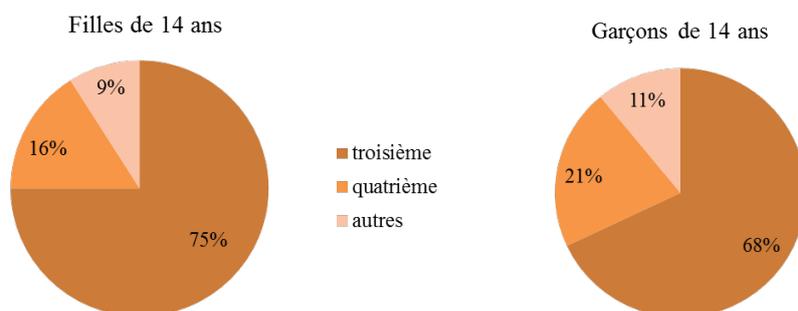
Comme pour le retard en 6^{ème}, la Guyane connaît la plus importante part d'élèves ayant 2 ans ou plus de retard en 3^{ème}, avec près de 29% d'élèves concernés. Viennent ensuite, avec des parts d'élèves en retard bien moins importantes, la Martinique (7,4%), la Réunion (7%), la Guadeloupe (6,4%), le Limousin (5,6%) et l'Auvergne (4,9%). Les régions du nord-ouest de la France se démarquent, leur part d'élèves ayant 2 ans minimum de retard en 3^{ème} ne dépasse pas 3,5%.

Part des élèves ayant 2 ans ou plus de retard à l'entrée en 3^{ème}, par région, en 2008



Source : Céreq – base de données du Groupe Statistique pour l'Evaluation (GSE)

Répartition des filles et des garçons de 14 ans en 2012-2013



Champ : France métropolitaine + DOM

Source : MENESR, Repères et Références Statistiques, édition 2014

Les filles sont moins souvent en retard en 3^{ème} que les garçons. Pour l'année scolaire 2012-2013, à 14 ans, 75% des filles étaient en 3^{ème} contre 68% des garçons du même âge. En revanche, les garçons étaient 21% en classe de 4^{ème}, tandis que les filles étaient 16%. Ces différents taux de retards sont à mettre en lien avec la meilleure réussite scolaire des filles en général.

Part d'élèves en retard d'un an ou plus en 3^{ème}, en 2010-2011

| | En ZUS | Hors ZUS |
|----------|--------|----------|
| Filles | 35,5 | 24,1 |
| Garçons | 42,5 | 29,8 |
| Ensemble | 39 | 26,9 |

Source : MEN – DEPP, extrait du Rapport de l'ONZUS 2012

L'écart entre les filles et les garçons en termes de retard scolaire est encore plus marqué dans certains territoires. Le retard d'un an minimum en 3^{ème} chez les garçons est supérieur de 5,7 points à celui des filles dans les territoires hors ZUS, il atteint 7 points dans les ZUS. Pour l'ensemble des élèves, le retard scolaire en 3^{ème} est supérieur de 12 points en ZUS à celui des élèves vivant hors ZUS.

Il est vrai que les jeunes résidant en ZUS connaissent plus de difficultés d'apprentissage. En 2011, 17% des jeunes de 18 à 29 ans en ZUS rencontraient des difficultés importantes face à l'écrit, contre 6% des jeunes hors ZUS et 5% des jeunes résidant dans des unités urbaines englobant des ZUS. Ce taux est en recul puisqu'ils étaient 22% en 2004. Le taux d'illettrisme parmi les jeunes y est également plus élevé. En 2011, 12% des 18-29 ans résidant en ZUS sont illettrés, contre 4% des jeunes hors ZUS et 3% des jeunes résidant dans des unités urbaines englobant des ZUS. Le taux d'illettrisme des jeunes baisse légèrement en ZUS, il était de 14% en 2004, tandis qu'il est relativement stable dans les autres territoires⁴².

⁴² Enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ), Insee, 2004 et 2011

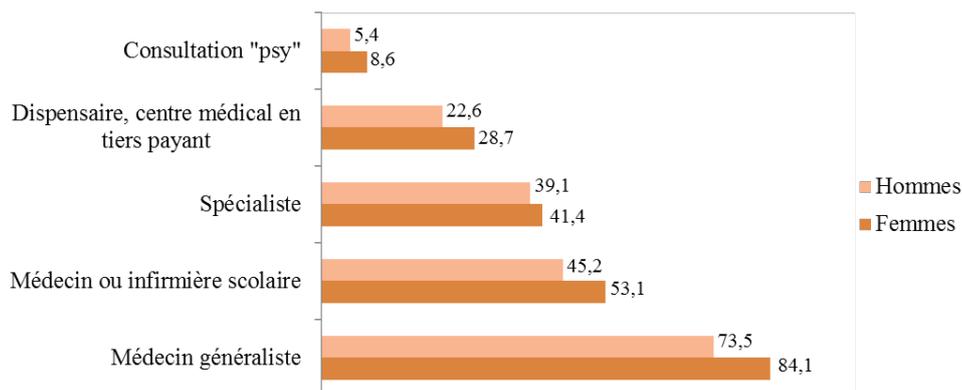
Accès à la santé

Globalement, la grande majorité des jeunes se déclarent en bonne santé. Pour autant, leur accès à la santé pose question, plusieurs enquêtes révélant l'inégalité à laquelle sont exposés les jeunes face aux soins selon leur sexe et leur lieu de résidence. L'accès à la santé est ici abordé par le recours à la consultation et le renoncement déclarés par les jeunes, ainsi que l'accès à la complémentaire santé chez les étudiants.

Recours à la consultation

Le médecin généraliste reste le professionnel de santé le plus consulté par les jeunes. Selon l'Inpes, le recours, une fois par an minimum, au généraliste est indépendant de la situation professionnelle des jeunes ou du renoncement à certains soins pour raisons financières⁴³. En revanche, il est marqué par le niveau de diplôme (les plus diplômés consultant le plus), le sexe et la commune habitée. Entre 15 et 30 ans, les filles consultent davantage le médecin généraliste que les garçons. Cette tendance s'observe pour tous les professionnels de santé.

Consultations de professionnels de santé chez les 15-30 ans au cours des 12 derniers mois – 2010 (%)



Source : Baromètre santé 2010, Inpes

Concernant le lieu de résidence, il apparaît que les consultations de généralistes sont plus fréquentes parmi les jeunes vivant en milieu rural (83,2% contre 78,2% pour les autres types de communes), et ce au-delà des caractéristiques socioéconomiques individuelles. Ces disparités selon le type de communes ne se retrouvent cependant pas dans le recours aux gynécologues ou aux spécialistes de la santé mentale selon le Baromètre 2010 de l'Inpes.

Renoncement à des soins pour raisons financières

Selon l'Inpes, 8,7% des jeunes de 15 à 30 ans déclarent avoir dû renoncer à des soins pour raisons financières au cours des douze derniers mois, contre 10,5% des 31-75 ans. Les jeunes femmes sont les plus concernées par ce renoncement (10,6% contre 6,8% chez les hommes de 15 à 30 ans), mais cette situation s'inverse ensuite chez les plus de 30 ans. Le renoncement déclaré à des soins est significativement lié à l'âge, augmentant jusqu'à 45 ans environ. Il est également associé à la situation professionnelle puisque les chômeurs sont les plus concernés, indépendamment de leur niveau de revenus.

⁴³ Beck F., Richard J-B., Les comportements de santé des jeunes, Analyses du Baromètre santé 2010, Inpes

Le rapport de l'Onzus montre que les jeunes de 18 à 29 ans résidant en Zones Urbaines Sensibles déclarent plus renoncer à des soins pour raisons financières que les jeunes résidant hors ZUS. Pour autant, les jeunes semblent moins renoncer que l'ensemble de la population résidant en ZUS.

Part des individus ayant renoncé à certains soins au cours des 12 derniers mois pour des raisons financières

| | Hors ZUS | En ZUS |
|-----------|----------|--------|
| 18-29 ans | 16,2 | 17,3 |
| Ensemble | 17,2 | 22,9 |

Source : enquête Santé et Protection Sociale, Irdes, 2008

Accès à la complémentaire santé : le cas des étudiants

Aux raisons financières du renoncement aux soins vient s'ajouter l'absence de couverture complémentaire (enquête Santé et Protection Sociale de l'Irdes). La protection sociale des étudiants est encore peu enquêtée, toutefois ces deux études, en partie complémentaires, permettent de mieux comprendre la situation des étudiants et leurs pratiques en termes de recours aux soins. D'après le rapport du sénateur C. Demuyck, en 2008, 87 % des 18-30 ans étaient couverts par une complémentaire santé contre 91 % de l'ensemble de la population âgée de 18 à 70 ans, et seulement 83% des étudiants⁴⁴. Selon l'enquête de l'OVE, 22% des étudiants ne bénéficient pas d'une sécurité sociale étudiante et 7% ne savent pas de quel régime ils dépendent⁴⁵. En 2012, l'enquête de La Mutuelle Des Etudiants révèle que 19% des étudiants déclarent ne pas avoir souscrit à une assurance complémentaire et 12% ne savent pas s'ils sont couverts.

Bien que la population étudiante ne soit pas représentative de l'ensemble des jeunes, les situations étant très variées, l'enquête de la LMDE permet de relever quelques disparités territoriales en matière d'accès aux soins.

Accès à une complémentaire et consultations au cours des 12 derniers mois parmi les étudiants affiliés à la LMDE

| Région | Sans complémentaire santé | Consultation généraliste | Consultation gynécologue |
|------------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Alsace | 16 | 87 | 44 |
| Guadeloupe-Guyane-Martinique | 21 | 86 | 27 |
| Aquitaine | 18 | 92 | 50 |
| Auvergne | 20 | 88 | 39 |
| Basse-Normandie | 18 | 89 | 39 |
| Bretagne | 18 | 91 | 36 |
| Centre | 14 | 91 | 35 |
| Champagne-Ardenne | 14 | 89 | 41 |
| Haute-Normandie | 17 | 89 | 35 |
| Ile-de-France | 23 | 86 | 45 |
| Languedoc-Roussillon | 19 | 93 | 42 |

⁴⁴ Demuyck C., Rapport d'information fait au nom de la mission commune d'information sur la politique en faveur des jeunes, mai 2009.

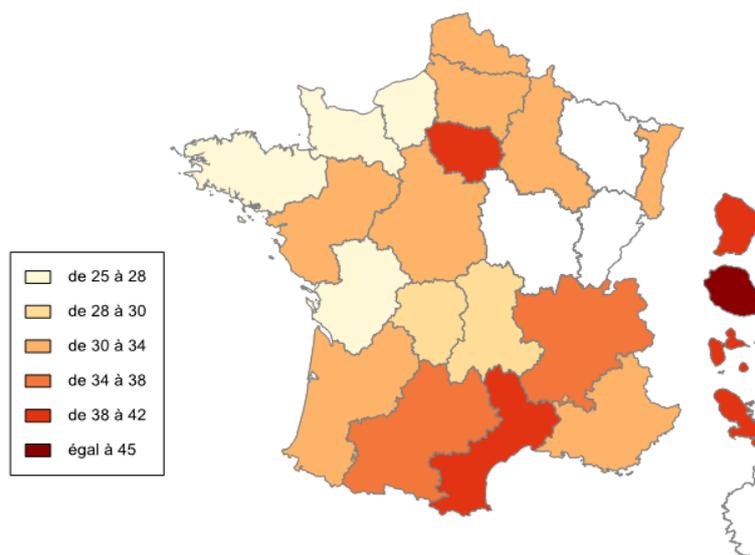
⁴⁵ Enquête « Conditions de vie » 2010 de l'Observatoire national de la Vie Etudiante.

| | | | |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Limousin | 18 | 89 | 39 |
| Midi-Pyrénées | 17 | 91 | 43 |
| Nord-Pas-de-Calais | 18 | 90 | 44 |
| Pays de la Loire | 17 | 90 | 40 |
| Picardie | 17 | 91 | 40 |
| Poitou-Charentes | 12 | 89 | 48 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 20 | 87 | 48 |
| Réunion | 19 | 92 | 21 |
| Rhône-Alpes | 17 | 88 | 42 |
| France | 19 | 88 | 43 |

Note : Certaines régions ne sont pas présentées en raison d'un nombre insuffisant de répondants.

Source: Synthèses régionales, Santé et conditions de vie des étudiants, LMDE 2011-2012

Le renoncement à consulter* parmi les étudiants affiliés à la LMDE (%)



Moyenne nationale : 34%

*au cours des 12 mois précédant l'enquête, toutes raisons confondues.

Note : absence de données pour certaines régions en raison d'un nombre insuffisant de répondants.

Source: Synthèses régionales, Santé et conditions de vie des étudiants, LMDE 2011-2012

De fortes disparités régionales d'accès aux soins peuvent être observées entre les étudiants. Le taux d'étudiants sans complémentaire santé varie d'une dizaine de points entre les régions, tandis que le recours à un gynécologue ou le renoncement à consulter au moins une fois dans les douze derniers mois peuvent varier jusqu'à 20 points entre certaines régions. La consultation du médecin généraliste reste la pratique la moins disparate avec un écart entre les régions de 7 points au maximum.

Parmi les étudiants d'Île-de-France, les taux d'absence de couverture complémentaire et de renoncement à consulter sont plus élevés qu'en moyenne nationale, en revanche les taux de consultations s'en rapprochent. Toutefois, l'absence de complémentaire santé et le renoncement à consulter ne semblent pas nécessairement associés dans toutes les régions. Les étudiants de la région Centre, par exemple, sont plus couverts mais déclarent renoncer quasiment autant qu'en moyenne nationale. C'est également le cas en Languedoc-Roussillon, où l'on peut mettre en cause les difficultés financières dans le renoncement à consulter, la précarité des jeunes étant particulièrement importante

dans la région. Mais d'autres facteurs entrent en jeu dans ce renoncement. Les raisons financières ne sont pas le seul motif, le manque de temps et le recours à l'automédication sont également évoqués par les étudiants pour expliquer qu'ils aient renoncé à consulter un professionnel de santé, selon l'enquête de la LMDE.

La situation des étudiants des Antilles se démarque de celle des étudiants d'autres régions par des taux élevés d'absence de couverture complémentaire et de renoncement à consulter. De plus, leurs taux de consultations sont plus faibles, particulièrement concernant le gynécologue (27% contre 43% pour l'ensemble de la France). C'est aussi le cas pour les étudiants de la Réunion, avec seulement 21% d'étudiantes ayant consulté un gynécologue et 45% des étudiants déclarant avoir renoncé à consulter, malgré un taux d'absence de complémentaire santé identique à la moyenne nationale.

Le lien entre l'absence de complémentaire santé et le renoncement aux soins demeure très fort, comme l'illustre l'enquête ODENORE réalisée en 2014 auprès des étudiants de Grenoble : les étudiants n'ayant pas souscrit de complémentaire santé ont plus souvent renoncé à des soins au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête que les autres⁴⁶. Elle révèle aussi que 22% des étudiants interrogés n'ayant pas de complémentaire santé pourraient potentiellement bénéficier de la CMU-C car ils semblent, selon les informations déclarées, remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité. D'autres étudiants, bénéficiant pour leur part d'une complémentaire santé, à titre personnel ou non, apparaissent également éligibles à la CMU-C. Un déficit d'information auprès des étudiants est évoqué pour expliquer ce non-recours au dispositif.

Outre les régions, les disparités territoriales d'accès à la complémentaire santé concernent également les quartiers faisant l'objet de politiques de la ville, d'après une enquête de l'Irdes exploitée par l'Onzus.

Part des individus bénéficiant d'une complémentaire maladie

| | Complémentaire privée | | CMU complémentaire | | Aucune couverture complémentaire | |
|-------------------|-----------------------|--------|--------------------|--------|----------------------------------|--------|
| | Hors ZUS | En ZUS | Hors ZUS | En ZUS | Hors ZUS | En ZUS |
| 18-29 ans | 82,4 | 57,6 | 7,4 | 17,8 | 10,2 | 24,6 |
| Population totale | 86,6 | 69,8 | 5,7 | 15,3 | 7,7 | 14,9 |

Source : enquête Santé et Protection Sociale, Irdes, 2008

Les personnes résidant en ZUS ont moins souvent souscrit à une complémentaire santé privée, mais sont davantage bénéficiaires de la CMU-C et sont plus souvent sans aucune couverture complémentaire, que les personnes résidant hors ZUS. Les jeunes, déjà plus confrontés aux difficultés d'accès à la complémentaire, le sont d'autant plus lorsqu'ils résident en ZUS. S'ils sont plus nombreux à bénéficier de la CMU-C, près d'un quart des 18-29 ans résidant en ZUS n'ont aucune couverture complémentaire, contre 15% de la population totale en ZUS et 10% des jeunes ne résidant pas en ZUS.

⁴⁶ Chauveaud C., Warin P., L'absence de complémentaire santé chez les étudiants, ODENORE, août 2014

Accès à l'autonomie résidentielle

Il n'existe pas de statistiques publiques publiées sur le taux de cohabitation ou décohabitation des jeunes, et sur leur accès au logement indépendant de manière plus générale, à l'échelle infranationale. Il s'agit donc ici de présenter une revue non exhaustive des différentes publications, souvent régionales, sur cette thématique.

Parmi les jeunes adultes sortis du système scolaire, le taux de départ du domicile parental a baissé au cours de ces dernières années. Les difficultés d'insertion professionnelle, notamment, compliquent l'accès à l'autonomie résidentielle pour les jeunes. Ainsi l'accès au logement apparaît aujourd'hui fortement corrélé à l'accès à l'emploi. Les jeunes hommes et femmes ne connaissent toutefois pas les mêmes situations.

À diplôme, âge, situation professionnelle et origines sociales et culturelles identiques, les jeunes femmes ont 2 fois plus de chances que les jeunes hommes de ne plus vivre chez leurs parents 3 ans après la fin de leur formation initiale⁴⁷.

Mode d'habitat des jeunes trois ans après la fin de leurs études selon le diplôme et le sexe, en 2013 (%)

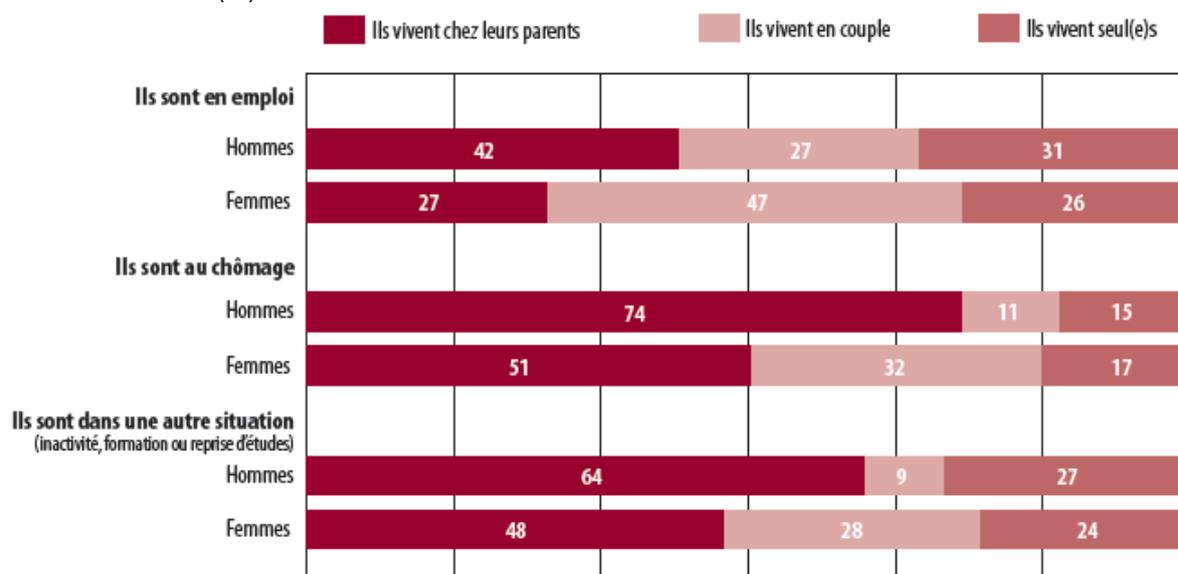
| | Ils habitent chez leurs parents | | Ils vivent en couple | | Ils vivent seuls | |
|-------------------------|---------------------------------|--------|----------------------|--------|------------------|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Aucun diplôme | 80 | 66 | 6 | 21 | 14 | 13 |
| CAP-BEP | 68 | 49 | 14 | 34 | 18 | 17 |
| Baccalauréat | 53 | 43 | 20 | 34 | 27 | 23 |
| Bac+2 hors santé social | 43 | 33 | 25 | 43 | 32 | 24 |
| Bac+5 | 11 | 10 | 40 | 54 | 49 | 36 |
| Doctorat | 3 | 1 | 70 | 76 | 27 | 23 |
| Ensemble | 51 | 34 | 22 | 41 | 27 | 25 |

Source: Rouaud P., Joseph O., Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la génération 2010. Enquête 2013. Céreq 2014

L'accès au logement indépendant progresse avec le diplôme, les diplômés de l'enseignement supérieur cohabitent moins souvent avec leurs parents que les jeunes non diplômés. Mais, quel que soit le niveau de diplôme, les jeunes femmes ont plus quitté le domicile parental que les jeunes hommes. L'écart de taux de décohabitation entre les diplômés du supérieur et les moins diplômés reste important parmi les femmes comme parmi les hommes.

⁴⁷ Dezenaire F., Portela M., Quitter le foyer familial : les jeunes adultes confrontés à la crise économique, Etudes et résultats n°887, Drees, juillet 2014

Situation professionnelle et autonomie résidentielle des jeunes trois ans après la fin de leurs études selon le sexe, 2013 (%)



Source: Rouaud P., Joseph O., Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la génération 2010. Enquête 2013. Céreq 2014

Les jeunes en emploi, et plus encore ceux ayant un emploi à durée indéterminée, ont plus souvent décohabité que les jeunes inactifs, et plus encore que les jeunes chômeurs. L'emploi paraît ici véritablement garant de l'indépendance résidentielle. Les jeunes femmes ont, là encore, plus souvent décohabité, et l'écart entre femmes et hommes se creuse dans les situations qui semblent les moins favorables à l'autonomie résidentielle. En inactivité ou au chômage, les femmes ont bien plus souvent quitté le domicile parental que les hommes.

Les jeunes issus de milieux « cadre, profession intellectuelle » et « technicien, profession intermédiaire » décohabitent plus souvent que les autres jeunes. Quelle que soit l'origine sociale, les jeunes femmes décohabitent toujours plus que les jeunes hommes. La différence est particulièrement marquée parmi les jeunes dont au moins un parent est agriculteur, employé ou ouvrier. Les jeunes dont au moins un des parents est français décohabitent aussi plus souvent.

En plus de ces différences entre jeunes femmes et jeunes hommes, l'accès au logement indépendant varie selon la situation des jeunes et le territoire sur lequel ils vivent. Quelques exemples régionaux viennent illustrer ce constat.

L'accès à l'emploi, souvent précaire à l'entrée sur le marché du travail, n'est pas toujours garant de l'accès à l'autonomie résidentielle. En 2010, en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, 45% des jeunes de 18 à 24 ans actifs résident au domicile parental⁴⁸. En effet, être actif ne signifie pas forcément être occupé et c'est bien le fait d'être en emploi qui conditionne, plus ou moins selon les régions, l'accès au logement.

En **Franche-Comté** par exemple, dans le département du Doubs plus précisément, 63,6% des jeunes actifs de moins de 30 ans vivent dans un logement indépendant. Mais le taux de décohabitation varie selon la situation des jeunes sur le marché du travail, il chute à 49,7% pour les jeunes chômeurs, contre 66,7% pour les jeunes actifs occupés. Et il varie encore parmi ceux-ci : 74% des jeunes en emploi qualifié décohabitent contre seulement 57,3% des jeunes en emploi peu qualifié⁴⁹.

⁴⁸ Regards sur les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Dispositif Régional d'Observation Sociale, janvier 2014

⁴⁹ Faure A., Lebeau Y., Vivas E., Weinachter F., Insee Franche-Comté, l'essentiel n°152, février 2014.

En **Picardie** également, alors que les jeunes décohabitent généralement plus tardivement (59% des 18-29 ans contre 63% des jeunes français), l'accès à l'emploi semble conditionner le départ du domicile parental : 68% des 18-29 ans en emploi ont quitté leurs parents contre 52% pour les autres. Un jeune chômeur sur deux continue de vivre chez ses parents contre un jeune actif occupé sur trois⁵⁰.

Cependant, il semble que, dans certaines régions, accéder à l'emploi ne suffise pas à accéder au logement. Ainsi en **Bretagne**, si seulement 35% des jeunes de 20 à 24 ans vivent chez leurs parents (contre 43% des jeunes français métropolitains) plus de la moitié d'entre eux travaillent⁵¹.

En **Pays de la Loire**, les jeunes cohabitent moins souvent avec leurs parents qu'en moyenne métropolitaine. L'insertion professionnelle y est précoce et l'emploi relativement stable, bien que les revenus soient plus faibles. Pourtant, même les jeunes de 15-29 ans inactifs ou chômeurs, généralement moins enclins à décohabiter, sont concernés : seulement 36,6% vivent encore chez leurs parents contre 40,8% en France métropolitaine. On notera que les jeunes ligériens sans emploi résident deux fois plus en habitat à loyer modéré (HLM) que l'ensemble des 15-29 ans et cinq fois plus dans des logements au sein de foyers ou résidences que les jeunes en emploi⁵².

La situation des jeunes étudiants est particulière : inactifs mais parfois dans l'obligation de quitter le domicile parental pour suivre leurs études. Leur taux de décohabitation est très variable d'une région à l'autre, en fonction du type d'espace habité (rural/urbain, grande agglomération ou petite ville...) et de l'offre d'enseignement supérieur à proximité.

Ainsi, en **Alsace**, 41% des étudiants ne résident plus chez leurs parents à 18 ans, contre 25% de l'ensemble des jeunes de cet âge, le principal motif de décohabitation étant de se rapprocher du lieu d'études. En effet, près de la moitié des étudiants encore domiciliés chez leurs parents vivent dans l'une des trois agglomérations universitaires de la région : Colmar, Mulhouse ou Strasbourg⁵³.

En **Lorraine**, le taux de cohabitation varie au sein même de la région : A Metz, plus d'un étudiant sur deux vit au domicile parental alors qu'à Nancy, cela concerne moins d'un étudiant sur trois. Si les étudiants lorrains vivent moins souvent au domicile parental qu'en moyenne nationale (-3,2 points), les modes de cohabitation diffèrent. La résidence en foyer ou en cité universitaire est plus répandue en Lorraine qu'en France (10,1% contre 6,2%), tandis que le recours à la colocation est moins fréquent (-3,3 points par rapport au taux national)⁵⁴.

En **Auvergne**, les jeunes ont également plus souvent décohabité que les jeunes français. Cette différence est particulièrement marquée chez les étudiants, seuls 35% des étudiants auvergnats vivent avec leurs parents contre 47% des étudiants français. Cet écart s'explique en partie par un prix des logements plus abordable et par la forte concentration de l'offre d'enseignement supérieur sur Clermont-Ferrand, obligeant les jeunes à quitter le foyer familial pour se rapprocher du lieu d'études⁵⁵.

La région **Midi-Pyrénées**, quant à elle, compte l'un des plus faibles taux de cohabitation parmi les étudiants. Seul un étudiant sur trois y vit avec ses parents contre un sur deux en moyenne nationale.

⁵⁰ Evrard A., Huyssen A., Reboul J-L., Thomas S., Portrait économique et social des jeunes picards, Rapport d'étude, Insee Picardie, Ceser Picardie, juillet 2012

⁵¹ Baudequin Isabelle, Des études à l'emploi : les premiers pas des jeunes en Bretagne, Octant Analyse, Insee Bretagne, n°53, octobre 2013

⁵² Kaiser O., Legendre D., Jeunes des Pays de la Loire : une autonomie précoce mais des revenus plus faibles, Insee Pays de la Loire Etude n°123, novembre 2013

⁵³ Cacheux L., Frydel Y., Jeunes en Alsace, pluralité des parcours, Chiffres pour l'Alsace n°42, Insee Alsace, avril 2013

⁵⁴ Lemmel F., Les étudiants lorrains, un défi : le renforcement de l'attractivité, Economie Lorraine, Insee, n°272, décembre 2011

⁵⁵ Lejeau M., Terra S., Les conditions de vie des jeunes Auvergnats : éléments de diagnostic, Insee Auvergne, La Lettre n°79, janvier 2012

61% des étudiants vivent dans leur propre logement contre 47% dans les autres régions, il s'agit là d'une conséquence de l'attraction du pôle universitaire de Toulouse sur le reste du territoire métropolitain⁵⁶.

A l'inverse de ces régions à forte autonomie résidentielle parmi les étudiants, la **Picardie** et **Provence-Alpes-Côte d'Azur** voient leurs étudiants continuer de cohabiter avec leurs parents. En PACA, un étudiant sur deux poursuit ses études sans déménager et continue de vivre chez ses parents, contre 46% au niveau national⁵⁷. Et parmi les jeunes picards, les étudiants sont les moins nombreux à avoir quitté le domicile parental, mais les taux de décohabitation varient selon les départements : à peine 30% des étudiants de l'Aisne et de l'Oise ne vivent plus chez leurs parents, tandis qu'ils sont 52% dans la Somme, car ils sont souvent originaires des départements voisins et ont dû prendre leur indépendance résidentielle pour venir poursuivre leurs études⁵⁸.

La mise en couple et le projet de fonder une famille sont également des motifs de décohabitation. En **PACA**, si les étudiants décohabitent moins qu'en moyenne nationale, l'ensemble des jeunes aussi : 48% des jeunes de 16 à 29 ans vivent chez leurs parents, contre 44% en France métropolitaine, en 2010. La décohabitation se fait plus tardivement, les jeunes de PACA quittent le domicile parental vers 21-22 ans contre 20-21 ans pour les jeunes français. La mise en couple est également plus tardive, seuls 26 % des jeunes vivent en couple, une part parmi les plus faibles de France métropolitaine. En revanche, les jeunes en charge d'une famille monoparentale y sont plus nombreux⁵⁹.

La situation des jeunes de **Champagne-Ardenne** rend compte de l'impact du couple et de la famille sur l'accès au logement. En 2010, entre 15 et 29 ans, ils vivent plus souvent en couple avec enfant(s) (près de 3 points de plus qu'en France métropolitaine) et cohabitent moins avec leurs parents (près de 3 points de moins). Cependant, les jeunes champardennais sont moins titulaires d'un bac général ou d'un diplôme universitaire (jusqu'à - 4 points), sont moins souvent inscrits dans un établissement d'enseignement, et occupent plus de postes d'employé ou ouvrier qu'en moyenne nationale (+ 3,2 points). Ils connaissent également plus l'inactivité, le chômage ou l'emploi précaire que les jeunes français⁶⁰.

Enfin, c'est en **Corse** que l'accès au logement indépendant semble le plus retardé. Les jeunes corses de 20 à 24 ans sont 51% à vivre au domicile parental contre 43% en moyenne en province. Cet écart s'accroît à mesure que l'âge avance. Ainsi, entre 25 et 29 ans, 28% des corses habitent toujours avec leurs parents, soit deux fois plus que sur le continent. A 29 ans, les jeunes corses sont encore 20 % à vivre au domicile parental contre 9% en province, et seuls 57% ont fondé leur propre famille contre 70% en province⁶¹.

Autonomie résidentielle des jeunes en ZUS

Les jeunes résidant dans les Zones Urbaines Sensibles voient également leur accès à un logement indépendant retardé. Après 7 ans de vie active, 15 % des jeunes de ZUS cohabitent toujours avec leurs

⁵⁶ Frenot S., Tornéro M., Les 18-29 ans investissent Toulouse, 6 pages de l'Insee n°125, Insee Midi-Pyrénées, janvier 2010

⁵⁷ Regards sur les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Dispositif Régional d'Observation Sociale, janvier 2014

⁵⁸ Evrard A., Huyssen A., Reboul J-L., Thomas S., Portrait économique et social des jeunes picards, Rapport d'étude, Insee Picardie, Ceser Picardie, juillet 2012

⁵⁹ Bernard J., Domens J., Les jeunes en Paca. Accéder à l'autonomie est plus difficile qu'ailleurs. Insee Etudes Provence-Alpes-Côte d'Azur Analyse, n°37, décembre 2013

⁶⁰ Dousset A., Van Lu A., Perron R., Les jeunes en Champagne-Ardenne. Des conditions de vie moins favorables et des signes d'une plus forte indépendance qu'au niveau national, Insee flash Champagne-Ardenne, n°179, février 2014

⁶¹ Balzer Stéphanie, Portrait de la jeunesse en Corse, Insee Corse Flash, n°3, décembre 2013

parents, contre 9 % des autres jeunes urbains. Les jeunes décohabitants ont mis en moyenne 14 mois à quitter le domicile parental après la fin de leurs études, contre 9 mois pour les jeunes ne vivant pas en ZUS⁶².

Proportion de jeunes résidant dans un logement indépendant de leur mère

| | 16-17 ans | 18-19 ans | 20-21 ans | 22-23 ans | 24-25 ans | 26-27 ans |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Femmes en ZUS | 5,5 | 8,5 | 18,6 | 43,1 | 53,1 | 72,3 |
| Femmes hors ZUS | 3,6 | 5,4 | 14,3 | 32,5 | 55,4 | 71,8 |
| Hommes en ZUS | 3,7 | 7,1 | 17,1 | 25 | 42,5 | 54,3 |
| Hommes hors ZUS | 3,1 | 6,3 | 13,9 | 27 | 44,7 | 63,8 |

Source : enquête Famille et logements, Insee, 2011

Les femmes décohabitent plus souvent, et plus tôt, que les hommes. A 21 ans, 18,6% des femmes en ZUS et 14,3% des femmes hors ZUS résident dans un logement indépendant de leur mère, contre 17,1% des hommes en ZUS et 13,9% des hommes hors ZUS. L'écart se creuse à l'âge de 22-23 ans, entre jeunes femmes et jeunes hommes, mais également entre femmes résidant en ZUS et hors ZUS. Ces différences s'expliquent par la mise en couple et la parentalité. La mise en couple et le mariage interviennent plus précocement dans les trajectoires de vie des jeunes femmes résidant en ZUS. Ces événements expliquent en partie leur plus grande décohabitation, comparativement aux jeunes hommes. Parmi les jeunes de 18-25 ans, 30,4% des femmes et 13,7% des hommes en ZUS sont mariés, contre 11,8% des femmes et 5,5% des hommes hors ZUS. Et 17,8% des femmes de 18-25 ans résidant en ZUS sont mères, contre 7,7% des femmes résidant hors ZUS⁶³.

⁶² Couppié T., Gasquet C., Quartiers défavorisés : relégation pour certains jeunes, insertion sociale et professionnelle pour d'autres, Bref n°261, Céreq, 2009

⁶³ Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles, Rapport 2013.

Accès à l'emploi

L'accès à l'emploi des jeunes est souvent étudié à travers des indicateurs tels que le taux d'emploi ou encore le taux de chômage. Les conditions d'emploi rencontrées par les jeunes à leur entrée sur le marché du travail et la situation des jeunes éloignés de l'emploi et de la formation permettent également d'aborder leur insertion professionnelle selon les différents territoires. Dans un contexte de forte progression de l'emploi dans l'Economie Sociale et Solidaire, il semble important de questionner l'emploi des jeunes dans ce secteur en développement, sa géographie et ses conditions.

Précarité et déclassement : une caractéristique des débuts de vie active

Les formes particulières d'emploi marquent souvent l'insertion des jeunes sur le marché du travail, tantôt considérées comme une première étape pour l'insertion professionnelle, vers l'emploi durable, tantôt perçues comme des situations « stigmatisantes » et éloignant de l'emploi stable⁶⁴. Les formes particulières d'emploi regroupent les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée à temps plein : l'apprentissage, l'intérim, les contrats aidés, les contrats à durée déterminée à temps partiel ou complet, et les contrats à durée indéterminée à temps partiel.

Caractéristiques des jeunes et de leur premier emploi en 2005 (%)

| | Languedoc-Roussillon | Provence-Alpes-Côte d'Azur | Midi-Pyrénées | Nord-Pas-de-Calais | Ile-de-France | France |
|-------------------------------|----------------------|----------------------------|---------------|--------------------|---------------|--------|
| Part des moins de 23 ans | 52,8 | 53,1 | 50,1 | 52,6 | 42,8 | 53 |
| Part des femmes | 47,2 | 46,4 | 47,7 | 43,4 | 46,5 | 49 |
| Part du temps partiel | 36,1 | 36,4 | 34,5 | 35,5 | 33,2 | 33,7 |
| Part de l'intérim | 12 | 13,5 | 18,1 | 23,6 | 10,6 | 18,4 |
| Part d'employés et d'ouvriers | 82 | 80,8 | 77,3 | 80,3 | 68,5 | 78,2 |

Source : Insee, panel DADS 2008

Les jeunes de 15 à 29 ans entrés sur le marché du travail sont plus âgés en **Ile-de-France**, seuls 42,8% ont moins de 23 ans contre 53% en moyenne nationale. Les régions présentées comptent moins de femmes parmi ces jeunes en premier emploi qu'en France, notamment le **Nord-Pas-de-Calais**, où seulement 43,4% sont des femmes. La part d'employés et d'ouvriers est plus importante dans le Nord-Pas-de-Calais, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** et **Languedoc-Roussillon**. L'Ile-de-France, au contraire, compte beaucoup moins d'employés et d'ouvriers parmi les jeunes en premier emploi. Les emplois des jeunes semblent fortement liés à la structure de l'emploi dans chaque région. Concernant les formes particulières d'emploi, l'intérim apparaît très présent dans le Nord-Pas-de-Calais, et beaucoup moins en Ile-de-France. Enfin, le temps partiel est plus important en PACA et Languedoc-Roussillon, également en Nord-Pas-de-Calais, tandis que les autres régions tendent à se rapprocher de la moyenne nationale.

⁶⁴ Givord P., Formes particulières d'emploi et insertion des jeunes, Economie et Statistique n°388-389, Insee, 2005

En 2005, en **Picardie**, un jeune sur cinq occupe son premier emploi significatif en tant qu'intérimaire. D'autres régions à forte tradition industrielle présentent un taux élevé de travailleurs temporaires : la Franche-Comté, la Haute-Normandie, et la Champagne-Ardenne. Toutefois, les conditions d'emploi des jeunes varient d'un département picard à l'autre. L'apprentissage et l'intérim sont plus pratiqués dans la Somme et les emplois aidés plus présents dans l'Aisne, tandis que les jeunes de l'Oise sont davantage en contrat de longue durée : 67% des 18-29 ans y ont un contrat à durée indéterminée contre 63% dans l'Aisne et la Somme. Les jeunes de l'Oise sont également nettement moins soumis au temps partiel⁶⁵.

En 2008, les emplois salariés en **Lorraine** et dans le Grand-Est sont un peu plus stables qu'en moyenne : la proportion de CDI est supérieure d'un point à la moyenne nationale, avant comme après 30 ans. Toutefois, 18% des jeunes de moins de 30 ans travaillent à temps partiel (contre 19% en moyenne nationale). Ce temps de travail semble souvent contraint puisque la moitié de ces jeunes déclarent ne pas avoir trouvé de travail à temps plein. Les autres sont en formation ou ont un autre emploi (25%), ou avancent des raisons personnelles (20%), faisant du temps partiel un choix⁶⁶.

En 2007, **Midi-Pyrénées**, les jeunes connaissant des formes particulières d'emploi sont un peu plus nombreux qu'au niveau national, notamment parce que le temps partiel y est plus développé, particulièrement parmi les femmes : 25% des jeunes femmes de la région travaillent à temps partiel contre 21,7% au niveau national⁶⁷.

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, en 2013, parmi les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, près d'un jeune sur quatre exerce une activité rémunérée à temps partiel tout en cherchant activement un autre emploi. Depuis juin 2008, leur nombre augmente plus rapidement dans la région qu'en France, le sous-emploi et les contrats courts prédominent pour les jeunes qui s'insèrent sur le marché du travail. Ces formes particulières d'emploi sont principalement présentes dans le secteur des services, lui-même très développé dans la région⁶⁸.

Les débuts de carrière des jeunes actifs sont également marqués par le déclassement : il s'agit d'un décalage défavorable entre les compétences acquises en formation initiale et celles requises pour l'emploi. Ainsi, le niveau de qualification de l'emploi apparaît inférieur au niveau auquel « devrait » donner accès le diplôme obtenu. Il peut s'agir d'un déclassement en termes de statut, également en termes de salaire. Tous les jeunes ne sont pas concernés de la même manière, il existe des disparités fortes selon la filière et le niveau de diplôme : les diplômés du supérieur sont nombreux à connaître le déclassement institutionnel et salarial⁶⁹.

En **Haute-Normandie**, 30,8% des jeunes actifs titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont employés ou ouvriers. Dans la région, comme au niveau national, un quart des jeunes de 25 à 29 ans en emploi en 2008 sont déclassés. **L'Île-de-France** est la région la moins concernée (20,6%) et la **Bretagne**, la région la plus touchée (26,1%). Le déclassement concerne plus fréquemment les jeunes

⁶⁵ Evrard A., Huyssen A., Reboul J-L., Thomas S., Portrait économique et social des jeunes picards, Rapport d'étude, Insee Picardie, Ceser Picardie, juillet 2012

⁶⁶ Richet Damien, Discriminations sur le marché du travail : la Lorraine bonne élève, mais peut mieux faire, Economie Lorraine, Insee, n°297, décembre 2012

⁶⁷ Guillaume Thierry, Emploi des jeunes. Le temps partiel particulièrement répandu en Midi-Pyrénées, 6 pages n°134, Insee Midi-Pyrénées, juin 2011

⁶⁸ Regards sur les jeunes en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Dispositif Régional d'Observation Sociale, janvier 2014

⁶⁹ Lemistre P., Déclassement et chômage : une dégradation pour les plus diplômés ? Etat des lieux de 2007 à 2010, CERTOP – Céreq, Net.Doc.123, mai 2014

femmes que les jeunes hommes. Si l'on regarde le niveau de diplôme, les hommes sont plus concernés jusqu'au bac, et les femmes au-delà de ce niveau. Le déclassement varie fortement selon le niveau de diplôme. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont plus souvent déclassés : 36% au niveau bac+2 et 42% au niveau bac+3 minimum⁷⁰.

Insertion professionnelle plus difficile pour les jeunes issus de ZUS

43 % des jeunes non diplômés ayant vécu en ZUS voient leurs sept premières années dans la vie active marquées par le chômage et/ou l'inactivité, contre 32 % parmi les autres jeunes urbains non diplômés. Même constat pour les jeunes arrivés sur le marché du travail avec un diplôme de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur : 21 % des diplômés d'un CAP, d'un BEP ou d'un bac ayant vécu en ZUS ont des trajectoires dominées par le chômage et/ou l'inactivité contre 15 % des autres jeunes urbains de même niveau⁷¹.

Les jeunes de 18 à 29 ans résidant en ZUS ont passé en moyenne 58% du temps écoulé depuis la fin de leurs études initiales en emploi durable, contre 73% pour les jeunes résidant hors ZUS. Les écarts entre jeunes issus de ZUS et jeunes hors ZUS atteignent 13 à 15 points selon leurs origines, tandis qu'ils sont de 7 points entre les jeunes non issus de l'immigration et les jeunes descendants d'immigrés hors ZUS, et de 6 points en ZUS. Quelle que soit l'origine, les trajectoires d'insertion des jeunes en ZUS sont moins favorables que celles des jeunes résidant en dehors d'une ZUS⁷².

Temps passé en emploi durable, au chômage durable, en inactivité durable et en instabilité des jeunes femmes âgées de 18 à 29 ans selon le lien à la migration et le lieu de résidence, en 2008 (%)

| | | Hors ZUS | En ZUS | Ensemble |
|----------------------------------------------------------------|--------------------|----------|--------|----------|
| Jeunes femmes non issues de l'immigration | Emploi durable | 76,9 | 62,6 | 75,4 |
| | Chômage durable | 8,8 | 10,9 | 9,0 |
| | Instabilité | 7,8 | 10,1 | 8,0 |
| | Inactivité durable | 6,5 | 16,4 | 7,6 |
| Jeunes femmes descendantes d'immigrés | Emploi durable | 67,3 | 52,2 | 64,0 |
| | Chômage durable | 10,9 | 20,2 | 12,9 |
| | Instabilité | 10,3 | 9,5 | 10,1 |
| | Inactivité durable | 11,5 | 18,0 | 12,9 |
| Jeunes femmes immigrées (ayant terminé leurs études en France) | Emploi durable | 66,2 | 49,7 | 61,9 |
| | Chômage durable | 12,8 | 12,9 | 12,8 |
| | Instabilité | 4,1 | 6,8 | 4,8 |
| | Inactivité durable | 16,9 | 30,6 | 20,5 |
| Ensemble des jeunes femmes de 18 à 29 ans | Emploi durable | 69,8 | 53,3 | 66,6 |
| | Chômage durable | 10,5 | 17,6 | 11,9 |
| | Instabilité | 8,8 | 9,1 | 8,9 |
| | Inactivité durable | 10,8 | 19,9 | 12,6 |

Définition : Le terme durable correspond à une durée d'une année ou plus. L'instabilité est définie par l'alternance de périodes d'emploi, de chômage ou d'inactivité de moins d'une année.

⁷⁰ Caritg J-P., Follea G., Gitton F., Maillard M., Les jeunes haut-normands face à l'emploi, Cahier d'Aval Haute Normandie n°94, INSEE - CREFOR, décembre 2012

⁷¹ Couppié T., Gasquet C., Quartiers défavorisés : relégation pour certains jeunes, insertion sociale et professionnelle pour d'autres, Bref n°261, Céreq, 2009

⁷² Okba Mahrez, Jeunes immigrés et jeunes descendants d'immigrés, une première insertion sur le marché du travail plus difficile, en particulier pour ceux qui résident en ZUS, Dares Analyses n°74, septembre 2014

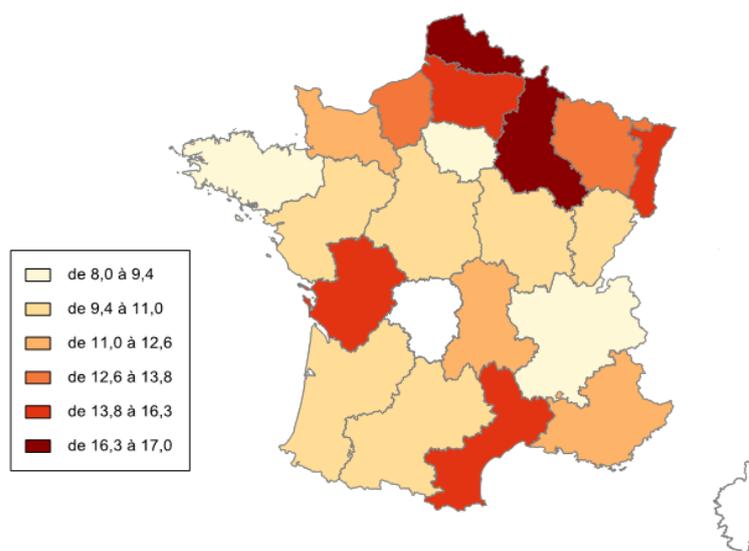
Source : Enquête Trajectoires et Origines 2008, Ined-Insee, calculs Dares

Près de 10 points séparent le temps passé en emploi durable par les jeunes femmes non issues de l'immigration et par les jeunes femmes immigrées ou descendantes d'immigrés, en ZUS comme hors ZUS. Mais entre 14 et 16,5 points séparent le temps passé en emploi durable des jeunes femmes issues de ZUS et non issues de ZUS, selon leurs origines. Le chômage durable des jeunes femmes immigrées est identique en ZUS et hors ZUS, tandis qu'il est beaucoup plus élevé pour les jeunes femmes descendantes d'immigrés en ZUS qu'hors ZUS. Enfin, le temps passé en inactivité durable est fortement marqué par le lien à la migration et le fait de résider en ZUS ou non : les jeunes femmes immigrées résidant en ZUS sont les plus concernées.

Les jeunes ni en emploi ni en formation

Les jeunes NEET (Neither in Employment nor in Education or Training) constituent 11,2% des jeunes de 15 à 24 ans en France en 2013 selon Eurostat. Il s'agit de jeunes n'étant ni en emploi (soit au chômage ou inactifs au sens du BIT) ni en formation initiale ou continue. Le taux de jeunes NEET varie fortement en France métropolitaine selon les régions.

Jeunes de 15 à 24 ans sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation, en 2013 (%)



Source : Eurostat - absence de données pour le Limousin et la Corse

Les régions Nord-Pas-de-Calais et Champagne-Ardenne comptent toutes deux 17% de jeunes NEET, le taux le plus élevé en France métropolitaine. Viennent ensuite les régions Poitou-Charentes (15,5%), Picardie (15,1%), Languedoc-Roussillon (14,5%) et Alsace (14,2%) dont la part de jeunes ni en emploi ni en formation est bien plus élevée qu'en moyenne nationale. A l'inverse, la Bretagne et Rhône-Alpes comptent proportionnellement le moins de jeunes NEET, avec respectivement 8% et 8,3%. Globalement, la partie nord-est du pays est la plus concernée par ces jeunes en dehors de l'emploi et de la formation.

En **Basse-Normandie**, en 2010, les jeunes de 18-24 ans non insérés, c'est-à-dire non scolarisés et sans emploi, sont un peu plus nombreux qu'en moyenne nationale. Mais la part de ces jeunes non

insérés varie fortement sur le territoire, allant jusqu'à dépasser 20% dans de nombreux cantons situés à l'est du Calvados, dans le Cotentin et dans le centre et le sud de l'Orne⁷³.

En **Midi-Pyrénées**, en 2007, les jeunes ni en emploi ni en formation représentent 14,1% de l'ensemble des jeunes de la région, contre 15,5% en France métropolitaine. Tenant compte des jeunes en forme particulière d'emploi, ce sont au total 34% des 15-29 ans en Midi-Pyrénées qui sont partiellement ou pas du tout insérés dans l'emploi, contre 35% en moyenne métropolitaine⁷⁴.

Emploi des jeunes dans l'Economie Sociale et Solidaire

Les plus importantes parts d'emplois dans l'ESS se trouvent dans l'Ouest de la France, de la Basse-Normandie au Poitou-Charentes, également dans le Limousin et le Languedoc-Roussillon. A l'inverse, les parts les plus importantes de salariés de l'ESS de moins de 30 ans se situent dans le Nord-Ouest de la France : en Alsace et en Lorraine principalement, du Nord-Pas-de-Calais à la Franche-Comté plus globalement.

Entre 2008 et 2010, la part des moins de 30 ans au sein des structures de l'ESS a diminué (-2,8 points) alors que, dans le même temps, l'ESS a progressé dans l'emploi total des salariés de moins de 30 ans (+0,7 point) en comparaison avec le public et le privé hors ESS. En 2010, les jeunes de moins de 30 ans représentent 18,6% des salariés de l'ESS, soit plus que dans le secteur public (15,1%), mais bien moins que dans le privé hors ESS (25,4%). L'action sociale, les activités financières et d'assurance et l'enseignement sont les domaines les plus investis par ces jeunes salariés. Et la grande majorité (77%) travaille au sein d'associations⁷⁵.

Les salariés de moins de 30 ans de l'ESS sont majoritairement employés (42,7%) et professions intermédiaires (35%). Plus d'un tiers (37%) des salariés de moins de 25 ans travaillant dans l'ESS sont peu ou pas diplômés (titulaires au maximum d'un CAP/BEP). Cette proportion diminue à mesure que l'âge augmente. Les salariés de moins de 30 ans peu ou pas diplômés présentent une part plus importante d'hommes : 52 % d'hommes parmi les non/peu diplômés travaillant dans l'ESS, alors que les hommes représentent environ un tiers de l'ensemble des salariés de moins de 30 ans dans l'ESS. Ils résident plus souvent dans les ZUS et travaillent davantage à temps partiel et en contrats courts (CDD de moins de 2 ans, intérim...)⁷⁶.

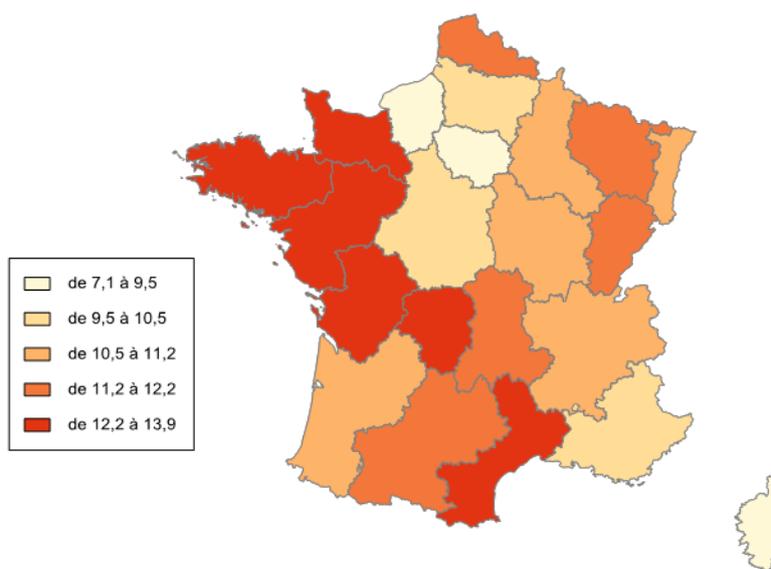
⁷³ Bigot I., Marguerite E., Formes et facteurs de pauvreté en Basse-Normandie, De nombreux Bas-Normands proches du seuil de pauvreté, Cent pour cent Basse-Normandie, Insee Basse-Normandie, n°246, octobre 2013

⁷⁴ Guillaume Thierry, Emploi des jeunes. Le temps partiel particulièrement répandu en Midi-Pyrénées, 6 pages n°134, Insee Midi-Pyrénées, juin 2011

⁷⁵ Braley E., Matarin A., L'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire, rapport d'étude, Observatoire national de l'ESS – CNCRES, juin 2013

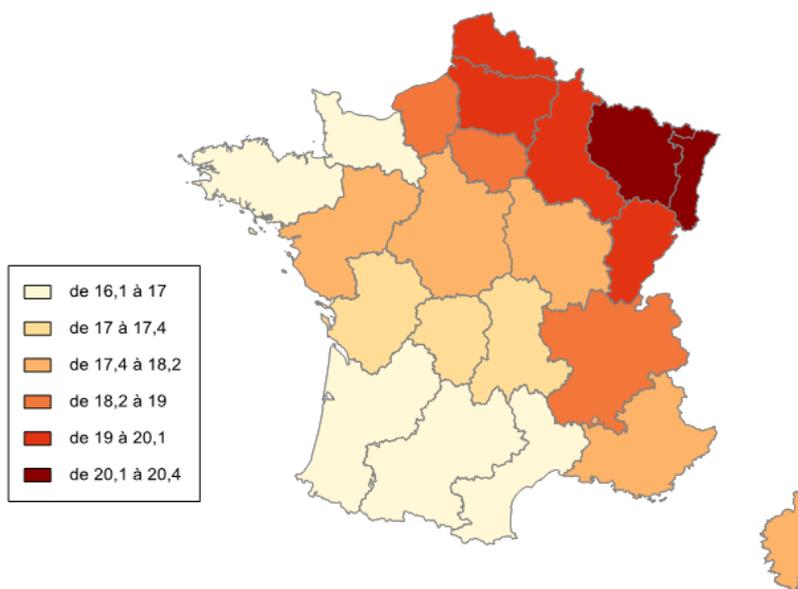
⁷⁶ CREDOC d'après Enquête Emploi 2010 de l'Insee

Part des emplois de l'ESS par rapport à l'ensemble des emplois d'une région en 2011 (%)



Source : Observatoire national de l'ESS-CNCRES, d'après INSEE CLAP 2011

Part des salariés de l'ESS de moins de 30 ans par rapport à l'ensemble des salariés de l'ESS d'une région en 2011 (%)



Source : Observatoire national de l'ESS-CNCRES, d'après INSEE CLAP 2011

Les salariés de moins de 30 ans occupent moins d'emplois en CDI dans l'ESS que dans le secteur privé hors ESS, bien que la part de CDI augmente avec l'âge. Selon l'Observatoire National de l'ESS, 32% des salariés de moins de 25 ans ont un CDI dans l'ESS, contre 50% dans le privé hors ESS, et 62% des salariés de 25 à 29 ans, contre 84% dans le privé hors ESS. Les jeunes salariés de l'ESS travaillent également moins souvent à temps complet que les jeunes salariés du public et du privé hors ESS.

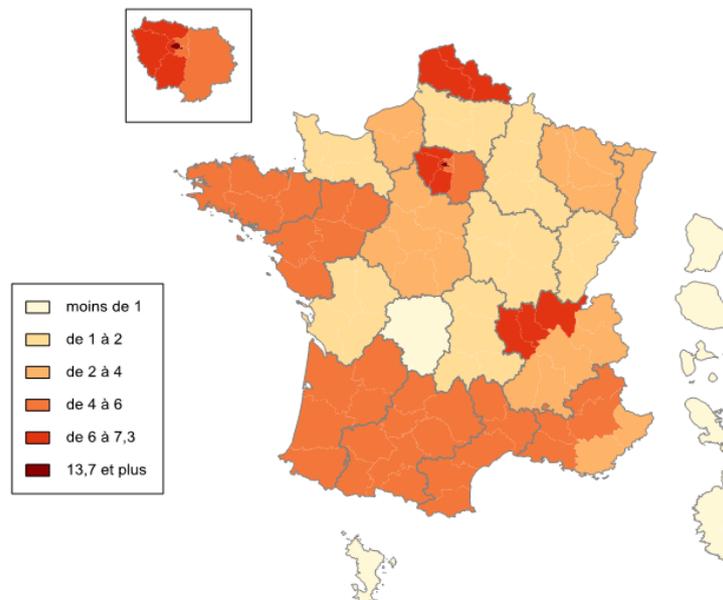
Mobilité étudiante

Les statistiques publiques sur la mobilité dans les cadres de l'éducation formelle, informelle ou de la formation professionnelle étant déjà présentées dans la première partie du rapport, et à défaut de données territorialisées disponibles sur la mobilité internationale des jeunes Français, ce chapitre aborde la mobilité interrégionale et internationale de la population étudiante. L'attractivité des pôles d'enseignement supérieur auprès des étudiants français et étrangers est un véritable enjeu pour les régions, qui cherchent à dynamiser leur territoire et développer la recherche et l'innovation, en témoignent les nombreuses publications régionales sur ce thème.

La mobilité interrégionale

Toutes les académies ne disposent pas de la même offre d'enseignement supérieur et ne concentrent pas le même nombre d'étudiants. Avant même d'évoquer la mobilité des jeunes étudiants entre les académies, ou régions, il est intéressant de mesurer l'importance de chaque territoire dans l'enseignement supérieur en termes d'effectifs.

Poids des académies dans les effectifs étudiants à la rentrée 2012 (%)



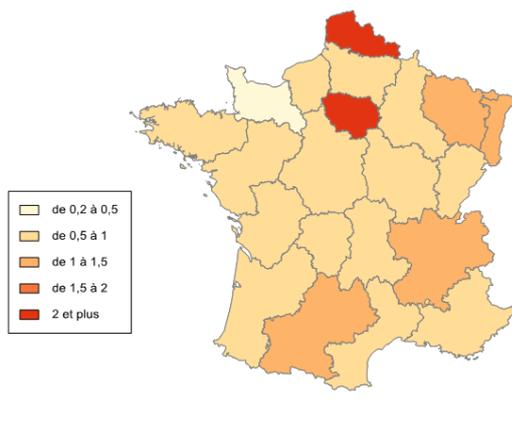
Source : MENESR – DEPP, Géographie de l'école 2014

Paris se distingue nettement des autres académies, comptant 13,7% des effectifs étudiants. Se positionnent ensuite les académies de Versailles (7,3%), Lyon (7,1%), Lille (6,9%), Créteil (5,6%) et Toulouse (5,1%). A elles seules, les trois académies d'Ile-de-France concentrent un peu plus d'un quart de la population étudiante en France. Les académies pesant le moins dans les effectifs de l'enseignement supérieur sont celles d'Outre-Mer (de Mayotte avec 972 étudiants à la Réunion avec 18 245 étudiants, soit 0,8%), ainsi que deux académies de métropole : Limoges (0,9%) et la Corse (0,2%). Les effectifs étudiants en Outre-Mer sont fortement impactés par la mobilité des jeunes, qui partent vers la métropole pour poursuivre leurs études. La Corse connaît le même phénomène avec 2050 étudiants sortants pour seulement 670 étudiants entrants.

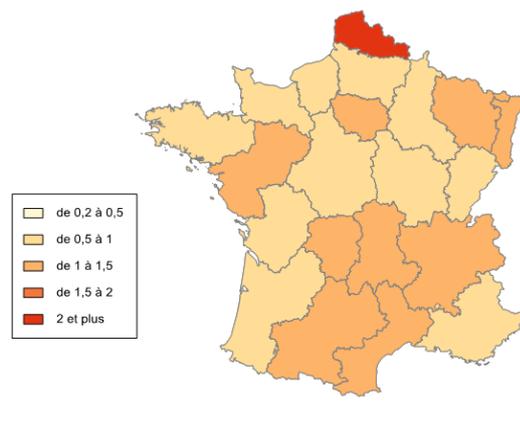
Entre études et insertion professionnelle, les jeunes sont particulièrement mobiles, mais toutes les régions ne connaissent pas les mêmes flux migratoires et la mobilité varie selon le niveau de diplôme et

la catégorie socio-professionnelle⁷⁷. La mobilité interrégionale des jeunes étudiants n'est pas toujours identique à celle des autres jeunes, et les régions ne comptent pas toutes autant de jeunes entrants que de jeunes sortants. Ainsi, est calculé le coefficient de migration différentielle⁷⁸. Supérieur à 1, ce coefficient indique que la région est particulièrement attractive pour les étudiants ou pour les jeunes non étudiants, plus que pour la population générale.

Coefficient de migration différentielle des étudiants



Coefficient de migration différentielle des 16-29 ans non étudiants



Données Insee, recensement 2008

Source : Bigot Isabelle, Etudiants et pôles d'enseignement supérieur en Basse-Normandie, Attirer les étudiants : un enjeu pour la région, Cent pour cent Basse-Normandie, Insee Basse-Normandie, n°222, décembre 2011

Plusieurs régions sont plus attractives pour les jeunes que pour l'ensemble de la population. L'Ile-de-France attire beaucoup plus la population jeune, et plus encore les étudiants que les jeunes non étudiants (3,3 contre 1,4). A l'inverse, le Nord-Pas-de-Calais, région très attractive auprès des jeunes également, attire un peu plus les jeunes non étudiants (2,2 contre 2,8). L'Alsace, bénéficiant de sa position frontalière, la Lorraine, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes affichent des coefficients de migrations résidentielles similaires parmi ces deux populations, elles semblent donc attirer quasiment autant les jeunes étudiants et non étudiants.

D'après ces coefficients, aucune région n'apparaît attractive uniquement auprès des étudiants. En revanche, certaines régions peu attractives auprès des étudiants le sont auprès des jeunes non étudiants : le Limousin (1 contre 0,8), l'Auvergne (1,1 contre 0,8) et le Languedoc-Roussillon (1 contre 0,7). Au jeu des migrations, viennent s'ajouter les échanges entre les régions, créant une relative concurrence entre elles. Seules les grandes régions étudiantes ont des flux migratoires positifs en 2008 : Ile-de-France, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées et Alsace.

En **Rhône-Alpes**, 3^{ème} région la plus attractive, les arrivées proviennent principalement des régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne et Auvergne. Et les départs se font en faveur de l'Ile-de-France, PACA et Languedoc-Roussillon. Les flux migratoires sont inégaux dans la région, les départements du Rhône et de l'Isère sont les seuls à connaître un solde migratoire positif pour les 20-24 ans, dont la majorité sont des étudiants⁷⁹. **Midi-Pyrénées** est également une région attractive,

⁷⁷ Bernardin J-F., La mobilité des jeunes, avis du Conseil économique, social et environnemental, 2011

⁷⁸ Coefficient de migration différentielle = (entrants/sortants jeunes) / (entrants/sortants population)

⁷⁹ L'accès à l'autonomie des jeunes Rhônalpins, Portrait social 2012, POSRA (plateforme de l'observation sociale Rhône-Alpes)

particulièrement pour les 18-24 ans, pour lesquels les échanges avec l'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon sont les plus favorables à la région (respectivement +3900 et +2200 jeunes en cinq ans). Concernant les 25-29 ans, les échanges sont plus équilibrés, excepté avec l'Île-de-France (9000 départs pour 5990 arrivées) qui attirent les jeunes en recherche de postes qualifiés⁸⁰.

Le solde migratoire baisse dans certaines régions à mesure que l'âge augmente. En **Pays de la Loire** par exemple, les arrivées compensent à peine les départs des étudiants. Le solde migratoire est positif à l'entrée dans l'enseignement supérieur, mais devient négatif pour les étudiants titulaires d'un diplôme d'au moins bac+2 qui partent principalement vers la Bretagne et l'Île-de-France poursuivre leurs études⁸¹. En **Alsace**, le solde migratoire est globalement positif chez les jeunes. Concernant les 18-24 ans, le gain pour la région est de 500 jeunes par an, dont 300 étudiants. En revanche, après 25 ans, la région perd 200 jeunes par an, partant exercer un emploi de cadre dans une autre région. L'Alsace est surtout attractive pour les régions de la moitié nord du pays, à l'exception de l'Île-de-France avec laquelle le solde des échanges est négatif⁸².

D'autres régions voient leur solde migratoire augmenter avec l'âge de la population. La **Bretagne** connaît une importante diminution de sa population jeune, particulièrement parmi les 20-24 ans. Si le solde migratoire de la région est positif pour les plus de 30 ans, ce n'est pas le cas pour les 20-29 ans qui partent poursuivre leurs études ou pour un premier emploi⁸³. En **Picardie**, jusqu'à 26 ans, les jeunes sont plus nombreux à quitter la région qu'à y entrer. Parmi les 18-29 ans qui quittent la Picardie, 32% partent vers l'Île-de-France et 33% vers les régions limitrophes⁸⁴. En **Haute-Normandie**, le solde migratoire est déficitaire dans les échanges avec l'Île-de-France, mais la tendance s'inverse passé 30 ans. La propension des jeunes à migrer augmente avec le niveau de diplôme : en Haute-Normandie, 41% des jeunes migrants (entrants ou sortants) sont titulaires d'un diplôme du supérieur alors que 8% n'ont aucun diplôme⁸⁵.

La situation de l'**Auvergne** est particulière, elle figure parmi les régions où la part des nouveaux arrivants parmi la population jeune est la plus importante, pourtant elle présente un solde migratoire déficitaire vis-à-vis des autres régions métropolitaines. En effet, entre 2003 et 2008, la région a perdu 2700 jeunes dans ses échanges, en particulier avec le Rhône-Alpes et l'Île-de-France. Toutefois ce déficit migratoire est compensé par l'arrivée de 2800 jeunes étrangers⁸⁶.

⁸⁰ Frenot S., Tornéro M., Les 18-29 ans investissent Toulouse, 6 pages de l'Insee n°125, Insee Midi-Pyrénées, janvier 2010

⁸¹ Coutard G., Fouchard C., Seguin S., Furet T., Ropers C., Etudiants des Pays de la Loire : des mobilités géographiques nombreuses, des études moins longues qu'ailleurs, Etudes n°110, Insee Pays de la Loire, septembre 2012

⁸² Cacheux L., Frydel Y., Jeunes en Alsace, pluralité des parcours, Chiffres pour l'Alsace n°42, Insee Alsace, avril 2013

⁸³ Baudequin Isabelle, Des études à l'emploi : les premiers pas des jeunes en Bretagne, Octant Analyse n°53, Insee Bretagne, octobre 2013

⁸⁴ Portrait économique et social des jeunes picards, rapport d'études, Insee Picardie, CESER Picardie, juillet 2012

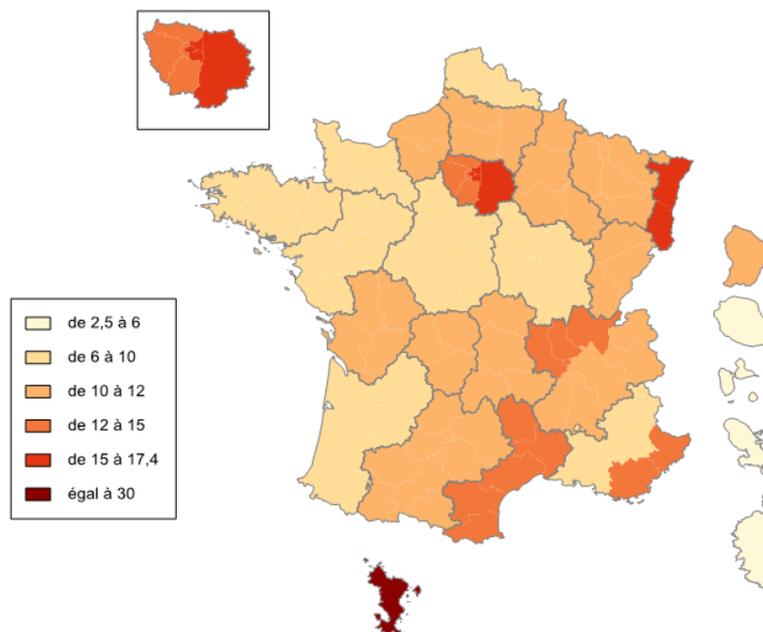
⁸⁵ Caritg J-P., Follea G., Gitton F., Maillard M., Les jeunes Hauts-Normands face à l'emploi, Cahier d'Aval n°94, Insee Haute-Normandie - CREFOR, décembre 2012

⁸⁶ Lejeau M., Terra S., Les conditions de vie des jeunes Auvergnats : éléments de diagnostic, La Lettre n°79, Insee Auvergne, janvier 2012

La mobilité internationale

L'académie de Mayotte est, de loin, celle qui accueille la plus grande part d'étudiants étrangers, avec 30% de ses effectifs dans l'enseignement supérieur. Cette importante proportion semble refléter la démographie locale puisque 40% de la population totale est de nationalité étrangère, Mayotte est le département français où la part d'étrangers est la plus importante (Insee 2012). En métropole, les académies de Paris et Créteil accueillent proportionnellement le plus d'étudiants étrangers, avec plus de 17% chacune. Les académies de Strasbourg et Nice comptent également une part relativement importante d'étudiants étrangers dans leurs effectifs (respectivement 15,7% et 13,7%), elles bénéficient notamment de leur situation frontalière. Les académies d'Outre-Mer (or Mayotte) comptent une proportion moins importante d'étudiants étrangers que les académies métropolitaines : La Réunion (2,5%), la Guadeloupe (2,8%), la Martinique (3%) et la Guyane (11,7%). En métropole, c'est l'académie de Caen qui comprend la plus faible part d'étudiants étrangers (7%).

Part d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2012 (%)

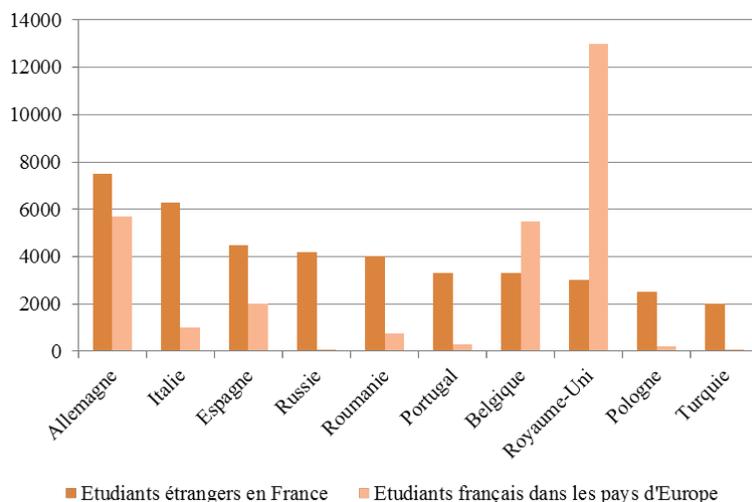


Source : MENESR-DEPP / Géographie de l'école, édition 2014

Les étudiants européens accueillis en France en 2012 sont principalement originaires d'Allemagne (3% des étudiants étrangers), d'Italie (3%), d'Espagne (2%), de Russie (2%) et de Roumanie (2%). Le Royaume-Uni arrive en 8^{ème} position (1%). Depuis 2008, le nombre d'étudiants venus d'Italie et d'Espagne a fortement progressé (+32,9% et +31,6%). Les étudiants venus du Portugal et d'Espagne, bien que nombreux, le sont également de plus en plus (+26% et +28,7%)⁸⁷.

⁸⁷ Forces et diversité de la mobilité des étudiants européens, Soléoscope n°10, A2E2F/Campus France, juin 2014

Mobilité entre la France et les 10 premiers pays d'origine des étudiants européens accueillis en France - 2011



Source : UNESCO, extractions avril 2014 pour Campus France

Toutefois les échanges ne sont pas équilibrés entre la France et ces pays. Si le nombre d'étudiants français partis en Allemagne se rapproche du nombre d'étudiants allemands venus étudier en France, le nombre d'étudiants français en Italie est bien moins élevé que celui d'étudiants italiens en France. Inversement, on compte bien plus d'étudiants français au Royaume-Uni que d'étudiants anglais en France. Seuls les échanges avec la Belgique et le Royaume-Uni affichent un plus grand nombre d'étudiants français partis que d'étudiants étrangers accueillis.

La mobilité Erasmus dans l'Union Européenne ou en dehors concerne plus souvent des étudiants en Licence, sauf pour les filières Médecine, Pharmacie et Dentaire pour lesquelles les étudiants partent plus au cours de leur Master. Il existe également des différences selon les filières. Les filières Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales présentent le plus grand nombre d'étudiants partis dans le cadre d'Erasmus, suivies des filières STAPS et Droit/Sciences Po. Les mobilités d'études concernent majoritairement les universités. Mais toutes les universités ne sont pas aussi dynamiques en termes de mobilités Erasmus.

Palmarès Erasmus des Universités – depuis 2008

| 2009-2010 | | 2010-2011 | | 2011-2012 | |
|----------------------------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|--------------------------------|--------------------|
| Classement | % d'élèves Erasmus | Classement | % d'élèves Erasmus | Classement | % d'élèves Erasmus |
| Université de Savoie | 2,32 | Université de Savoie | 2,48 | Université de Savoie | 2,70 |
| Université Stendhal Grenoble 3 | 2,27 | Université du Havre | 1,85 | Université Stendhal Grenoble 3 | 2,13 |
| Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse | 1,95 | Université Lille 1 | 1,77 | Université du Havre | 1,94 |

Source : Agence Europe Education Formation France

Selon le palmarès de l'Agence 2E2F, l'Université de Savoie tient la première place du classement depuis plusieurs années. Bien que le classement change régulièrement, il s'agit souvent des dix mêmes universités qui se retrouvent en tête.

